

Révérend Père Supérieur des Pères
Oblats de St. Charles.
Souvenir de respectueuse sympathie
Baronne Alice de Heusch.
Londres. 16-5-20.

Sainte
Jeanne d'Arc

NIHIL OBSTAT

Lugduni, die 3 februarii, 1920.

J. Raffin S. M.

IMPRIMATUR

Parisii, die 30 aprilis, 1920.

J. Lapalme

Vic. gén.

LE P. LAURENT

Sainte Jeanne d'Arc

OUVRAGE ILLUSTRÉ DE 12 GRAVURES
ET DE VIGNETTES ET CULS-DE-LAMPE
DU XVe SIÈCLE



LIBRAIRIE HATON
59, BOULEVARD RASPAIL, PARIS (VIe)

1920

INTRODUCTION

A côté des monuments historiques fort savants élevés à la mémoire de Jeanne d'Arc, il m'a semblé qu'il y avait place pour un tableau rapide de notre incomparable épopée; pour une vue en raccourci, de l'éclatant miracle accompli par une enfant, une jeune fille, qui n'avait pas vingt ans.

Les amateurs d'érudition et les curieux trouveront ailleurs, le récit minutieux des choses racontées par les chroniques du temps; je m'adresse ici à cette foule de lecteurs, amis du merveilleux, qu'attirent le reflet des vertus héroïques de la guerrière, et plus encore, le rayonnement de sa virginale sainteté.

Je m'adresse à ces âmes encore nombreuses, qui ont l'intelligence du beau, et savent découvrir l'idéal divin, dût-il se cacher sous la rude écorce d'une armure de guerre et jusque dans le fracas des batailles. A ces âmes qui, à la vue de la libératrice, lui jetteraient, comme autrefois les Hébreux à la vue de Judith victorieuse, ce cri d'enthousiasme reconnaissant : « Vous êtes

vraiment la gloire de Jérusalem, la joie d'Israël et l'honneur de votre peuple! »

C'est que Jeanne d'Arc est, elle aussi, une de ces grandes figures de femme, qui apparaissent de loin en loin, dans l'histoire de tous les peuples, portant dans leur faiblesse, le don magnifique et grand d'une mission de salut : Judith et Débora chez les anciens, sainte Geneviève et sainte Jeanne d'Arc chez nous.

Dieu aurait-il voulu faire mentir le mauvais renom que la femme garde dans nos traditions religieuses? Ou bien, aurait-il voulu affirmer une fois de plus, la loi des miséricordieuses revanches, qui confie à la femme le soin de réparer le mal fait par la femme; aux enfants de Marie, de faire oublier les Filles d'Ève?

Alors, c'est à la femme en général, que s'adressent en dernier lieu, les hommages que nous rendons à la vierge de Domrémy. Elle a été l'honneur de son sexe, elle est une gloire pour toutes celles qui viendront après elle.

La femme et le soldat! c'est-à-dire, la douceur et la force, ces deux puissances se rencontrèrent merveilleusement réunies en Jeanne d'Arc; on les retrouvera toujours rapprochées et se complétant l'une l'autre, à la poursuite du même idéal, qui est l'œuvre de Dieu, dont on peut dire qu'il fait tout avec force et douceur.

Rouen, le 3 mai 1920.

Mon Révérend Père,

Vous me demandez de présenter au public votre *Sainte Jeanne d'Arc*.

Est-ce bien nécessaire?

Le nom de Jeanne est si attrayant, il provoque tant de sympathie, que tout livre qui l'inscrit à son frontispice est assuré de trouver des lecteurs!

Le vôtre en aura et je les lui souhaite nombreux.

La vie de la Pucelle, que vous racontez à grands traits, s'y éclaire de leçons très opportunes de foi chrétienne et de patriotisme. C'est une pierre délicatement sculptée qui s'insérera au monument littéraire élevé en l'honneur de la Pucelle, comme un hommage d'admiration et de reconnaissance.

Et puisqu'il paraîtra au moment de sa canonisation, puisse-t-il attirer à ses autels une foule de fidèles, confiants dans la protection de la sainte Héroïne, libératrice de la Patrie!

Je vous prie d'agréer, mon Révérend Père, l'expression de mes sentiments religieusement dévoués.

† Louis, Card. Dubois.
Arch. de Rouen.

Paris, le 25 avril 1920.

Mon Révérend Père,

Sainte Jeanne d'Arc! ainsi s'appelle le livre que vous présentez aujourd'hui au public et qui a le mérite et l'honneur d'ouvrir la série de ceux qui, à dater du 16 mai 1920, portent et porteront le même titre céleste et glorieux.

L'ouvrage répond au titre. Vous avez voulu écrire une vie de saint, une vie de sainte et, en des pages claires et précises, qui seront lues et entendues de tous, vous avez surtout montré en Jeanne, l'inspirée de Dieu et la sainte. Sous cet angle, vous expliquez sa vie et sa mort. Sa mort : je trouve sous votre plume ces réflexions qui la commentent et, à l'aide des récents décrets, l'éclairent d'un jour nouveau :

« Jeanne était appelée à prendre place à côté des grands bienfaiteurs de l'humanité, à côté des héros et des saints, auxquels la reconnaissance élève des statues ou donne un autel... Saint Paul a dit qu' « il n'y a pas de rédemption sans effusion de sang, c'est-à-dire pas d'œuvre de salut sans le sacrifice et l'immolation. L'inspirée de Domrémy ne devait pas échapper à cette loi... Jeanne mourra sur un bûcher.

Enveloppée de flammes ardentes, elle disparaîtra de la seule manière qui convenait, dans le rayonnement d'une splendide apothéose. »

Qu'est-ce à dire? sinon que dans les desseins de Dieu, qui sans doute, sur le moment, parurent impénétrables à beaucoup, le bûcher de Jeanne la martyre devait de nos jours se transformer en autel.

Est-il téméraire de croire que le supplice de Jeanne et son long emprisonnement, qui manifestèrent si hautement l'héroïcité de ses vertus chrétiennes étaient ménagés par Dieu, non seulement pour grouper dans le présent autour de ce calvaire humain toutes les forces de la France avide de revivre, mais aussi pour autoriser l'événement qui, à l'heure troublée que nous traversons, met à notre horizon un signe d'espoir et de salut? La Providence, qui donna Jeanne à la France du xve siècle, ne semble pas moins l'avoir donnée à celle du xxe, pour qui Jeanne est devenue, d'une volonté trop imprévue, trop brusque pour qu'elle ne soit pas la volonté de Dieu avant celle des hommes, un signe sacré de ralliement, d'union, d'idéalisme, de spiritualisme, puissions-nous dire bientôt, pour tous, de foi!

Des écrits comme le vôtre, mon Révérend Père, y aideront. Souhaitons ardemment que tous ceux qui vous auront lu, à l'invocation :

Sainte Jeanne d'Arc que leur met sous les yeux le titre de votre ouvrage répondent spontanément en chrétiens, en catholiques : *Priez pour nous!*

Veuillez agréer, mon Révérend Père, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués en Notre-Seigneur.

Alfred Baudrillart,
de l'Académie française.

On écrivait d'Angleterre à l'auteur :

Londres, 28 avril 1920.

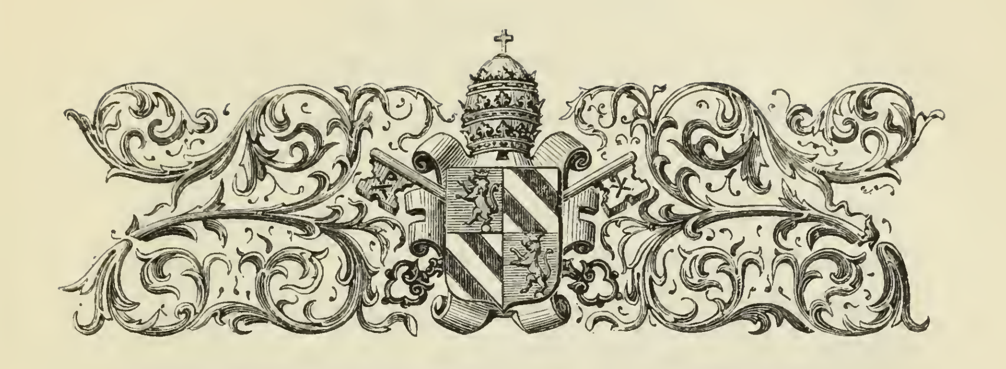
Mon Révérend Père,

Votre livre, *Sainte Jeanne d'Arc,* est un bel hommage rendu à celle que l'Église va glorifier. La reconnaissance jusque-là, se bornait à élever des statues à la libératrice; aujourd'hui, l'Église lui donne un autel. L'admiration des siècles saluait l'héroïne; notre piété désormais, pourra l'invoquer comme une protection. Il était bon, au moment de la canonisation, de mettre en évidence, comme vous l'avez fait, la sainteté de l'inspirée, qui garda toujours, sous son armure, avec la vaillance d'un héros, l'angélique candeur des élus de Dieu. On sent que vous avez écrit ce livre avec toute votre âme. Sous votre plume, le récit, alerte et rapide, prend les allures d'une de ces brillantes chevauchées que la Pucelle conduisait à la victoire; et le charme du style, s'ajoutant à la richesse des décorations typographiques, fait de ce gracieux volume un monument, modeste si vous voulez, mais réel, élevé par une main pieuse à la mémoire de la vierge de Domrémy, qui fut une personnification si pure de l'âme de la France.

Pour l'Angleterre et pour moi, veuillez agréer.

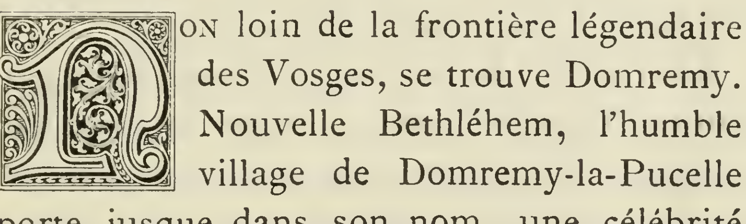
Baronne Alice de Heusch.
18 *Pembridge Crescent.*

L'auteur de cette lettre pouvait parler au nom de l'Angleterre, qui se prépare elle aussi, à fêter magnifiquement Jeanne d'Arc. La baronne de Heusch appartient à une famille de soldats. Au commencement de la guerre, n'ayant pas comme les siens, une épée à mettre au service de son pays, elle lui offrit son dévouement, et porta jusque sur les champs de bataille, le zèle ardent de l'infirmière. Qu'elle me pardonne cette indiscrétion. S'il lui en revient quelque honneur elle le partage avec tant d'autres femmes héroïques de la dernière guerre.



I

LES PREMIÈRES ANNÉES



Non loin de la frontière légendaire des Vosges, se trouve Domremy. Nouvelle Bethléhem, l'humble village de Domremy-la-Pucelle porte jusque dans son nom, une célébrité qui le met bien au-dessus des cités les plus importantes. C'est là, en effet, que naquit Jeanne d'Arc; et l'âme simple et bonne de la libératrice semble avoir gardé comme un reflet des mœurs paisibles et des riantes montagnes de la Lorraine.

Jeanne naquit, paraît-il, à Domremy, le 6 janvier. Dans nos bonnes provinces, la fête de l'Épiphanie ramène chaque année de charmants usages. En cette année, dit-on,

elle mit des joies inaccoutumées et mystérieuses au cœur des villageois : « Les coqs, raconte Perceval de Boulainvilliers, se mirent à chanter, comme les hérauts d'une joie nouvelle. » J'aime assez cette tradition du vieux coq gaulois célébrant, par ses fanfares, la naissance de Jeanne. Pour nous, catholiques, cette naissance évoque chaque année, le souvenir du brillant cortège des Mages allant au berceau du Rédempteur; et nous aussi, nous aimons à saluer chaque année, le très modeste berceau de celle qui apporta à la France, la victoire et le salut.

Les parents de l'enfant, Jacques d'Arc et sa femme, Isabelle Romée, étaient de condition modeste. Tout leur avoir consistait dans la chaumière qu'ils habitaient et un petit patrimoine qu'ils cultivaient eux-mêmes. Jacques tenait cependant un rang honorable parmi ses concitoyens, il portait le titre de *doyen* qui, dans le langage du temps, faisait de lui une sorte de bourgeois municipal, venant immédiatement après le maire et l'échevin. Ils eurent trois fils, Jacquemin, Jean et Pierre, et deux filles, Catherine et Jeanne. Il est peu question de Catherine dans l'histoire de Jeanne d'Arc, ce qui ferait croire qu'elle

était morte avant le départ de sa sœur.

Il est rare que ceux qui sont arrivés à quelque célébrité n'aient pas eu, sous la plume de leurs historiens, une enfance merveilleuse et une naissance entourée de quelque présage. Il semble qu'aucune gloire ne soit authentique, si elle n'a été pressentie à l'avance, et si elle ne s'est elle-même révélée dans des circonstances extraordinaires. Jeanne ne fut pas un enfant prodige. Rien ne la distingua des fillettes de son âge. Elle fut élevée par sa mère, comme les enfants de la campagne, et toute son instruction se borna à apprendre par cœur, le *Notre Père,* le *Je vous salue, Marie,* et le *Je crois en Dieu.* Elle-même n'en rougira pas : « Je ne sais ni A ni B, dira-t-elle plus tard à ses juges; mais je sais filer et coudre », et elle ajoutait avec une fierté naïve, que sur ce point elle ne craignait aucune femme de Rouen. C'est bien de Jeanne que notre poète François Villon aurait pu dire :

Femme suis povrette et ancienne,
Qui rien ne scays, oncques lettres ne leus.
Au moustier voy dont je suis paroissienne
Paradis painct, ou sont harpes et luz.

Sa culture intellectuelle fut donc des plus rudimentaires. Tout au plus, arrivera-t-elle

à tracer machinalement les lettres de son nom.

Quelques auteurs, et après eux, les artistes ont fait de Jeanne d'Arc une bergère. Ce n'est pas exact. Elle avoua bien au cours de son procès, qu'elle avait gardé les moutons, mais, *quelquefois seulement*. En réalité, elle n'était qu'une ménagère. Elle fut pieuse, très pieuse, mais sa piété resta simple et naïve, sans ostentation, ni singularité. Le jardin de son père touchait au cimetière, qui lui-même entourait l'église; elle n'avait donc que quelques pas à faire pour se rendre au lieu habituel de ses prières, et elle ne s'en faisait pas faute. Elle passait là, de longs moments dans une muette contemplation. D'ailleurs, de la petite fenêtre de la chambre qui lui avait été assignée à la maison paternelle, elle pouvait voir la lampe du sanctuaire. Cette flamme légère et tremblante attirait son regard et avait le privilège d'exercer sur elle une sorte de douce fascination. Elle la regardait, attentive et recueillie. Avait-elle quelque tendance à la rêverie? On ne devrait en tirer aucune conséquence. On en a conclu cependant, que Jeanne était une mystique, exposée à des hallucinations. Une mystique... une fillette de treize ans!... à la manière sans doute, de Mme Acarie et

des grandes abbesses bénédictines de son temps, les grandes mystiques du XVII[e] siècle! Non, Jeanne d'Arc ne fut jamais une mystique. Saine de corps et d'esprit, elle vaquait comme les enfants de son âge, aux travaux ordinaires de la campagne. Si, parfois, ses petites amies trouvaient qu'elle était *trop pieuse*, elle acceptait le reproche en rougissant et tâchait de dissimuler le plus possible les marques extérieures de sa piété. Le pays qu'elle habitait, n'a jamais été un pays de mystiques. Son père était un brave homme, tout entier à la culture de son champ, et d'une humeur si peu portée au merveilleux, que soupçonnant plus tard que sa fille allait partir pour l'armée, il jura qu'il « aimerait mieux la noyer de ses propres mains, que de la voir au milieu des soldats ». Plus tard, les commissaires envoyés à Domremy par Charles VII et les juges de Rouen pour faire une enquête sur les antécédents de Jeanne, résumeront leur rapport par ce mot si simple et si vrai : « C'était une bonne fille », témoignage bien précieux rendu par ceux qui l'avaient connue. Cependant les juges de Rouen feront grand état de ce qu'ils regardaient comme les superstitions de son village et s'efforceront de rendre

la mission de Jeanne d'Arc suspecte de sorcellerie. Examinons donc ce chef d'accusation.

Il y avait au village de Domremy, un arbre légendaire. C'était un hêtre au feuillage large et touffu. On l'appelait l' « Arbre aux fées ». Une croyance populaire faisait de cet arbre le rendez-vous des fées, femmes mystérieuses, assez mal définies, mais auxquelles on attribuait un pouvoir magique. A certains jours de l'année, les jeunes gens et les jeunes filles, sans autre but que de s'amuser, s'y rendaient pour y danser en rond et tresser des couronnes qu'ils suspendaient aux branches du bel arbre. La fête se terminait par un goûter champêtre. C'était bien innocent. Les historiens se sont généralement arrêtés à ce détail historique, parce que l'arbre des fées a tenu quelque place dans le procès de Rouen. Les juges, comme je l'ai dit plus haut, voulaient trouver des relations suspectes entre ces réunions et les visions de Jeanne. Or, l'histoire de l'arbre aux fées est beaucoup plus simple.

A une époque très éloignée, les dames du château voisin venaient volontiers avec leurs servantes, se reposer sous le beau hêtre, qui devint peu à peu l' « Arbre aux dames ». Le

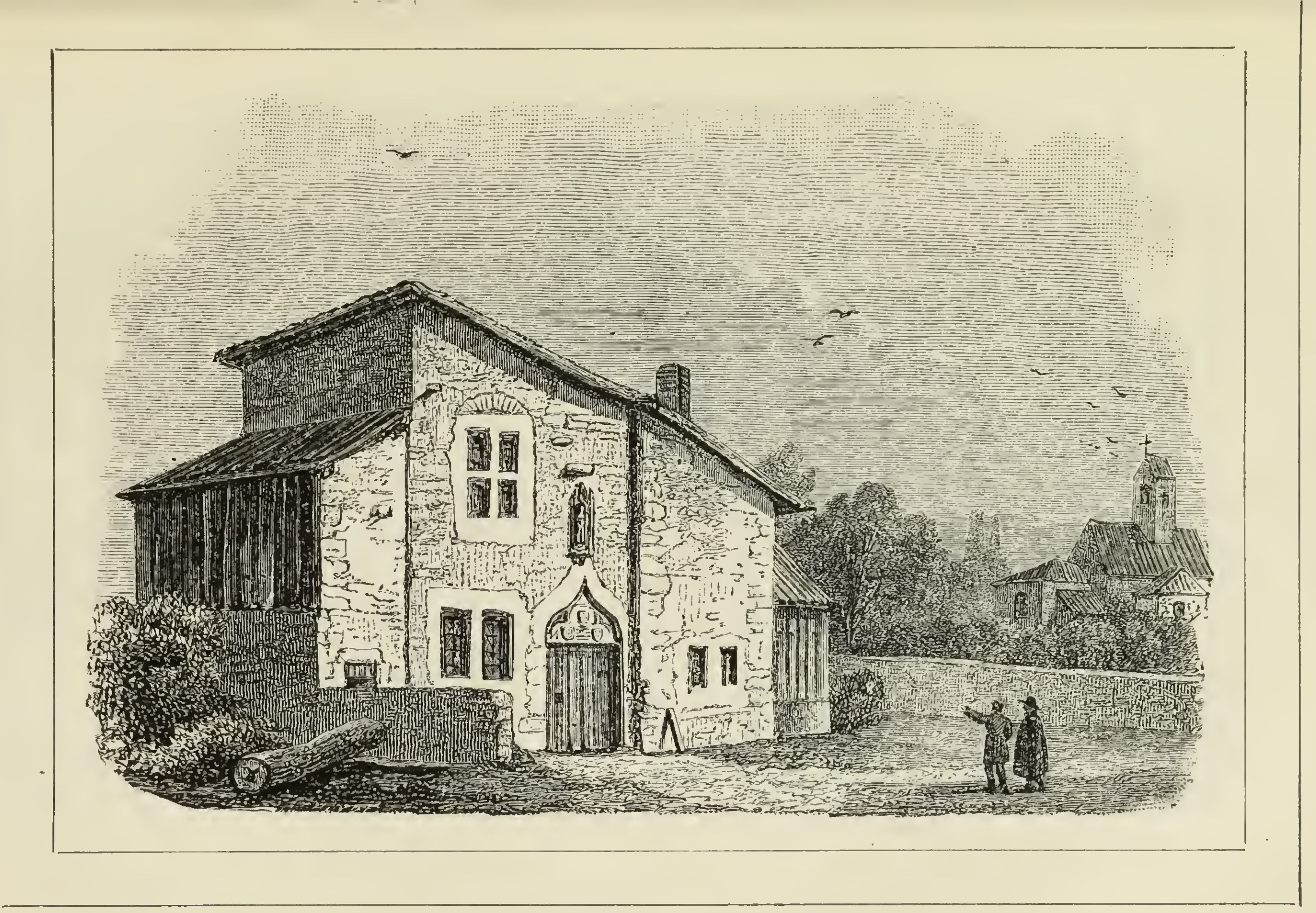
château n'existait plus, mais le nom était resté, avec cette nuance, que l'arbre aux dames était dans la tradition populaire, l'arbre aux fées, qui s'appelaient aussi dames. Les juges ne l'entendaient pas ainsi. Ils tourmentèrent longuement la pauvre enfant pour lui faire avouer qu'elle était allée sous l'arbre pour y rencontrer les fées. Aux questions qui lui étaient posées, Jeanne, sans nier théoriquement l'existence des fées, auxquelles quelques-uns dans son village pouvaient bien croire, déclare formellement qu'elle n'en a jamais vu, et même, qu'elle ne sait pas ce que c'est. Quant à ce qu'on raconte des fées qui vont errer autour du hêtre, elle assure qu'elle n'y croit pas. Nous retrouvons là cette franchise et cette sincérité qui est bien le trait caractéristique des réponses de Jeanne dans tout le cours de son procès.

Nous sommes en 1425. Jeanne, née le 6 janvier 1412, a juste treize ans. Bien qu'elle ne soit plus une enfant, ce n'est pas encore la jeune fille qui prend complètement conscience d'elle-même, devient attentive et défiante. C'est une âme ingénue, une âme toute neuve. Elle vit tout entière dans le présent. Aucun rêve d'avenir ne berce encore sa jeune

imagination. C'est la page blanche sur laquelle une main mystérieuse va écrire la plus belle épopée de notre histoire nationale.

Avec Jeanne d'Arc il paraîtra évident que nous sommes en plein surnaturel. Il faut donc chercher dans quelque coin de l'âme humaine le secret ressort qui fait mouvoir cette volonté d'enfant. Jeanne répète à tout venant, qu'elle a une « Mission »; et par ce mot, elle entend la délégation formelle d'une puissance supérieure, seule capable de lui faire réaliser l'œuvre à laquelle elle est appelée. Ses premiers juges, ceux de Poitiers, les seuls que nous puissions reconnaître, sans contester la possibilité d'une mission, lui demandaient des signes. C'était leur droit, leur devoir, et la jeune fille leur répondait avec assurance : « Je ne suis pas venue ici pour faire des miracles, mais menez-moi devant Orléans et je vous donnerai un signe. » Elle y fut menée et le signe fut donné.

Sur cette question hardie du surnaturel, l'homme reste difficilement dans la vérité. Les uns voient ce surnaturel dans tout ce qui prend un caractère merveilleux, et acceptent avec une crédulité naïve les récits les plus invraisemblables de la moindre vision-



Maison de Jeanne d'Arc, à Domremy.



naire. Les autres, sceptiques et dédaigneux, rejettent à priori, toute intervention d'une puissance supérieure. La vérité est dans un juste milieu, dans l'appréciation prudente des faits racontés, sauf à se soumettre à l'autorité du seul juge qui puisse nous guider, l'Église.

Mais avant de conter cette merveilleuse existence, résumons en quelques mots, la vie de Jeanne, vie si courte, — elle ne dura pas vingt ans — mais si bien remplie. Ce rapide tableau nous permettra de saisir d'un seul coup d'œil la trame des événements et de suivre plus facilement l'action grandissante de la libératrice.

Jeanne d'Arc! ce nom aux syllabes sonores et bien françaises, résonne à nos oreilles comme un cri d'enthousiasme et une fanfare de clairon. C'est toute une vision de grâce et de vaillance qui passe sous nos yeux et réveille toutes nos fiertés nationales. Jeanne d'Arc, simple fille des champs, écoute, émerveillée, des voix célestes qui lui parlent d'une grande mission de salut pour la France. Seule et sans appui, elle arrive au milieu d'une cour frivole; et là, par le seul prestige de sa parole et le rayonnement de sa sainteté, triomphe des incertitudes d'un prince faible, irrésolu,

et d'une cour sceptique et dédaigneuse. Improvisée chef d'armée, elle entraîne à sa suite, des chefs défiants et des soudards, subitement disciplinés. Aux reflets de son étendard, elle délivre une ville assiégée et restaure un trône où achevait de s'éteindre un héritier de vingt ans. Aux cérémonies d'un sacre préparé à la hâte, elle est là, debout, tenant bien haut cet étendard, qui a bien le droit « d'être à l'honneur, puisqu'il a été à la peine ». Trahie par les siens, faite prisonnière, elle est vendue comme un butin de guerre à ses ennemis qui, pour se venger de la honte d'avoir été vaincus par une femme, l'accablent d'infâmes et indicibles tortures. Enfin, comme pour mettre un dernier sceau à sa gloire, elle meurt sur un bûcher. Y eut-il jamais dans les fastes de l'histoire, figure plus merveilleuse que celle de cette petite paysanne qui, âgée seulement de dix-sept ans, relève le courage d'une armée démoralisée et la mène à la victoire; qui, seule devant un tribunal de soixante-dix juges acharnés contre elle, défend hardiment sa cause et meurt en jetant au monde ces fières paroles : « Non, mes Voix ne m'avaient pas trompée! »

Voilà Jeanne d'Arc.



II

LES VISIONS

ES débuts de la grande épopée que nous allons raconter, furent simples et modestes, comme il convenait à l'héroïne, qui restera toute sa vie simple et modeste.

Nous sommes en la saison d'été, en 1424, Jeanne, née le 6 janvier 1412 a donc exactement treize ans et demi. Cette date nous rappellera que, si une jeune fille a pu à cet âge, être victime d'une illusion elle était incapable d'imaginer une fable et de soutenir longtemps un rôle d'imposteur. Jeanne n'était qu'une petite fille; et rien, dans la candeur naïve de ses premières années, ne l'avait préparée à la mission qu'elle allait si brillamment remplir.

Les circonstances dans lesquelles eurent lieu les premières visions, méritent d'être racontées avec quelques détails. Le récit qui va suivre, est emprunté aux archives du procès de Rouen, et à une lettre d'un personnage de la cour de Charles VII, Perceval de Boulainvilliers. Les auteurs les ont reproduits, sans en discuter l'authenticité.

On raconte donc que Jeanne, jouant avec ses compagnes, accepta de lutter à la course. L'enjeu de la partie était une fleur. La fillette devança ses compagnes. Arrivée hors d'haleine, au but indiqué, elle s'arrêta pour respirer, « ravie et hors de sens ». A ce moment même, une voix se fit entendre qui l'appelait par le nom familier qu'on lui donnait dans l'intimité : « Jeannette! Jeannette! votre mère vous demande. » Cet appel n'avait rien qui put l'étonner et la surprendre. Elle se leva donc et accourut auprès de sa mère. Celle-ci l'assura qu'elle ne l'avait pas appelée et la renvoya à son troupeau. Mais voilà qu'en traversant le jardin, la même voix se fit de nouveau entendre : « Jeannette! Jeannette, sois bonne et pieuse; aime bien le bon Dieu et fréquente l'église ». Jeanne chercha d'où venait cette voix, et elle aperçut une

grande lumière du côté de l'église; et, dans le rayonnement de cette clarté, elle distinguait vaguement les traits d'un personnage, qui ne pouvait être qu'un ange, « tant sa voix était douce », disait-elle. Plus tard, il lui fut révélé que c'était l'archange saint Michel, qui se montrait entouré d'une troupe d'anges : « Je les ai vus des yeux de mon corps, aussi bien que je vous vois, » dira-t-elle à ses juges.

Rien de spécial dans cette première apparition. La voix se borne aux recommandations qu'on avait faites à l'enfant bien souvent sans doute, à la maison et dans ses entretiens avec son confesseur. Attention délicate! Il fallait user de ménagements avec une enfant aussi jeune, éviter les terreurs subites, l'affolement, qui auraient poussé cette âme ingénue à demander des explications, ou à se réfugier sous la protection de personnes plus âgées. D'ailleurs, sa mission si extraordinaire était de celles qui se dessinent lentement dans l'esprit, et ne se fixent que peu à peu. Et puis, ils étaient encore éloignés, les temps où Jeanne aurait à obéir aux inspirations d'En-Haut. Dans le cours de son procès, et par une sorte de phénomène singulier, Jeanne

retrouvera, vivantes, ses premières impressions et les rappellera avec une lucidité et une précision qui étonnera ses juges. Elle avouera avec sa droiture habituelle, qu'elle eut peur; mais ce qui ne doit pas nous surprendre, c'est que cette peur était tempérée par le charme que laissait dans son âme, la douceur des voix. Elle disait à ses juges que cette voix lui avait paru « digne et lui semblait venir de Dieu ».

A la troisième apparition, elle reconnut l'archange saint Michel. Saint Michel a toujours été un des grands patrons de la France et on le représentait habituellement couvert d'une armure de chevalier, mais il n'est dit nulle part que saint Michel soit apparu à Jeanne sous cette forme; elle l'aurait reconnu du premier coup et sa vision ne serait plus que l'extériorisation sans autorité d'une image conservée dans son souvenir. Cette vision eut été bien de circonstance aux yeux de la voyante, si déjà elle avait eu une idée exacte de la mission qui l'attendait. Un peu plus tard, elle reconnaîtra dans le voisinage de l'archange-soldat, sainte Marguerite et sainte Catherine, deux vierges martyres. Ces deux saintes, elles aussi, étaient des symboles pro-

phétiques de la mission de Jeanne d'Arc, la « dame-chevalier » comme l'appellent de vieux auteurs. Saint Michel, c'était le soldat armé pour les luttes et la bataille, et les deux saintes, des images touchantes de la pureté virginale qui trouve son rayonnement dans l'immolation. C'est au cours de ses premières apparitions que Jeanne fit le vœu de virginité ; elle n'avait que quatorze ans.

Nous n'avons pas à justifier ici le *fait* des apparitions. Qu'un esprit, qu'un ange, bon ou mauvais; que l'âme d'un mort puisse se rendre visible et converser avec des hommes, il n'y a là rien qui dépasse la puissance de Dieu, rien qui répugne à sa sagesse. L'Église reconnaît les apparitions. Elles sont fréquentes dans notre histoire religieuse. Les païens eux-mêmes les admettaient. On s'est fait sur ce point bien des illusions sans doute, et des esprits trop facilement crédules ont été trompés. D'habiles imposteurs se sont armés de prétendues visions pour échafauder leur fortune. D'autres se sont faits les instruments criminels de cette mystérieuse puissance. Nous le savons. Mais au moins, avons-nous pour nous guider et reconnaître

la vérité, pour distinguer l'erreur du mensonge, des moyens sûrs, des méthodes qui ne trompent pas, et surtout une autorité attentive et vigilante qui ne sera pas prise en défaut. Les visions de Jeanne d'Arc ont été soumises à cette autorité, et elles garderont éternellement le sceau du surnaturel divin.

Mais, ce qu'il faut noter ici, c'est que, pendant les trois années que les apparitions se répétèrent, à des intervalles plus ou moins rapprochés, Jeanne n'en parla jamais à personne. Interrogée par ses juges si elle avait raconté ses visions, la voyante de Domremy répondit hardiment : « Non! » pas même à son confesseur. Si nous connaissons bien les faiblesses de l'esprit humain pour tout ce qui flatte l'amour-propre, nous comprendrons quelle force de volonté il fallut à cette enfant, pour porter sans faiblir un pareil secret. Elle nous dit bien que c'était par crainte des Bourguignons, et aussi, pour ne pas s'attirer la colère de son père qui disait tout haut, qu'il irait lui-même noyer sa fille plutôt que de la voir au milieu des soldats; mais il y a à ce secret, une raison plus profonde et qui nous intéresse davantage.

Les voyantes vraiment inspirées, et les vrais mystiques ont toujours soin de garder pour eux leur divin secret. Une sorte de pudeur, une grande humilité et la peur qu'ils ont d'être victimes d'une illusion leur rend insupportable la seule pensée d'être donnés en spectacle à un monde éternellement curieux de surnaturel, même lorsqu'il prétend ne pas y croire. Laissons donc aux visionnaires d'occasion, de faire étalage des merveilles intéressées de leur vie intime! Laissons aux exaltés, de se faire les colporteurs enthousiastes des révélations et des prophéties qu'on leur a racontées, sans discernement et sans contrôle. Jeanne était persuadée que tout ce qui vient de Dieu doit vivre et se développer sous le regard seul de Dieu; elle se donnait donc tout entière à Celui qui semblait si visiblement disposer de sa vie. Elle acceptait tout dès maintenant, sans rien comprendre.

Cependant, les événements se précipitaient et la France entrait dans la période qui restera peut-être la plus critique de son histoire. La guerre de Cent ans, 1337-1455, avait mis au pouvoir des Anglais, tout le Nord de la France

et quelques-unes des provinces de l'Ouest. Trois défaites successives : Crécy, Poitiers et Azincourt, avaient épuisé les ressources et les forces du pays. En 1392, un triste événement venait ruiner les dernières espérances. Le roi Charles VI, chevauchant un matin, dans la forêt du Maine, vit tout à coup un homme masqué et couvert d'un manteau sordide sortir d'un fourré et se jeter à la tête de son cheval, en lui criant : « Roi, ne chevauche pas plus avant, tu es trahi! » En même temps, une hallebarde s'échappait de la main d'un des hommes qui l'accompagnait. Le bruit de cette arme fit croire à une tentative d'assassinat. Le roi s'enfuit au galop. Quand il s'arrêta, au terme de la course désordonnée de son cheval, sa raison avait sombré. Il n'aura plus désormais que des lueurs intermittentes d'intelligence, dont on profitera pour lui faire sanctionner les plus désastreuses mesures.

A partir de ce moment, la France sera livrée à l'anarchie. Deux grands partis surtout, mettent en présence leur puissance rivale : les Armagnacs avec le duc d'Orléans, frère du roi, et les Bourguignons, conduits par le redoutable Jean sans Peur, duc de Bourgogne.

Les premiers restent fidèles à la monarchie, les autres sont les alliés dévoués de l'Angleterre. Mais voilà qui va mettre le comble à la détresse nationale. Le 21 mai 1420, deux trônes d'égale hauteur, sont érigés dans l'église Saint-Jean, de Troyes. Sur le premier, va s'asseoir Henri V d'Angleterre, et sur le second, le pauvre Charles VI. Tout autour, une foule brillante de seigneurs et de chevaliers. Quand le silence s'est établi, un héraut d'armes proclame solennellement la déchéance de l'unique héritier de la couronne de France, le dauphin Charles, et la succession préventive du fils du roi d'Angleterre, Henri âgé seulement de 8 ans. Cette monstrueuse humiliation de la France est l'œuvre de la reine, Isabeau de Bavière. Or, l'année suivante, à deux mois d'intervalle, les deux rois d'Angleterre et de France, les deux signataires du honteux traité de Troyes mouraient, et les deux couronnes de France et d'Angleterre passaient sur la tête d'un enfant Henri VI d'Angleterre, qui était solennellement proclamé roi de France, dans la basilique de Saint-Denis. Quant au légitime successeur de saint Louis, il avait dû s'enfuir et vivait caché à Espaly-en-Velai, faisant déjà

le projet de se réfugier en Écosse, ou ailleurs.

Ce fut alors que le duc de Bedfort, régent du royaume de France pendant la minorité de Henri VI, se sentant sans rival, et fier de ses derniers succès, alla mettre le siège devant Orléans, qui était comme le dernier boulevard de la monarchie expirante. La ville, malgré l'héroïque résistance de ses défenseurs commandés par Dunois, le bâtard d'Orléans, serrée de plus en plus dans l'étreinte d'un formidable blocus, était à la veille de succomber.

Ce fut alors que les Voix qui parlaient à Jeanne depuis trois ans, se firent plus précises et plus pressantes. Jusque-là, il avait bien été question d'une mission à remplir, mais en termes vagues; la jeune fille écoutait sans comprendre. Voilà que tout à coup, et trois fois par semaine, ses Voix lui disent clairement qu'elle doit « aller en France » pour la sauver et en chasser les Anglais.

Jeanne a compris. Il semble qu'un voile est tombé de ses yeux. Tout ce qu'elle a entendu dire de la détresse nationale lui revient à la mémoire. Des visions de guerre passent devant ses yeux, elle croit entendre

comme des bruits de bataille et elle se voit au milieu de gens d'armes. A cette pensée, elle s'effraie : « Mais, disait-elle, je ne suis qu'une pauvre fille qui ne sait ni monter à cheval ni faire la guerre. » Et les Voix de lui répondre : « Va, fille de Dieu, va! il le faut. » Et un jour les mêmes Voix lui ordonneront de partir pour Vaucouleurs et de révéler sa mission au sire de Baudricourt, le commandant de la petite garnison.

A cette date, 1428, Jeanne a seize ans. Elle a gardé fidèlement son secret. Mais le moment est venu de se mettre à l'œuvre. Elle entend constamment résonner au fond de son âme, ces paroles impérieuses : « Va, fille de Dieu! Il y a grande pitié au royaume de France! » Tout son être est bouleversé. Subitement elle se sent tout autre : elle ira : « Je ne durais plus », dira-t-elle plus tard à ses juges.

Mais il fallait agir prudemment et ne rien compromettre par trop de précipitation. Sous prétexte d'une visite à un parent par alliance qui habitait Burey-le-petit, Durand Laxart, elle ira confier son secret à l'homme qui lui paraît mériter mieux sa confiance. Le brave

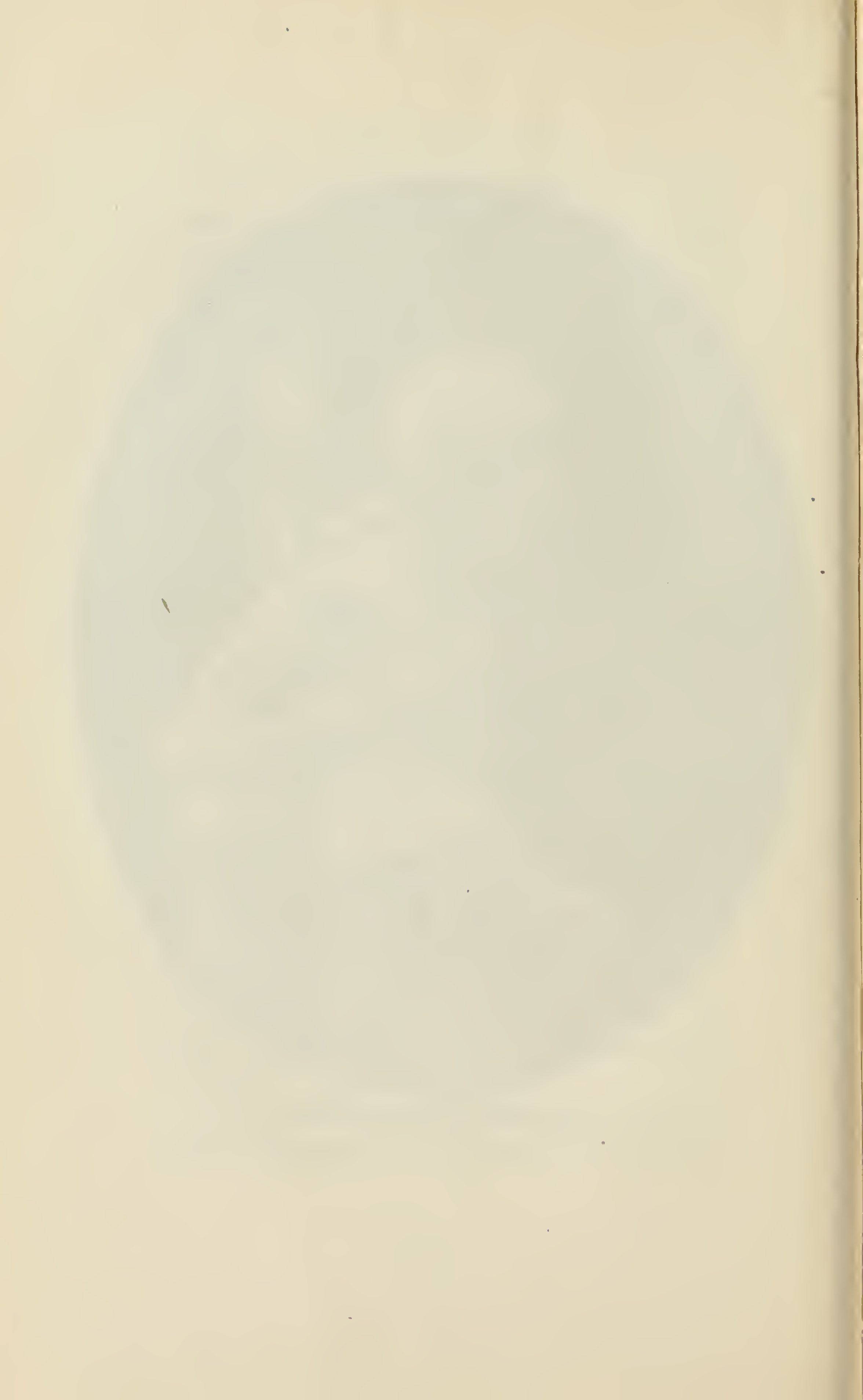
paysan ne s'attendait guère à une pareille communication ; et, malgré l'estime qu'il avait pour sa jeune parente, il ne put se défendre d'une impression faite de trouble et d'inquiétude. Pour vaincre ses hésitations, Jeanne lui raconta, entre autres, une prophétie qui courait le monde : « N'avez-vous pas entendu dire que c'est une femme qui a perdu la France, et que c'est une jeune fille des Marches de Lorraine qui la sauvera? » Le ton convaincu de la voyante lui fit impression. Comprenant qu'il était ébranlé, Jeanne lui demanda avec assurance de la conduire à Vaucouleurs pour voir le gouverneur.

Durand Laxart connaissait la prophétie. Mais peut-être ignorait-il quelle était la femme qui « avait perdu la France ». Au moins, Jeanne qui était devant lui et qui lui parlait avec tant de conviction, dut lui paraître celle qui devait la sauver. Mais nous, nous les connaissons toutes les deux, ces deux femmes. Celle qui avait perdu la France, c'était Isabeau de Bavière, l'épouse du pauvre roi dément, Charles VI ; et celle qui la sauvera, c'est Jeanne d'Arc.

Isabeau, ou Isabelle de Bavière, n'avait pas quinze ans quand elle fut mariée au roi de



Jeanne filant (sculpture de Lefeuvre).



France, Charles VI. Passée sans transition, des habitudes grossières de son pays au luxe d'une cour fertile en aventures et en scandales, elle ne tarda pas à subir le charme perfide de sa nouvelle existence. Sans expérience et sans guide, elle se laissa gagner facilement par les exemples d'une cour corrompue. Elle devint légère et frivole, ne voyant plus dans la haute situation qui lui avait été faite, qu'un moyen de satisfaire ses goûts effrénés de luxe et sa soif jamais apaisée de jouissance et de plaisirs suspects. Avant même d'avoir façonné sa langue à l'idiome plus doux de sa nouvelle patrie, elle avait glissé sur la pente des passions mauvaises. Comme son intelligence était médiocre et ses sentiments vulgaires, elle en vint, inconsciente ou non, à sacrifier ses devoirs de reine responsable, sa dignité d'épouse et ce qui était plus grave, le plus sacré des instincts du cœur : l'amour maternel. Elle désavoua publiquement son fils, le dauphin Charles, unique héritier du trône.

Elle alla plus loin encore, elle maria sa fille Catherine au roi d'Angleterre, l'envahisseur, et jetait comme dot de la jeune épousée, la France elle-même, qui devenait ainsi une simple colonie anglaise. Isabeau était le mau-

vais génie de la France qui l'avait si bien accueillie.

Eh bien ! à cette femme « qui avait perdu la France », Dieu allait en opposer une autre qui la sauverait, Jeanne d'Arc qui était bien la contre-partie d'Isabeau. Humble, chaste, généreuse, d'un patriotisme ardent et convaincu, Jeanne était l'âme incarnée de la France. Passionnée pour la gloire de son pays, elle allait se donner tout entière à lui, mais toujours avec cette grande et noble pensée que la France était le royaume de Dieu et qu'à ce titre elle méritait tous les sacrifices. Elle entrait donc dans l'arène, comme les champions des chevaleresques tournois, et dès lors, elle ne reculera pas. Ainsi va se réaliser une fois de plus l'éternel antagonisme qui existe entre les deux femmes, qui ont été vues à l'aurore des deux grandes périodes de l'histoire religieuse du monde, au paradis terrestre et au berceau du Rédempteur; et les peuples, comme les individus, subiront tous plus ou moins, l'influence de l'une ou de l'autre de ces deux femmes, la bonne et la mauvaise.

Bien que coupée de toute communication

avec le royaume, la petite garnison de Vaucouleurs était suffisamment renseignée sur ce qui se passait en France, par les pèlerins, les moines et les trafiquants. Ainsi, on avait bien appris que le dauphin avait été proclamé roi par ses fidèles et qu'il avait réuni un semblant de parlement à Bourges d'où lui était venu le sobriquet ironique, imaginé par les Anglais, de « roi de Bourges ». On savait aussi que le régent, fort de l'alliance des Bourguignons, avait battu les Français à Cravant sur l'Yonne et venait de mettre le siège devant Orléans. Ils n'ignoraient pas, les soldats de la garnison, les rivalités qui divisaient les seigneurs, et ils trépignaient de rage de se voir condamnés à l'impuissance. Il semble donc que la nouvelle d'un secours inespéré devait être accueillie avec joie. Il n'en fut rien.

C'est que le sire de Baudricourt était certainement l'homme le moins préparé qui fût à recevoir pareille communication. Brave soldat sans doute, mais libertin, sceptique et railleur, il ne comprenait rien en dehors des grands coups d'épée et des aventures galantes. Aussi, ce ne fut pas sans un sourire dédaigneux qu'il vit entrer chez lui cette petite paysanne, en jupon rouge, conduite par un

paysan, qui venait lui annoncer qu'elle avait mission de « sauver la France ». Sans se laisser déconcerter par l'humeur farouche du soudard : « Mandez au dauphin, lui dit-elle, qu'il ait courage, et qu'il ne livre aucune bataille, parce que le Seigneur lui donnera secours avant la mi-carême; car mon Seigneur veut que le dauphin soit roi et qu'il ait le royaume en commande. En dépit de ses ennemis, il sera roi et c'est moi qui dois le conduire pour le faire sacrer. »

— Et quel est ton Seigneur, demanda Baudricourt? « Le roi du ciel, répondit la jeune fille! » — Cette fille est folle, interrompit le soldat, et s'adressant à Durant : « Ramène-là à son père », après lui avoir donné de grands soufflets. Et il tourna le dos aux deux voyageurs. Le fait se passait le 13 mai 1428.

Cette humiliation ne déconcerta pas la voyante. Elle rentra dans la maison de son père, bien décidée désormais, à conduire elle-même cette affaire. Mais il fallait ébruiter peu à peu la chose, si invraisemblable qu'elle parût. Un jour, elle disait à un petit garçon du village, qu'il y avait entre Domremy et Vaucouleurs une jeune fille, qui, dans l'année, ferait sacrer le roi. Propos qu'il ne manque-

rait pas de répéter. Une autre fois, s'adressant à un certain Gérardin d'Epinal : « Compère, lui disait-elle d'un air mystérieux, si vous n'étiez pas bourguignon, je vous dirais bien quelque chose. » Et elle n'allait pas plus loin.

Cependant, il fallait en finir; « elle ne tenait plus ». Des soins à donner à la femme de Durant nouvellement accouchée furent le prétexte d'un nouveau voyage à Burey. Elle partit donc sans dire adieu à ses parents et quitta son pays pour ne plus le revoir. Elle ne voulut pas même embrasser une dernière fois, une de ses meilleures amies, la petite Hauviette, qui raconta plus tard, dans sa déposition, qu'elle en avait beaucoup pleuré. Rien n'aurait pu retenir cette enfant, emportée par son irrésistible volonté : « Quand j'aurais eu, disait-elle à ses juges, cent pères et cent mères, et que j'eusse été fille de roi, je serais partie. »

Le 7 février, elle arrivait donc de nouveau à Vaucouleurs; et bien résolue à surmonter toutes les difficultés, elle s'installa dans la maison d'un charron, Henri Le Royer. Tous les matins, elle allait à la messe, et dans la journée, elle filait en compagnie de la femme

Le Royer, ne perdant pas une occasion d'aborder le terrible gouverneur. Un jour elle lui parla plus hardiment que jamais : « Au nom Dieu, lui dit-elle, vous tardez trop de m'envoyer; aujourd'hui, le gentil dauphin a eu, assez près d'Orléans, un bien grand dommage, et sera-t-il encore assuré de l'avoir plus grand si vous ne m'envoyez. » Elle annonçait ce jour même, la défaite des Orléanais à la « bataille des harengs ». La nouvelle ne fut confirmée que beaucoup plus tard. D'ailleurs, elle ne faisait plus mystère de sa mission, et un grand courant d'opinion se dessinait, se formait en sa faveur. Un des chevaliers du lieu, gagné à sa cause, Jean de Metz, vint la trouver : « Ma mie, que faites-vous ici? faut-il que le roi soit chassé du royaume et que nous devenions Anglais? » Elle répondit : « Je suis venue ici parler à Baudricourt pour qu'il veuille me faire mener au roi; mais il ne prend souci ni de moi, ni de mes paroles. » Le chevalier tout ému, prit les mains de la jeune fille et les mettant dans les siennes, « jura par sa foi, que Dieu aidant, il la mènerait au roi ». « Plutôt maintenant que demain, répliqua Jeanne, et plutôt demain qu'après. »

Sans être complètement convaincu, Baudricourt dut céder à la pression de l'opinion. Le départ fut résolu. Les gens du pays, pris d'enthousiasme pour l'héroïne, voulurent eux-mêmes faire les frais de l'équipement. Comme elle devait désormais vivre au milieu des gens d'armes, on lui confectionna à la hâte le costume des soldats du temps, un justaucorps, sorte de gilet, des chausses longues rattachées au justaucorps par des aiguillettes, une tunique ou robe courte tombant jusqu'aux genoux, des guêtres hautes et des éperons. Un chapeau noir complétait l'uniforme. Les cheveux étaient coupés ronds. On lui avait acheté un cheval. Le sire de Baudricourt vint la voir au dernier moment, et lui ceignit lui-même l'épée qu'il avait tenu à lui offrir. L'escorte se composait de deux chevaliers, Jean de Metz, Bertrand de Poulengy et de quatre servants ou hommes d'armes. Six hommes en tout. C'était assez pour signaler le groupe à l'ennemi, mais pas assez pour le défendre en cas d'attaque. Aussi, n'était-on pas sans inquiétude, mais Jeanne les rassurait, leur disant que s'ils rencontraient des hommes d'armes, Dieu son Seigneur, leur fraierait la route jusqu'au dauphin. C'est le

13 février 1429, premier dimanche de carême que la petite troupe se mit en route. Le sire de Baudricourt recommanda la jeune fille aux chevaliers; et, toujours hésitant, leur jeta cette dernière parole : « Allez, advienne que pourra! »

Quand Jeanne sauta en selle, que se passa-t-il dans son âme? La pauvrette n'a que dix-sept ans. Elle part, laissant bien loin derrière elle tout ce qu'elle a aimé, son pays, la maison paternelle, ses vieux parents qu'elle ne reverra probablement jamais. Elle s'enfonce dans un inconnu plein de mystère et d'inquiétants cauchemars. A cette époque de l'année, les journées s'assombrissent et la nuit vient vite apportant avec elle de subites inquiétudes, et des frayeurs involontaires; tout vient ajouter de nouvelles tristesses à la mélancolie des adieux. Mais qu'importe à l'héroïque enfant! Elle sent bien qu'elle n'est plus l'humble fille des champs d'autrefois, elle est devenue l'envoyée de Dieu, et dans cette poitrine de jeune fille de seize ans, c'est vraiment l'âme de la France qui palpite. La petite paysanne grandie, transfigurée, semble écouter encore les Voix qui lui ont parlé tant de fois, et le dernier écho de leur parole se mêle

au bruit sourd de la poterne qui se referme lourdement sur les voyageurs. La petite troupe s'ébranle et s'enfonce dans le grand silence de la nuit. On n'entend plus que le pas cadencé des chevaux galopant sur le sol durci d'une route absolument déserte. Encore une fois, ce n'est plus la douce fileuse de l'âtre de Domremy qui marche dans la nuit; ce n'est plus la fillette rieuse, c'est la France elle-même qui s'est incarnée dans cette enfant et s'en va par des chemins nouveaux à de nouvelles et grandes destinées.

Jeanne et son escorte se dirigèrent vers Chinon où se trouvait alors le roi, c'était plus de cent cinquante lieues à faire par des chemins infestés de soldats et de brigands. Les gens qui l'accompagnaient, n'étaient pas rassurés. « Ne craignez rien, leur disait la jeune fille, car j'ai commandement de faire ainsi. Mes frères du paradis me disent tout ce que j'ai à faire. Il y a quatre ou cinq ans déjà que mes frères du paradis et mon Seigneur m'ont dit qu'il faut que j'aille à la guerre pour recouvrer le royaume de France. » Il y avait exactement trois ans et huit mois écoulés

depuis les premières visions de l'été 1425, au mois de février 1429.

Le voyage dura onze jours. On marchait de préférence la nuit, malgré que Jeanne trouvât que ces précautions étaient excessives. Aux heures du repos, elle s'étendait sur le sol toute vêtue. Elle ne se départira jamais de cette loi de stricte convenance, dût-elle plus tard garder ses membres enfermés dans la dure étreinte d'une armure d'acier. Et même quand il lui sera permis de coucher dans une habitation, elle exigera toujours qu'il y ait au moins une femme dans sa chambre. Jamais l'ombre même d'un soupçon ne planera sur son inviolable pureté. Et ce n'est pas là un des moindres signes de la sainteté de sa vie. Tel était l'ascendant qu'elle avait pris sur ces hommes de guerre et le respect qu'elle leur inspirait; ils ne se permirent jamais la moindre inconvenance.

Jeanne arriva à Chinon le 11 mars 1429 et demanda immédiatement à voir le roi.

Le bruit de son voyage avait devancé une lettre qu'elle avait fait écrire à Charles VII, et on se demandait s'il était bien opportun de recevoir celle qui pouvait bien être qu'une

aventurière. Ces hésitations étaient fondées, il y allait de la dignité du roi. Cependant la situation était désespérée, et l'avenir paraissait si sombre, qu'il fut décidé qu'on recevrait la jeune fille. Mais pour ne rien compromettre en cas d'erreur, et aussi pour soumettre la voyante à une épreuve qui paraissait nécessaire, il fut résolu que le roi, sous le costume d'un officier subalterne, resterait confondu dans la foule brillante des seigneurs.

Après deux jours d'attente, Jeanne fut donc introduite par le comte de Vendôme. C'était le soir à la lueur des torches qui projetaient des reflets fantastiques sur tout ce décor, sur les tentures et les brillants costumes de cour. La voyante s'incline sur le seuil avec l'aisance d'une personne assurée, d'une personne « nourrie en la cour », dit la chronique de Jean Chartier. « Ses révérences faites », elle promène son clair regard sur la brillante assemblée, et sans se préoccuper des airs goguenards fixés sur elle, elle va droit au souverain, et mettant un genou en terre, lui dit : « Dieu vous donne bonne vie, gentil sire ! » — « Je ne suis pas le roi, voilà le roi », répond Charles VII, en désignant un des seigneurs. —

« En nom Dieu, gentil prince, vous l'êtes et non un autre. » Et sans jactance, ni niaiserie, elle exposa sa mission. Elle l'adjure de lui « bailler gens », lui promettant en retour de faire lever le siège d'Orléans et de le conduire à Reims : « car c'est le plaisir de Dieu, ajouta-t-elle avec force, que ses ennemis les Anglais, s'en aillent en leur pays, que le royaume lui demeure et que si les Anglais ne s'en vont, il leur en coûtera ».

Cette première entrevue fit peu d'impression sur la cour blasée, et résolue d'avance à ne voir dans cette aventure, qu'une « trufferie », une comédie. Quant au roi, il semble avoir perdu même la force de penser. Il ne veut rien voir dans les ruines qui s'accumulent autour de lui et volontiers, il irait enfouir dans quelque vieux château sa royauté solitaire. C'est bien sans conviction qu'il accepta, quand il apprit la mort de son père, de paraître à la chapelle les épaules couvertes du manteau fleurdelisé.

Au reste, il portait au fond de son âme, le poids d'une torture morale d'autant plus lourde qu'il ne pouvait la confier à personne. Était-il bien l'héritier légitime? Les maux

qui le frappaient, lui et le royaume, n'étaient-ils le châtiment d'une honteuse maternité? le doute était permis. Isabeau de Bavière dans sa vie privée, avait alimenté la chronique scandaleuse de la cour, et ses relations avec le duc d'Orléans, frère du roi, n'avaient été un secret pour personne.

Quelque temps auparavant, Charles VII se trouvait au château de Loches. Une nuit, la nuit funèbre de la Toussaint, affolé, fiévreux, incapable de trouver une minute de sommeil, il s'était sauvé comme un désespéré à la chapelle du manoir; et là, prosterné sur les dalles, il avait demandé à Dieu, avec larmes, de lui faire connaître si oui ou non, il était fils de Charles VI, et par conséquent, héritier de la couronne. Et il demandait un signe. Si ce signe lui était refusé, il s'en irait en Écosse cacher sa honte et son déshonneur. Après cette prière, il se releva soulagé. Il attendait le signe.

Cette pensée le suivait donc partout. L'arrivée de Jeanne prenait peu à peu dans son âme un caractère merveilleux. Répondant aux instances qu'elle faisait auprès de lui, il lui dit un jour : « Donnez-moi un

signe de votre mission. » Il avait raison de demander un signe. Les visions privées n'ont par elles-mêmes aucune autorité, tant qu'elles n'ont pas été prouvées par des faits.

Le roi s'était approché d'une fenêtre et rêvait, le front collé aux petits carreaux cerclés de plomb. Jeanne le rejoignit et se penchant discrètement à son oreille, elle lui dit avec un singulier accent d'autorité : « Je te le dis de la part de Messire, tu es fils de roi. » Et elle lui rappela la nuit ténébreuse de la chapelle de Loches, la prière qu'il avait faite, scène angoissante dont il n'avait jamais parlé à personne.

A cette révélation, son visage s'illumina et se colora pour la première fois. Pour la première fois aussi, il eut conscience de sa dignité et sentit battre dans ses veines un sang royal. S'adressant à ceux qui l'entouraient : « Cette fille, leur dit-il, est envoyée de Dieu, il importe de l'interroger plus au long et d'aviser ensuite. » En même temps il lui assignait une demeure au château de Coudray, à une lieue de Chinon, où elle fut confiée à la garde de femmes en qui on avait toute confiance.

Cependant, la mission de Jeanne restait encore douteuse pour le plus grand nombre ; le roi résolut donc, et c'était prudent, de faire examiner la voyante par des gens d'Église. Il l'accompagna lui-même à Poitiers, où s'étaient refugiés les membres de l'Université, restés fidèles à la royauté. Quand Jeanne connut cette décision, elle n'en fut nullement effrayée : « En nom Dieu, disait-elle, je sais que j'aurai beaucoup à faire; mais Messire m'aidera. Or, allons, de par Dieu. » Les examinateurs furent choisis parmi les personnages les plus en vue par leur science et leur autorité. Il y avait des évêques, des professeurs, des docteurs renommés, des membres des grands ordres. La commission fut présidée par Regnault de Chartres, archevêque de Reims, qui ne fut jamais sympathique à Jeanne, c'était une garantie d'impartialité. Les auteurs en nomment quatorze ou quinze des examinateurs. Les séances furent nombreuses et duraient souvent plus de deux heures. Chacun parlait librement à son tour, et posaient les questions les plus subtiles et les plus embarrassantes : « Elle répondit à tous, dit la chronique, ce dont ils étaient grandement ébahis,

comme si une simple bergère, une jeune fille, pouvait ainsi répondre. » Comme on lui demandait de donner des signes de sa mission : « Je ne suis pas venue ici, répondit-elle, pour faire des miracles. Conduisez-moi à Orléans et je vous montrerai le signe de ma mission. » Un des examinateurs lui ayant dit que si Dieu voulait sauver la France, il pourrait bien le faire sans recourir aux armées, Jeanne lui fit cette belle réponse : « En nom Dieu, les gens d'armes batailleront et Dieu donnera victoire. »

L'examen dura trois semaines et la conclusion fut que le roi pouvait en toute sûreté user du moyen que Dieu lui envoyait. Assurément, les juges ne se prononçaient pas sur le caractère des visions; mais leur témoignage écartait absolument tout soupçon d'inspiration mauvaise. Ce jugement porté par des hommes instruits, défiants, mais sincères, ce jugement a une autorité considérable; c'est bien le jugement de l'Église, sage et indépendante, Jeanne en appellera souvent dans le procès de Rouen à la sentence des examinateurs de Poitiers. D'ailleurs, pendant que cet examen avait lieu, des commissaires envoyés par le roi, se livraient à

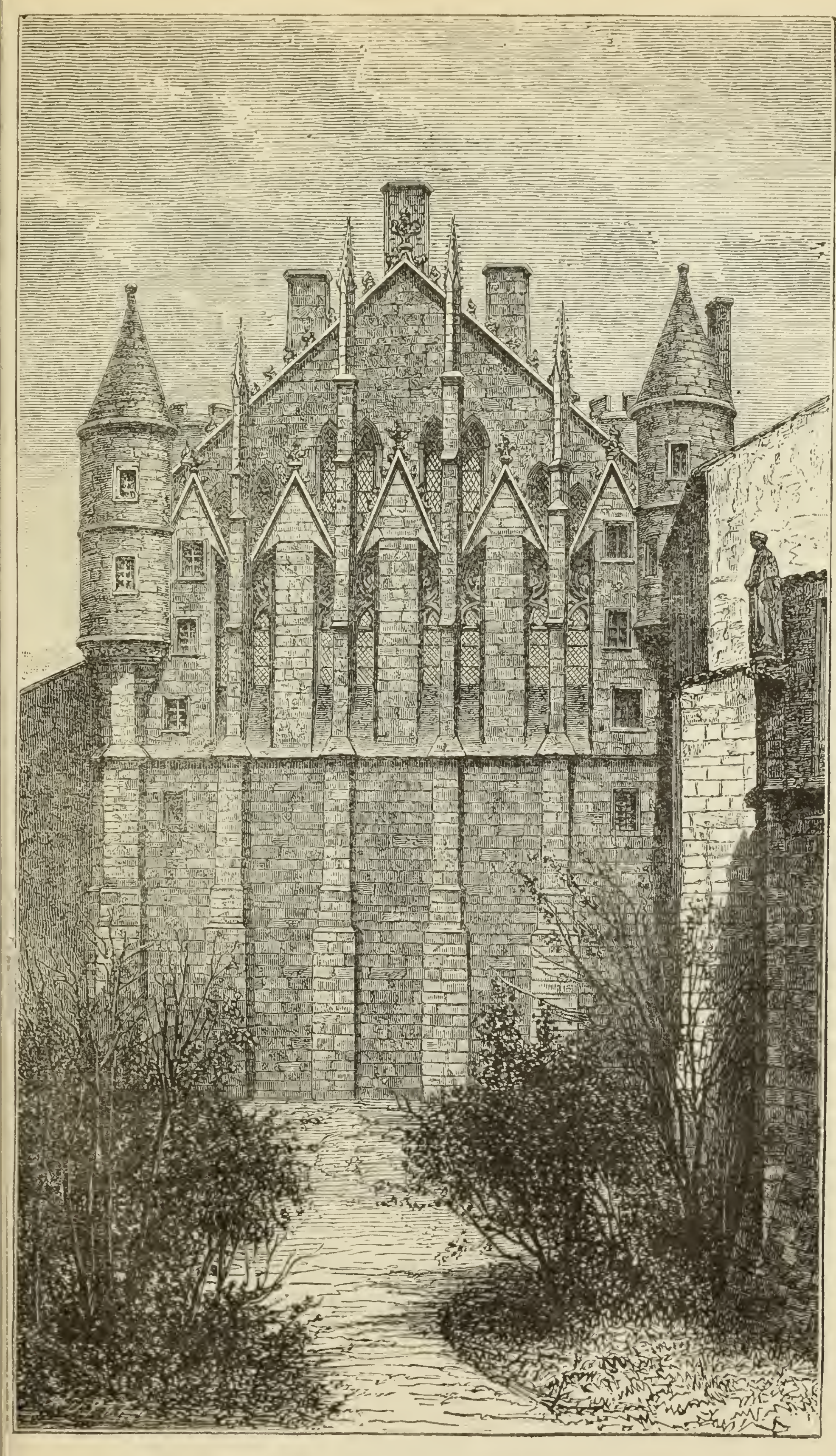
une enquête minutieuse à Domremy, et ne rapportaient que des témoignages favorables sur les premières années de la jeune fille.

Le roi était à peu près convaincu, mais la cour restait indifférente et dédaigneuse. Cette indifférence devint bientôt de l'hostilité pour le duc de la Témoille. Ce personnage, bas et orgueilleux, fut l'ennemi irréconciliable de la Pucelle. Fort de l'ascendant qu'il avait su prendre sur le faible Charles VII auquel il prêtait de l'argent, il ne fut étranger à aucune des mesures qui contrecarrèrent la mission de Jeanne d'Arc et qui perdirent l'héroïne. On l'accusera plus tard de l'avoir fait tomber entre les mains des Anglais. Dieu le permettait sans doute pour mettre davantage en relief, le côté providentiel de l'action de la libératrice. Nous retrouvons ici l'éternel recommencement de la lutte des deux puissances contraires, dans le monde : la lumière, et les ténèbres, l'erreur et la vérité, le bien et le mal, Dieu et Satan. La Trémoille reprenait pour son compte le rôle néfaste d'Isabeau de Bavière et devenait à son tour, le mauvais génie de la France.

Charles VII, fils d'un roi en démence et

d'une mère peu recommandable, avait grandi au milieu d'une cour frivole et livrée aux intrigues. D'un caractère insouciant et sans énergie, il était arrivé à l'âge d'homme, sans aucune des qualités que la France attendait de lui dans les circonstances critiques qu'elle traversait. Indécis et irrésolu, il se laissait conduire par les événements plutôt qu'il ne les conduisait. Il se sentait tellement incapable de réagir, qu'il ne tentait plus aucune résistance, en face d'un envahisseur qui gagnait chaque jour du terrain. Avec cela, ami du faste et des plaisirs bruyants, on eût dit qu'il cherchait à s'étourdir au bruit des fêtes, en multipliant les pas d'armes et les tournois, sans s'apercevoir du pénible contraste qui existait entre ces honteuses folies et la misère publique. On a dit de lui qu'il perdait joyeusement son royaume.

C'est à Poitiers même, que Jeanne fut nommée chef de guerre et que, pour la première fois elle parut, chevauchant à côté du roi, dans un costume militaire d'emprunt, en attendant qu'on ait pu lui en confectionner un magnifique à sa taille et en rapport avec le rang élevé qu'elle allait occuper. Derrière



Palais des comtes de Poitou (palais de Justice de Poitiers).

elle, flottait un petit étendard sur lequel elle avait fait peindre une colombe tenant en son bec une banderole avec cette inscription : *De par le Roi du ciel,* affirmant une fois de plus qu'elle s'effaçait devant une autorité supérieure à la sienne. De retour à Chinon, le roi lui composa sa maison militaire qui devait inspirer le respect aux autres chefs et aux troupes, Jeanne garda les deux chevaliers qui l'avaient accompagnée de Vaucouleurs à Chinon ; elle demanda également ses deux frères qui étaient venus la rejoindre. On lui donna pour écuyer, un chef responsable de sa maison, Jean d'Aulon, un cadet de Gascogne, qui a laissé des mémoires précieux ; deux pages, Louis de Contes, âgé de quinze ans, et un autre du nom de Raymond ; quelques valets et deux hérauts d'armes. Pour aumônier, elle eut un religieux augustin, Frère Jean Pasquerel, qui fut son principal confesseur. Restait à lui fournir une armure à sa taille. Pour cela, elle fut envoyée à Tours, principal centre de fabrique d'armes de guerre, et on y manda Colas de Montbazon, premier armurier de l'époque.

Comme on peut s'en rendre compte en visitant nos musées militaires, une armure de

chevalier était chose merveilleuse et fort compliquée. Elle se composait de pièces articulées ou réunies par des agrafes, et formant un vêtement d'acier qui couvrait le corps tout entier, jusqu'au bout des doigts. Si le soldat était bien protégé contre les traits de l'ennemi, il lui était presque impossible de se relever seul, s'il tombait désarçonné. Une armure pouvait peser jusqu'à soixante livres. La livre de ce temps équivalait à près de 500 grammes.

L'armure de Jeanne comprenait un casque qui couvrait la tête jusqu'à sa jonction avec la nuque et le cou, tandis qu'une bande d'acier peu profonde protégeait le menton, se mouvant sur les mêmes charnières que la visière du casque, masque rabattu sur le visage pendant le combat de façon à toucher la mentonnière. Quand il n'y avait pas de danger, cette pièce était relevée pour laisser voir la figure. Un hausse-col ou gorgerin formé de cinq plaques imbriquées défendait la poitrine jusqu'au sternum, où il se terminait en pointe au-dessus du corselet d'acier, fermé par le devant de la taille. Les hanches étaient gardées par les tassettes, trois lames d'acier qui se recouvraient. En dessous descendait une sorte de chemisette métallique, échancrée.

Il y avait de plus, de fortes épaulières, dont l'une fut néanmoins transpercée par un trait d'arbalète tiré à bout portant, au moment où Jeanne montait à l'échelle, lors de l'attaque du fort anglais, à la tête du pont d'Orléans. Les brassards ou manches d'acier étaient protégés au niveau du coude par des plaques à charnières, et terminés par les gantelets. Les cuissards, genouillères, jambières et les solerets (chaussures) à la poulaine, terminaient l'équipement. Une huque ou manteau de drap d'or ou de velours ou de quelque autre riche étoffe était portée par-dessus l'armure. On dit que, pendant six jours consécutifs, dans la campagne de Jargeau, Jeanne, à cheval, endura cette charge d'acier, sans en paraître fatiguée, au grand étonnement des hommes d'armes. Ce fait se reproduisit plusieurs fois dans le cours de sa carrière militaire.

On raconte que, quand les femmes vinrent, pour la première fois, revêtir Jeanne de cette armure nouvelle, elles furent transportées d'enthousiasme. Du premier coup, la jeune fille parut se mouvoir avec aisance dans cette prison d'acier que les hommes du métier ne supportaient bien qu'après un long apprentissage.

Nous n'avons pas de portrait authentique de Jeanne d'Arc, ce qui explique les inspirations si contradictoires des artistes, qui ont voulu reproduire les traits de la libératrice. Cependant, en réunissant et en rapprochant les différents coups de crayon que nous ont laissés les auteurs du temps qui l'avaient vue, il est possible de reconstituer une physionomie qui doit se rapprocher de la vérité.

Tous s'accordent à nous dire qu'elle était de taille moyenne, « bien compassée de membres, et forte », « belle et bien formée », d'une force qui n'avait rien de masculin. « Elle avait, dit l'un d'eux, la voix douce, une voix de femme. » « Le geste paraissait parfois viril, mais la physionomie restait bien féminine. » Ses cheveux étaient noirs et coupés en rond. C'était en réalité, une fille des champs, que les rudes travaux de la campagne avaient durcie. Ceux qui ont loué la belle proportion de ses formes et l'élégance naturelle de sa démarche, ajoutent qu'elle avait bien l'air d'une robuste paysanne, ce qui explique cette force de résistance que son écuyer, d'Aulon, a si souvent remarquée. Nous aimons mieux une Jeanne comme cela, que ces effigies mièvres et sentimentales que nous

donnent trop souvent les peintres et les sculpteurs.

« Il y avait en elle, dit un auteur anglais, Andrew Lang, autant de chevalerie que de sainteté. Gaie et vêtue de façon seyante, soit dans son armure, soit dans ses pourpoints de couleurs brillantes et brodés d'or, chevauchant comme un jeune chevalier, ou montant sur la brèche dangereuse, Jeanne ne fut ni béguine, ni bigotte. Aucun autre visionnaire ne fut jamais semblable à la Pucelle. Les anges, ses « frères du Paradis », n'eurent jamais une telle sœur parmi les saints de la terre ».

H. Wallon a tracé de Jeanne ce portrait au moral :

« Les hommes d'Église rendaient témoignage à sa vertu, à sa foi ; les hommes de guerre s'émerveillaient de la façon dont elle parlait sur les faits de guerre, et les dames et demoiselles ne s'étonnaient pas moins de trouver une simple jeune fille dans celle qui faisait l'admiration des hommes de guerre et des docteurs. Elle, qui, sous les armes, semblait égale aux plus habiles par sa tenue, par ses discours, elle se retrouvait quand elle avait dépouillé le harnois, ce qu'elle était dans son

village, « moult simple et peu parlant », toujours pieuse et recueillie, priant dans le secret, et accueillant avec bonté les hommes de toute condition, les femmes surtout que la curiosité attirait auprès d'elle. Elle leur parlait si doucement et si gracieusement, dit la chronique, qu'elle les faisait pleurer. Elle s'excusait auprès d'elles de l'habit d'homme qui effaroucha tant la pudeur du tribunal institué par les Anglais [1]. »

Ajoutons qu'à partir de ce moment surtout, elle fut appelée : *Jeanne la Pucelle*. Cette épithète, empruntée à une terminologie spéciale, s'ennoblissait grandement en se rapprochant du nom déjà glorieux de la voyante. Bientôt même, elle se substituera couramment au nom lui-même. On dira *la Pucelle* pour désigner celle qui conserva noble et pure son intégrité virginale, dans les circonstances les plus délicates où une femme puisse se trouver.

Jeanne était prête à partir. Il ne manquait à son équipement militaire que son épée. Mais quand le roi parla de la lui offrir lui

(1) WALLON, *Jeanne d'Arc*, livre II[e].



Jeanne d'Arc à cheval (Foyatier.)

même, elle l'arrêta net : « Gentil prince, lui dit-elle, ne songez pas à mon épée, le roi du Ciel y a pourvu lui-même » : et au grand étonnement de tous, elle commanda d'aller quérir à l'église de Sainte-Catherine de Fierbois, une épée enfouie non loin de l'autel et complètement ignorée; et, chose assez curieuse, elle en donna une description détaillée, pour guider ceux qui devaient la lui rapporter. On partit donc pour cette église de Sainte-Catherine; et, selon qu'ils en avaient reçu l'ordre, les envoyés de Jeanne firent creuser dans le voisinage de l'autel, et découvrirent dans une excavation de la muraille, un vieux coffre renfermant plusieurs épées rouillées, dont une reproduisait la description donnée, « ornée de cinq croix recroisetées ». D'où venait cette épée? On n'en sait rien. On peut remarquer cependant cette coïncidence singulière, les cinq croix « recroisetées » forment le blason du Saint-Sépulcre à Jérusalem. Ce glaive mystérieux aurait-il été apporté des croisades par quelque chevalier revenu de cette lointaine et religieuse expédition? Quoi qu'il en soit, un homme du métier se mit de suite en mesure de nettoyer cette épée. Il s'aperçut bientôt que la rouille n'avait

pas mordu l'acier. Elle tomba d'elle-même et la lame parut nette et brillante.

L'enthousiasme fut si grand, qu'on fit confectionner de suite un fourreau de velours cramoisi pour la sainte relique. A Tours, on voulut faire mieux encore. Les habitants se cotisèrent pour offrir à la Pucelle un riche fourreau de drap d'or. Mais celle-ci, étrangère à tout sentiment de vaine coquetterie, préféra un solide étui de cuir. Pour elle d'ailleurs, l'épée n'était que le complément obligé de son équipement militaire et l'attribut habituel de sa dignité, Jeanne d'Arc ne frappa jamais personne de ses armes. Elle était devenue soldat par vocation d'En-Haut, rien dans son tempérament ne l'avait préparée à ce métier si peu fait pour la femme. Aussi, put-elle se vanter devant ses juges qui l'accusaient d'avoir eu « soif de sang » que jamais sa main n'avait versé de sang; elle ne connut donc jamais ce qu'on a appelé la « fièvre des combats ». Intrépide, son étendard à la main, elle se jetait dans la mêlée, entraînant après elle l'armée des combattants. On dit d'elle qu'elle était l'âme de l'armée tout entière, ou plutôt « l'âme de la France incarnée dans ce corps fragile et dans ces formes virginales ». Un jour, on

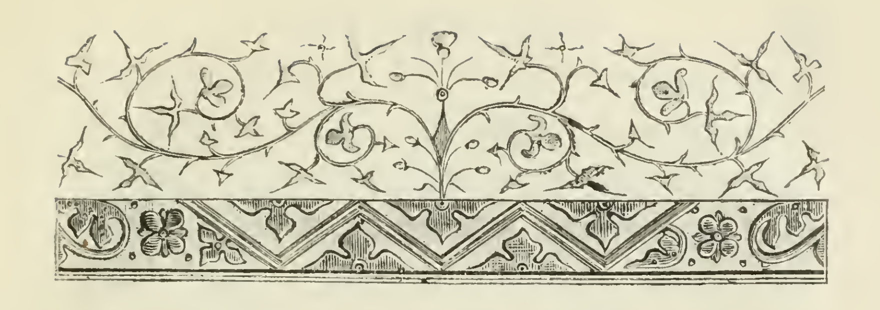
la vit se pencher en pleurant, sur un soldat blessé : « Je ne puis pas voir couler le sang, disait-elle, sans sentir les cheveux se dresser sur ma tête » ; le cœur de la femme délicate et sensible se retrouvait toujours sous la cuirasse de la guerrière.

Mais la pièce importante de Jeanne était son étendard. A Poitiers déjà, elle s'était fait faire une petite bannière, simple pièce triangulaire que les chevaliers faisaient porter devant eux, fixée à une lance. L'étendard était plus vaste et plus solennel. Celui de la libératrice fut exécuté sous sa direction. Il était blanc, semé de fleurs de lis brodées de soie, « au champ d'argent semé de lis ». On y voyait l'image de Dieu assis sur les nuées du ciel, tenant le monde dans sa main, avec ces mots : *Jésus Maria :* et sur les revers, une Annonciation de la Vierge : La vierge et l'ange, un lis à la main. L'étendard se terminait par deux pointes. Il en existe une reproduction exacte à la cathédrale de Paris : « J'aime mon étendard quarante fois plus que mon épée, » disait Jeanne d'Arc.

Voilà donc notre héroïne prête à partir. Sa présence à Poitiers avait été un événement, son départ pour Blois, dernière étape avant

Orléans, fait l'objet de toutes les conversations; et comme toujours, les détails les plus merveilleux se mêlent à la réalité.





III

LA LIBÉRATRICE



CEPENDANT, la situation devenait inquiétante. Les Anglais serraient Orléans de plus près, le blocus allait enfermer la ville dans un cercle de fer. La famine d'abord, et la capitulation ensuite, paraissaient inévitables. Il n'y avait pas de temps à perdre. Il fut décidé qu'un convoi de vivres serait immédiatement composé et que Jeanne partirait pour Blois, avec mission de le faire entrer dans la place. Elle y arriva les derniers jours d'avril 1429. La Hire, Potron de Xaintrailles et d'autres chefs l'y avaient précédée. Mais, avant de rien entreprendre et pour marquer son désir de la paix, sans effusion de sang, Jeanne fit

parvenir une longue lettre aux Anglais, les sommant de quitter la France qu'ils « détiennent injustement » faute de quoi, « elle les fera partir, veuillent ou non ». Cette lettre avait été dictée d'un seul jet, à Poitiers, le 22 mars précédent. Les Anglais, furieux de se voir menacés par une femme, retinrent un des deux messagers et firent dire qu'ils brûleraient la lettre, ainsi que celle qui l'avait écrite. Jeanne ne s'en troubla pas : « Qu'ils me brûlent, s'ils me prennent, disait-elle; mais si je les déconfis, qu'ils s'en aillent! »

Au moment où Jeanne arrivait à Blois, une grande animation régnait dans la ville. Sous l'impulsion de Yolande, reine de Sicile, belle-mère du roi et ardente patriote, on organisait fiévreusement le convoi de vivres destiné à ravitailler Orléans. La confusion n'était pas moins grande parmi les soldats que l'oisiveté du camp laissait à peu près sans discipline. Quelle singulière armée était celle qu'on mettait à la disposition de la libératrice!

Les chroniqueurs nous parlent de cet étrange assemblage d'hommes, qui grouillaient dans de vastes campements, sous les murs

de Blois. Les armées de ce temps ne se composaient que de mercenaires, qui vendaient leur sang au plus offrant. Attirés dans les camps par le goût des aventures et l'amour du pillage, ils composaient le plus invraisemblable méli-mélo qu'on puisse imaginer. Il y avait là, des Italiens amenés par sympathie pour Yolande, des Écossais, par haine des Anglais, des Flamands, des Basques, des Navarais, des Bretons. Et tous ces hommes, équipés vaille que vaille, étaient toujours à l'affût d'un mauvais coup à faire. Mal payés, ils vivaient de maraude et de rapine. « Si Dieu le Père, disait La Hire, se faisait homme d'arme, il serait pillard. » Attaquer un village mal défendu, rançonner un riche marchand rencontré en cours de route ou lever de fortes dîmes sur l'opulence des monastères, étaient de leurs coups familiers. « La guerre avait changé les hommes en bêtes, a dit Michelet, il fallait d'abord en faire des hommes. » On devine de quelle façon fut acueillie la nouvelle qu'une fille des champs était arrivée pour commander ces hommes et les conduire à la victoire.

Elle dut d'abord rétablir la discipline dans le camp, organiser ces bandes de soudards et

mettre dans ces âmes farouches la confiance qui fait la force et rend la victoire possible. Chose étonnante, et ce n'est pas là un des moindres miracles de cette épopée merveilleuse, au bout de quelques jours, tout était transformé. A l'agitation tumultueuse a succédé le calme; à l'orgie, le recueillement et la prière. Jeanne a défendu les blasphèmes, et les blasphèmes ont cessé. Plus de plaisanteries grivoises et de chansons lubriques. l'Inspirée poursuivra les femmes qui font métier de libertinage et, les frappant du plat de son épée, les chassera du camp.

Elle groupe autour d'elle ces vieux routiers et leur fait chanter des cantiques : et ce qui parut le comble de cette transformation, on vit ces grossiers pillards s'agenouiller aux pieds des prêtres et confesser leurs fautes comme de simples femmes. Il est vrai que La Hire, pour entraîner les autres, avait juré de suivre Jeanne partout où elle irait. La Hire, cet incorrigible Gascon, qui, avant de s'en aller à la bataille, faisait à Dieu cette prière : « Sire Dieu, je te prie de faire aujourd'hui pour La Hire, ce que La Hire ferait pour toi, si tu étais La Hire et La Hire fût Dieu. » La Hire se confessait.

Le propre des natures supérieures est de faire quelque chose de rien, de ce ramassis de coureurs d'aventures, Jeanne avait fait une belle armée.

Précédée de prêtres qui portaient la croix et chantaient des cantiques, la petite armée quitta Blois le 28 avril 1429 pour accompagner le convoi de vivres qui remontait lentement la Loire. Les chefs étaient peu rassurés sur le succès de l'entreprise : « Ne craignez rien, leur disait Jeanne, ils ne bougeront pas. » Ils ne bougèrent pas, en effet; et cependant, les deux rives étaient plus ou moins occupées par l'ennemi. Le soir même, les chalands débarquaient au port de Chécy. A huit heures du soir, à la tombée de la nuit, la périlleuse expédition et Jeanne, à côté de Dunois, gouverneur de la place qui était venu la rejoindre, entraient dans Orléans par la porte de Bourgogne.

Toute rayonnante des mille reflets que les torches projettent sur son armure, Jeanne paraît comme un ange mystérieux, envoyé à la délivrance de tout un peuple. Son cheval se fraie difficilement un passage à travers cette foule délirante qui la dévore des yeux, et couvre de baisers et de larmes

ses mains libératrices. Oui, elle est bien l'envoyée de Dieu, la libératrice qu'ils appelaient de leurs vœux aux heures d'angoisse de cet affreux siège. Ce qu'elle leur apporte, à ces affamés, c'est plus que le pain matériel, c'est la délivrance et le salut. Bourgeois et manants, grands seigneurs et humbles femmes, réunis dans un même enthousiasme, ils accompagnaient la Pucelle à l'église cathédrale pour rendre grâce à Dieu, pendant que les cloches de toutes les églises sonnaient à toute volée.

Au sortir de la cathédrale, Jeanne accepta l'hospitalité de Jacques Boucher, trésorier du duc d'Orléans. On lui avait préparé un repas réconfortant, car on savait qu'elle avait passé toute la journée à cheval; mais elle n'y toucha pas. Elle se contenta d'un demi-verre de vin dans lequel elle trempa quelques morceaux de pain. Elle avait coutume de jeûner tous les vendredis. Après cette légère réfection, elle alla prendre un repos bien mérité. Et les cloches saintes continuaient leur joyeuses et lointaines sonneries, comme pour bercer le sommeil de l'enfant, qui symbolisait si bien, à cette heure paisible, le recueillement de la patrie, sortant d'un affreux

cauchemar, pour reprendre un beau rêve interrompu.

La ville d'Orléans, assise sur la rive droite de la Loire, avait été entourée par l'ennemi de travaux avancés ou petites forteresses appelées *bastilles*. Les Anglais n'avaient rien négligé pour enlever cette place qui était sur le cours de la Loire, le rempart le plus solide de la monarchie française. Orléans prise, c'était une brèche ouverte dans la digue de protection. Par cette brèche, la vague meurtrière s'engouffrait et c'en était fait des régions restées fidèles.

Nous avons dit que c'est le vendredi 29 avril au soir que Jeanne entra dans Orléans. Dès le lendemain samedi, elle aurait voulu engager la lutte contre les assiégeants. Elle se rangea cependant à l'avis des chefs qui lui conseillèrent d'attendre le second convoi de vivres et les troupes de renfort qui allaient arriver incessamment de Blois. L'héroïne profita de ce délai pour se mettre en rapports personnels avec les habitants d'Orléans. Entre temps, elle montait à cheval pour explorer les environs de la place et inspecter les positions de l'ennemi, comme un vieux général,

mêlant ainsi en d'heureuses proportions, ces deux forces qu'on ne doit jamais séparer, la confiance en Dieu et les inspirations de la prudence humaine : « Aide-toi, et le ciel t'aidera ! » Les renforts attendus arrivèrent à Orléans le mercredi 4 mai.

Ce jour même, Dunois, gouverneur de la place, engageait la bataille contre la bastille de Saint-Loup qui commandait le fleuve en amont de la ville. Il n'avait pris conseil de personne. C'était dans l'après-midi, Jeanne prenait un peu de repos sur un lit. Tout à coup, elle s'éveille en sursaut : « Qui vous a réveillée? » lui demanda-t-on à son retour. Mes Voix, répondit-elle : « Méchant garçon, dit-elle à son page, tu ne me disais pas que le sang français coule ! » Et à la hâte, aidée par les femmes, elle revêt son armure, saute en selle et part si vite que les étincelles jaillissent sous les pieds de son cheval. Les Anglais tenaient bon et les Français commençaient à reculer, mais l'arrivée de Jeanne releva les courages. Après trois heures de lutte acharnée, la redoute était enlevée. A la vue du champ de bataille jonché de cadavres, la femme se retrouva dans la guerrière, Jeanne pleura. Mais la chrétienne l'emportait encore

sur l'héroïne, Jeanne pleurait, « parce que, disait-elle, tous ces pauvres gens sont morts sans confession ». La première victoire de Jeanne d'Arc avait donc été remportée le mercredi 4 mai. Nous allons voir passer comme dans une rapide vision, la plus courte et la plus brillante période de notre histoire nationale.

Le lendemain de cette première victoire, était le jour de l'Ascension, l'armée fut au repos; Jeanne passa la journée dans le calme et le recueillement. Elle s'était confessée et avait communié le matin. Toujours animée de sentiments pacifiques, elle invita de nouveau les Anglais à renoncer à la lutte. Mais pour ne plus exposer un messager, la lettre fixée à une flèche, fut lancée par un archer. Comme précédemment, ils répondirent par des injures.

Dès le lendemain, Jeanne fit attaquer une seconde bastille, celle des Augustins. Elle fut enlevée et l'armée rentra victorieuse à Orléans. Le jour suivant, l'attaque fut dirigée contre la plus redoutable des bastilles, celle des Tourelles qui fermait le pont de la Loire. Avant de partir, l'héroïne annonça qu'elle serait blessée mais rentrerait victorieuse, comme

la veille. Et en effet, au moment où elle se disposait à dresser une échelle contre la muraille, les Anglais qui l'avaient reconnue, la criblèrent de traits. Une flèche vint la frapper au-dessus du sein droit, entre la gorge et l'épaule. On l'emporta pour la panser. Là, elle eut un moment de faiblesse et pleura. Mais elle se ressaisit bientôt; et avec une incroyable énergie, elle arrache elle-même le fer de la plaie et après un pansement sommaire elle remonte à cheval. Elle avait confié son étendard à un homme d'armes, avec mission d'aller le planter sur les murailles. « Quand il touchera la muraille, dit-elle à ceux qui l'entouraient, dites-le moi. » « Il touche! » lui cria d'Aulon, son écuyer. « Eh bien! en avant! tout est vôtre, répondit-elle. » Les hommes s'élancèrent, la bastille était emportée. Comme elle l'avait prédit, Jeanne rentra victorieuse à Orléans, et entraîna l'armée à la basilique de Sainte-Croix, où un *Te Deum* fut chanté. C'était le samedi 7 mai.

Dans la matinée du dimanche, le bruit courut que l'armée anglaise se mettait en mouvement. Les Orléanais constatèrent en effet que l'ennemi abandonnait ses bastilles et disposait ses troupes en ordre de bataille



Prise du fort des Tourelles.
(Bas-relief en bronze de Vital-Dubray; statue de Jeanne d'Arc de la place du Martroi, à Orléans.)

sous les murs de la ville. Suivant les mœurs militaires de l'époque, cette manœuvre équivalait à une offre de combat. Malgré la disproportion des forces, les assiégés crurent devoir accepter le défi et se préparèrent à l'attaque. Jeanne, l'ayant appris, se leva malgré sa blessure, et parut aux yeux de tous revêtue seulement d'une cotte de maille, n'ayant pu à cause de sa poitrine transpercée, se couvrir de sa lourde cuirasse. A cette vue, l'émotion fut générale. Rapidement et d'un coup d'œil très sûr, elle disposa les soldats en ordre de bataille; mais, défendit d'engager l'action sans sa permission. En même temps, elle faisait dresser un autel portatif en plein air et les messes commencèrent. Elle resta constamment à genoux. Quand la seconde messe s'acheva, elle demanda à ceux qui l'entouraient de quel côté les Anglais avaient le visage tourné. « Du côté de la ville de Meung, » lui répondit-on. Ils tournaient donc le dos à la ville. « En nom Dieu, dit-elle aussitôt, ils s'en vont, laissez-les partir. Et maintenant, ajouta-t-elle, allons rendre grâce à Dieu. » Et sans tarder, un long cortège s'organisait. Les prêtres marchaient en tête, chantant des cantiques, et toute l'armée suivait.

C'était la première procession de la délivrance, qui se reproduira chaque année, à Orléans, le 8 mai. La ville d'Orléans était délivrée. Jeanne avait donné le signe de sa mission.

Ainsi donc, ce que d'intrépides guerriers n'avaient pu faire en sept mois d'efforts héroïques, une jeune fille de dix-sept ans l'avait réalisé en trois jours. En « trois coups d'épée », a-t-on dit. Et dans cette œuvre accomplie, Jeanne d'Arc s'était montrée non seulement l'envoyée de Dieu mais encore, capitaine habile et comme on dit aujourd'hui un irrésistible « entraîneur d'hommes ».





IV

LE SACRE

Le surlendemain de la levée du siège, c'est-à-dire le lundi 10 mai, Jeanne se dérobait à l'enthousiasme populaire et quittait Orléans pour aller rejoindre le roi à Loches. Les habitants étaient désolés de la voir partir. « Tous pleuraient et moult humblement la remerciaient, et s'offraient, eux et leurs biens, à sa volonté, ce dont elle les remercia très bénignement. » Mais elle avait hâte d'accomplir la seconde partie de sa mission. Charles VII la reçut avec grands honneurs et lui donna mille marques de sa reconnaissance et de son admiration. Mais ce n'était pas des compliments que la Pucelle venait

chercher à la cour. Elle parla de suite de marcher sur Reims. Elle disait qu'elle ne durerait pas plus d'un an, et qu'on songeât à bien besogner cette année, car elle avait « beaucoup à faire ». Ces paroles sont rapportées par le duc d'Alençon et mentionnées au procès.

Il n'est pas naturel qu'une jeune fille dans la force de l'âge — elle n'a pas encore dix-huit ans, — et dans tout l'éclat d'un triomphe, soit hantée des pensées d'une fin prochaine. Dieu sans doute, par une de ces attentions délicates auxquelles sa providence nous a habitués avec l'Envoyée, soulevait un coin de l'avenir et mettait dans son âme les pressentiments qui ne la trompaient pas; il y avait donc encore là, une de ces prophéties si souvent relevées dans l'histoire de Jeanne d'Arc. Mais on hésitait toujours. On raconte que Jeanne, impatientée de ces lenteurs, vint un jour jusqu'à l'appartement privé de Charles VII, qui à ce moment était en conférence avec Christophe d'Harcourt, l'évêque de Castres, son confesseur et son conseiller. La jeune fille se jeta à ses pieds: « Noble dauphin, lui disait-elle avec des larmes dans la voix, ne tenez plus tant ni de si longs conseils; mais venez plutôt

à Reims pour recevoir votre digne couronne. »

Le roi fut, cette fois, vivement impressionné et décida qu'on partirait, mais seulement quand la voie serait libre, c'est-à-dire quand on aurait enlevé les places que les Anglais occupaient encore sur les bords de la Loire. Jeanne adopta ce projet. Les obstacles que faisait valoir le roi et sa cour, étaient réels. En abandonnant Orléans, les Anglais s'étaient réfugiés dans les villes du voisinage et s'y retranchaient solidement. Etait-il prudent de marcher vers le nord, par la brèche d'Orléans, en laissant l'ennemi derrière soi? En se rangeant à cet avis, Jeanne ne désobéissait pas à ses Voix. Les règles de la prudence humaine ne sont pas en contradiction avec les appels de Dieu. Jeanne nous l'avait déjà rappelé, lorsque, profitant des quelques jours qui lui étaient laissés avant l'attaque des bastilles, elle allait inspecter soigneusement les positions de l'ennemi. Quoi qu'il en soit, l'expédition était décidée. Elle fut confiée au jeune duc d'Alençon, mais avec ordre formel du roi de ne rien entreprendre sans l'avis de Jeanne. Le duc d'Alençon, cousin du roi, était resté longtemps prisonnier des Anglais. A peine rendu à sa famille moyennant une forte ran-

çon, il lui fallait partir et courir de nouveaux dangers. Au moment de partir, sa jeune femme se mit à pleurer : « Si vous saviez, ma petite Jeannette, disait-elle tendrement à la Pucelle, ce que j'ai d'angoissantes craintes au sujet du duc!... » Jeanne eut pour cette femme en larmes un long regard de compassion. Et après un moment de silence, pour consulter ses Voix sans doute, l'humble enfant du peuple eut une parole prophétique pour rassurer la petite fille des rois de France : « Madame, ne craignez point, je vous rendrai votre mari sain et sauf, aussi bon ou même en meilleur état qu'il n'est maintenant. » Elle tint parole. Au siège de la ville de Jargeau, elle se jeta au-devant du jeune duc : « Retirez-vous, dit-elle, voici un engin qui va vous tuer. » Et elle lui montrait une pièce d'artillerie braquée de son côté. Le duc se retira, et un moment après, le seigneur de Lude était tué à cette même place par un projectile parti de la pièce désignée.

C'est le 2 juin que commença cette fameuse campagne de la Loire qui avait pour objet de chasser les Anglais des deux rives du fleuve et d'ouvrir la route de Reims. Cette campagne qui a été regardée par les techniciens

comme un chef-d'œuvre de tactique militaire ne dura que huit jours. En huit jours, Beaugency, Jargeau, Meung et Patay, les places les plus importantes, sont enlevées d'assaut. Et cette campagne fut conduite par une jeune fille de dix-sept ans, qui ne cessait de dire que ce n'était pas son métier de faire la guerre. C'est à la prise de Patay, qu'elle prononça une parole restée célèbre. Comme les soldats hésitaient devant cette place solidement occupée par les Anglais : « Au nom Dieu, leur cria Jeanne, il faut combattre ; et quand même ils seraient pendus aux nues, nous les aurons. » Et ils les eurent.

Cependant on hésitait encore, au grand désespoir de l'héroïne, et de ses Voix qui la pressaient d'avancer. Il est vrai que pour aller de Chinon à Reims, il fallait se frayer un chemin à travers un pays semé de châteaux et de villes passées à la cause des Anglais. C'était une zone dangereuse de plus de 80 kilomètres à franchir à travers des obstacles dont on ne pouvait pas toujours mesurer la gravité. Mais la confiance de Jeanne était inébranlable. Elle se mit donc en route, entraînant après elle une

armée qui subissait visiblement l'irrésistible ascendant de cette jeune fille. Le roi suivait sans enthousiasme et sans conviction. Jeanne l'encourageait comme on aurait fait d'un enfant, lui disant qu'il recouvrerait bientôt son royaume. Charles VII était si peu sûr du succès qu'il ne voulut pas que la reine le suivît dans cette expédition où tout était à craindre, pensait-il. Il la renvoya au delà de la Loire.

Cependant, l'armée arrivait sous les murs d'Auxerre. Un compromis avec les habitants permit à Jeanne de passer sous les murs de la place sans donner l'assaut. Mais il en fut autrement de la ville de Troyes, fortement tenue par l'ennemi. Jeanne écrivit une lettre aux habitants, elle ne reçut aucune réponse. La situation était critique. L'armée, mal approvisionnée, sans matériel de siège, hésitait grandement. On parlait ouvertement de rebrousser chemin. L'héroïne, alarmée, demanda deux jours de répit, promettant que d'ici là, la ville serait prise. Elle commanda l'assaut, se jetant elle-même dans la mêlée, son étendard à la main. Les habitants, pris d'une soudaine panique, se rendirent. La garnison s'échappa par une porte, le roi entra par une

autre. C'était le dimanche 1er juillet 1429.

La soumission de Troyes entraîna celle de Châlons-sur-Marne et enfin, celle de Reims. Le 17 juillet, le roi entrait triomphalement dans la ville.

La cérémonie eut lieu le lendemain, dimanche. Quoique préparée à la hâte, elle ne fut pas sans magnificence et sans grandeur. Tous les rites, les plus pompeux comme les plus modestes, furent scrupuleusement observés.

Mais avant la cérémonie du sacre, Jeanne voulut écrire une lettre au duc de Bourgogne, Philippe le Bon, qui depuis l'assassinat de son père, Jean sans Peur, au pont de Montereau, gardait une haine implacable au roi Charles VII, qu'on accusait faussement d'avoir provoqué ce meurtre. Sous l'impression de ce ressentiment qui cherchait une vengeance, le duc était devenu le ferme appui des Anglais. Plus d'une fois, Jeanne, qui souffrait de cette rivalité funeste à la royauté, avait essayé d'amener une réconciliation, sans y réussir. Elle voulut tenter une dernière épreuve et son âme délicate et tendre, avait tout disposé pour que la lettre arrivât le jour même du sacre, dans la pensée que cette heureuse

coïncidence ferait réfléchir le prince rebelle et l'inclinerait au pardon.

Jeanne ne savait pas écrire, mais dans le cours de sa carrière militaire, elle dicta d'un seul trait et séance tenante, un grand nombre de lettres, dont le texte a été conservé et que ses historiens citent avec admiration. Toutes sont empreintes du plus pur patriotisme ; mais on y rencontre parfois, une élévation de pensées et une noblesse de sentiments vraiment étonnantes dans une humble paysanne dont l'enfance était restée étrangère à toute culture intellectuelle.

Voici la première partie et la conclusion de cette lettre :

« Haut et redouté prince, duc de Bourgogne, la Pucelle vous requiert, ce par le roi du Ciel, son légitime souverain, que le roi de France et vous, fassiez durable paix. Pardonnez-vous l'un à l'autre, de bon cœur et entièrement, en loyaux chrétiens. Prince, je vous en supplie à mains jointes, aussi humblement que je vous puisse supplier, de retirer vos troupes. Sachez de par le roi du Ciel, que vous ne vaincrez pas les loyaux Français. Si grand



Intérieur de Notre-Dame de Reims.

nombre de gens que vous envoyez contre nous, vous n'y gagnerez rien et tant de leur sang sera répandu, que ce sera grande pitié. Or donc, le gentil roi de France dont le sacre se fait aujourd'hui à Reims, est prêt à faire la paix avec vous. Tendez-lui la main. Je vous recommande à Dieu qu'il vous garde si c'est son beau plaisir? Je prie Dieu qu'il accorde le bienfait de la paix. »

Écrit à Reims, le 17 juillet.

A part quelques expressions hautaines qui étaient dans la note du temps, la prière se fait tendre et suppliante. On sent l'âme de la femme, que le métier des armes n'a pas endurcie et qui souffre des maux accumulés par d'aussi coupables rivalités. La lettre resta sans réponse; mais peut-être ne passa-t-elle pas sans impression sur l'âme aigrie du redoutable duc. Nous verrons qu'un peu plus tard, il consentira avec le roi une trêve de quinze jours.

Au moment même où le messager, porteur de la lettre, quittait Reims, la cérémonie du sacre commençait. Selon l'usage, la « sainte Ampoule », conservée à l'abbaye de Saint-Rémy, fut apportée par l'Abbé, accompagné

de quatre des plus hauts dignitaires, à cheval. La sainte Ampoule est le vase sacré qui contenait l'huile réservée au sacre des rois. Suivant une tradition, cette petite amphore fut apportée par un ange, à la prière de saint Rémy, lors du sacre de Clovis.

La précieuse relique fut reçue à l'entrée du chœur, par l'archevêque de Reims, entouré de son chapitre. La cathédrale avait revêtu sa parure des grands jours. La foule était immense, attirée par la magnificence du spectacle, mais surtout par le besoin de s'associer à la joie d'un événement attendu depuis si longtemps et enfin réalisé. Les dames de Reims avaient passé la nuit à préparer les vêtements royaux.

Le moment venu, le roi, accompagné des douze pairs du royaume, en grand costume, se présenta à l'autel et reçut l'onction sainte. Tout autour, une brillante couronne composée des dignitaires et des seigneurs, rangés selon l'ordre d'une savante hiérarchie, faisait à l'élu le plus beau cortège qu'on pût imaginer.

Mais à côté du roi, se tenait un personnage que le protocole n'avait pas prévu. C'était une femme ; c'était Jeanne, debout dans son armure et tenant en main son étendard.

Quand la cérémonie fut achevée, elle s'avança lentement, et pliant le genou : « Noble roi, lui dit-elle, maintenant est accomplie la volonté de Dieu qui m'avait commandé de lever le siège d'Orléans et de vous faire amener en cette cité de Reims pour recevoir les saintes onctions du sacre, qui montrent que vous êtes le vrai roi et celui auquel doit appartenir le royaume de France. » A ces mots, Jeanne s'arrêta, les sanglots étouffaient sa voix. L'émotion gagna l'assemblée, tous pleuraient avec elle. L'attendrissement général trouvait encore son explication dans la présence du père de la Pucelle, qui, mandé au dernier moment, était arrivé de Domremy, le matin même, selon toute probabilité. Lui aussi pliait sous le poids d'une de ces émotions qui accablent une âme et semblent vouloir lui enlever le sentiment des réalités. Il se souvenait sans doute, qu'au lendemain d'un songe qui l'avait bouleversé, il disait hautement que si sa fille devait jamais se trouver au milieu des soldats, il aimerait mieux la noyer de ses propres mains. Et voilà qu'il la retrouvait sous une armure, au premier rang d'une brillante assemblée de chevaliers et d'hommes d'armes. Et ce n'était plus un rêve.

Que se passa-t-il alors dans l'âme de ce rude paysan? Le cœur le moins préparé aux rêveries, a parfois de mystérieux et redoutables pressentiments. Il retrouvait bien sa Jeannette d'autrefois, mais il sentait aussi qu'elle ne lui appartenait plus, que sa destinée était dès lors tournée vers d'autres horizons qui, tout en restant obscurs et incompris, n'étaient plus ceux du village natal. Et peut-être, dut-il passer la main sur son front, comme pour écarter les troublantes inquiétudes d'une lointaine vision.





V

LA PRISONNIÈRE

C'est un principe rigoureux de théologie déjà rappelé, que les visions et révélations privées n'ont aucune autorité, tant qu'elles n'ont pas été prouvées par des faits et des signes convaincants. Quand un des docteurs de Poitiers rappela ce principe à Jeanne, celle-ci ne le contesta pas : « Mais, donnez-moi des soldats et le signe que je donnerai sera de faire lever le siège d'Orléans, de faire sacrer le dauphin à Reims et de bouter les Anglais hors de France. » Elle avait tenu parole.

Elle aurait pu ajouter que tout ce qui avait précédé la prise d'Orléans, était déjà un signe de la vérité de sa mission. Et en effet : à

Vaucouleurs, pour convaincre le sire de Baudricourt, elle lui annonce la défaite de Rouvray, plusieurs jours avant que la nouvelle en arrive à la garnison. A Chinon, le roi la met à l'épreuve en se dissimulant dans une foule de trois cents courtisans réunis à la lueur des torches, dans une vaste salle; Jeanne, la petite paysanne, arrivée depuis quelques jours seulement de son village, le reconnaît et va droit à lui. A Chinon encore, elle révèle au dauphin la scène nocturne du château de Loches, le délivre de l'affreux doute qui tourmentait son âme et lui rappelle la prière secrète qu'il avait faite à Dieu. De Blois, elle envoie à Sainte-Catherine de Fierbois chercher une épée enfouie dans la muraille et que tout le monde ignorait. Dans le cours de sa campagne militaire, elle fit plusieurs prophéties que les événements confirmèrent; entre autres, à Glasdall, le chef des troupes ennemies qui l'avait insultée, elle prédit sa victoire, ajoutant que lui, Glasdall, ne la verrait pas. Quelques instants après, il se noyait dans l'écroulement d'un pont. A Orléans, à l'attaque de la bastille des Tourelles elle prédit qu'elle serait blessée, ce qui arriva. Quand elle entreprend cette fameuse

campagne de la Loire, si incertaine aux yeux des chefs, elle prédit hardiment la reddition des places les plus fortes; en huit jours, le cours de la Loire était libre.

Et tout cela a été accompli en moins d'une année, par une jeune fille de dix-sept ans, une pauvre enfant d'un village inconnu des Vosges, inconnue elle-même et illettrée; et cela, dans les circonstances les plus désespérées. La France était vaincue et livrée aux rivalités des chefs; l'armée était démoralisée en face d'un ennemi insolent dont les succès se multipliaient. Encore quelques mois et la France ne sera plus qu'une colonie anglaise.

Du premier coup, cette petite paysanne se révèle homme de guerre consommé, elle qui répondait à ses Voix en pleurant : « Mais mon métier n'est pas de faire la guerre; je ne sais que coudre et filer. » Le duc d'Alençon qui avait fait la campagne de la Loire à ses côtés, disait dans sa déposition au tribunal de la réhabilitation : « Jeanne savait conduire et organiser une armée, tracer un plan de bataille mieux que les plus habiles capitaines et que ceux qui ont de la guerre la plus subtile expérience. » Alain Chartier, le secrétaire de

Charles VII, écrivait dans une lettre : « Il n'est personne au monde qui ne soit dans l'admiration et la stupeur, en considérant tant d'étonnantes merveilles accomplies en un si court espace de temps!... Quelle est la qualité guerrière que l'on peut souhaiter à un général, que la Pucelle ne possède?... La prudence? la sienne était merveilleuse... Le courage? le sien était supérieur à celui de tous... L'activité? personne ne possède ce don au même degré qu'elle. Faut-il en venir aux mains avec l'ennemi? Elle dirige l'armée, assied le campement, range les hommes pour la bataille et fait œuvre de soldat, tandis que déjà elle a fait depuis longtemps, l'œuvre de général. Au signal donné, elle saisit la lance, la brandit, et piquant des deux, se jette avec impétuosité dans les rangs ennemis. » On ne saurait trop le répéter, ce n'était pas là l'œuvre d'une jeune fille : « Forcé de choisir entre l'impossible et le divin, dit Mgr de Cabrières, je choisis le divin. » Gerson, ancien chancelier de l'Université de Paris, auteur présumé de l'*Imitation de Jésus-Christ,* qui vivait au temps de Jeanne d'Arc, terminait l'apologie de la mission de la Pucelle, par ces paroles d'un grand poids : « Cette mission

venait de Dieu. » Jeanne avait donc prouvé sa mission.

Jeanne avait constamment répété qu'elle était envoyée de Dieu pour lever le siège d'Orléans et faire sacrer le roi. Ces deux buts, atteints dans des circonstances merveilleuses, ont fait croire à quelques-uns que sa mission était terminée, d'autant plus que, pour la première fois, des échecs allaient se produire et mettre une fin douloureuse à cette brillante carrière. Mais, si elle n'a plus de mission, elle va donc agir d'après ses propres inspirations et ne pourra-t-on pas dire, comme plus tard l'archevêque de Reims, que « sa témérité a été punie ». Cette opinion s'appuie sur un fait qu'on cite avec une certaine complaisance :

Dunois raconte que lorsqu'on traverse la Ferté et Crespy-en-Valois, comme le peuple accourait criant : Noël ! Jeanne, qui chevauchait entre l'archevêque de Reims et le bâtard d'Orléans, dit : « Voilà un bon peuple, et je n'ai jamais vu peuple qui se réjouit tant de l'arrivée d'un si noble prince. Et, puisè-je être assez heureuse pour finir mes jours et être inhumée en cette terre ! » — Jeanne, lui dit l'archevêque, en quel lieu croyez-vous donc

mourir. Elle répondit : « Où il plaira à Dieu, car je ne suis assurée ni du temps, ni du lieu, pas plus que vous-même. Et que je voudrais qu'il plût à Dieu, mon créateur, que je m'en retournasse, quittant mes armes, et que je revinsse servir mon père et ma mère, gardant leurs troupeaux avec ma sœur et mes frères, qui seraient bien aises de me revoir ! »

Mais d'abord, on fait remarquer que ces paroles sont rapportées différemment par les auteurs du temps, ce qui en rend l'autorité suspecte. D'ailleurs, seraient-elles authentiques, elles prouveraient simplement ses répugnances naturelles pour le métier des armes, que Jeanne a toujours connues et combattues. La première fois que ses Voix lui parlèrent de faire la guerre, elle répondait : « J'aimerais mieux filer auprès de ma pauvre mère, car ce n'est pas mon état; mais il faut que j'aille et que je le fasse, parce que Messire veut que je fasse ainsi. »

Mais, est-il bien certain que, dans la pensée de Jeanne elle-même, sa mission se bornât aux deux points indiqués plus haut? Maintes fois, elle ajoutait qu'elle devait chasser les Anglais de France, et cette prétention fut un des griefs élevés contre elle au procès de

Reims. C'était de son vivant, une certitude, plus qu'une prophétie, que le royaume qui avait été perdu par une femme (Isabeau de Bavière), serait sauvé par une autre femme (Jeanne d'Arc).

Et qu'on ne nous dise pas que, quand elle mourut, les Anglais occupaient encore les trois quarts de la France; Jeanne leur avait porté un coup dont ils ne devaient pas se relever, le coup était mortel. Quand Charles VII mourut, ils n'occupaient plus que la place de Calais. D'autre part, les échecs de Jeanne d'Arc ne prouvent rien; on aurait tort de soupçonner toujours une faute dans le malheur. Quand Dieu confie une mission, il demande le travail, la lutte, mais il n'impose pas le succès. Que dis-je? le succès n'est souvent attribué qu'aux humiliations, qu'à la souffrance, et même à l'immolation. Cette loi austère se retrouve très souvent dans l'ordre des choses purement humaines. Qu'il en est qui ne sont arrivés à la renommée qu'après leur mort, ce qui a fait dire ce mot, que le « laurier de la gloire ne pousse bien que sur les tombeaux ».

Non, la mission de Jeanne ne finissait pas

avec la prise d'Orléans et le sacre du roi. Ceux qui l'ont pensé n'en avaient vu que le côté matériel et n'avaient pas su s'élever au-dessus des réalités qui trompent si souvent. Après tout ce qu'elle avait fait, après ces explosions d'enthousiasme des foules amies et ces terreurs inspirées aux ennemis, Jeanne ne pouvait pas disparaître sans donner à son œuvre, ce caractère de grandeur morale, le seul qui compte; j'irai plus loin, sans se donner à elle-même dès ici-bas, l'auréole des élus de Dieu. Elle ne pouvait pas disparaître comme un flambeau qui s'éteint subitement, comme une harmonie restée sans écho, comme une vision qui s'efface et se fait oublier. Ces phénomènes sont d'ordre purement naturel. On comprend qu'un météore illumine un moment l'horizon et passe, sans laisser de trace, le météore n'a pas d'âme; et, quoiqu'on en ait dit, son apparition n'a rien d'intelligent. Mais Jeanne l'inspirée, la libératrice, Jeanne nous devait mieux que cela.

Jeanne était appelée à prendre place à côté des grands bienfaiteurs de l'humanité, à côté des héros et des saints, de tous ceux auxquels la reconnaissance élève des statues ou donne

un autel. Or, par une bien singulière prédestination, il semble bien que ceux-là soient marqués à l'avance pour la douleur pour « ce quelque chose d'achevé que le malheur ajoute à la vertu ». Cette loi a son application surtout pour ceux qui sont les dépositaires d'une grande pensée et entrent dans la vie chargés d'une mission providentielle, grande ou petite. Saint Paul a dit qu'il « n'y a pas de rédemption sans effusion de sang », c'est-à-dire, pas d'œuvre de salut, sans le sacrifice de l'immolation. L'inspirée de Domremy ne devait pas échapper à cette loi.

Nous ne voyons pas bien Jeanne déposant ses armes comme on met de côté un instrument hors d'usage ou une parure démodée, pour aller finir obscurément ses jours dans quelque coin ignoré d'un village perdu dans les Vosges. Nous ne la voyons pas même dans quelque paisible retraite bien choisie, jouissant tout à son aise, des hommages rendus à son œuvre de libératrice. Elle nous paraîtrait même diminuée, achevant sa brillante carrière dans les longues et humiliantes journées d'une prison perpétuelle. Non, il faut à l'héroïne, une fin plus noble, une grandeur moins humaine. Jeanne entrera donc comme

tant d'autres, dans la « voie douloureuse ». Elle gravira à son tour, un calvaire, le plus long et le plus dur que l'histoire ait jamais connu, et c'est seulement au sommet de ce calvaire que la mort l'attend, dans d'affreuses circonstances, comme si aucun martyre n'avait paru assez amer pour cette grande mission accomplie. Jeanne d'Arc mourra sur un bûcher ; enveloppée de flammes ardentes, elle disparaîtra donc de la seule manière qui convenait, dans le rayonnement d'une splendide apothéose.

Immédiatement après le sacre, Jeanne était d'avis de ne point perdre de temps et de marcher immédiatement sur Paris. C'était là de la haute tactique militaire. L'important pour le chef d'armée n'est pas de vaincre, mais de savoir profiter de la victoire. Tout encourageait ce hardi coup de main ; l'entraînement des troupes, l'enthousiasme populaire, l'affolement de l'ennemi. Laisser tomber cet enthousiasme et permettre à l'ennemi de se ressaisir, c'était s'exposer à perdre irrévocablement la partie.

Mais la popularité de la Libératrice portait ombrage. A la Cour, on supportait mal de devoir le salut à une femme, et Charles VII,

plus que jamais dominé par les intrigues dont il était entouré, faisait, par ses hésitations, le jeu de cette hostilité sourde qui n'avait jamais désarmé et qui, plus que jamais, désirait voir disparaître la personnalité gênante de la Pucelle. Cette politique inconsciente et aveugle trouvait plus commode de négocier laborieusement une trêve avec le duc de Bourgogne, dont la mauvaise foi était connue.

Cette folle démarche cependant ne rassurait pas l'ennemi, persuadé que la Pucelle allait se trouver d'un moment à l'autre sous les murs de Paris à la tête de son armée victorieuse. A ce point que le duc de Bedfort, régent du royaume, écrivait une lettre alarmante au conseil d'Angleterre et demandait immédiatement des renforts. Jeanne, que ces lenteurs impatientaient et qui savait le prix du temps, fit agréer quoique de mauvaise grâce, l'expédition de Paris et partit entraînant à sa suite, et l'armée et le roi lui-même.

Les événements lui donnèrent raison. La marche de l'armée fut une marche triomphale. L'enthousiasme était devenu général. A l'arrivée de la Pucelle, les villes chassaient les garnisons anglaises et se rendaient au roi. Soissons, Laon, Château-Thierry, la

Ferté-Milon, Provins, Coulommiers ouvraient spontanément leurs portes. Mais, à ce moment-là, la trêve imprudemment demandée était signée et imposait une suspension d'armes. Le malheur fut irréparable. Paris était perdu une fois de plus. Les Anglais, favorisés par nos désastreuses hésitations, s'y étaient fortement établis.

C'est à Crépy-en-Valois que le roi, ayant connu les bonnes dispositions des villes de Compiègne et de Beauvais, envoya un héraut d'armes qui reçut leur soumission. Compiègne occupée, c'était une nouvelle étape qui rapprochait l'armée de Paris, le rêve de la Pucelle. Mais là encore, de nouvelles hésitations et de nouvelles propositions faites au duc de Bourgogne. Jeanne voulut en finir avec ces lenteurs qui allaient tout compromettre. Elle appela le duc d'Alençon et, avec une fine pointe d'esprit gaulois dans ses paroles, elle lui dit : « Mon beau duc, faites appareiller vos gens je veux aller voir Paris de plus près que je ne l'ai vu. »

Le mardi 23 août, elle partait de Compiègne et le vendredi 26, elle campait à Saint-Denis. De là, elle se transportait à La

Chapelle, près de Montmartre, pour y étudier de plus près les positions de l'ennemi. Elle choisit comme point d'attaque, la porte Saint-Honoré et fit donner l'assaut le jeudi, 8 septembre.

Paris avait une double enceinte. Le premier fossé fut facilement franchi; le second était large et plein d'eau. Jeanne en sonda la profondeur avec le bois de sa lance et commanda la marche en avant. Elle-même était descendue la première dans le fossé. A ce moment, elle reçut un trait d'arbalète qui lui fit une profonde blessure à la cuisse. Mais, insensible à la douleur, elle criait à ses hommes : « Attaquez! Attaquez! » Comme la nuit approchait, elle entendit sonner la retraite. Elle en fut navrée et ne voulait point reculer. Il fallut que le duc d'Alençon et d'autres vinssent la prendre de force et la missent à cheval pour la ramener à La Chapelle. C'est dans l'église qu'elle fut pansée et qu'elle passa la nuit, ne cessant de se plaindre qu'on n'ait pas continué l'attaque, la ville aurait été prise. C'est le témoignage de tous les chroniqueurs du temps qui parlent de la panique qui avait saisi l'ennemi, et de l'enthousiasme des Pari-

siens restés fidèles à la royauté. Qui donc avait donné l'ordre de la retraite? On nommait ouvertement le roi, poussé par son mauvais génie, La Trémoille.

Le lendemain, malgré sa blessure, Jeanne voulait recommencer l'attaque. Le faible et indolent monarque s'y opposa, toujours dominé par son entourage. Il était clair une fois de plus, que le duc de la Trémoille et l'archevêque de Reims, les deux conseillers intimes, voulaient devoir la reprise de Paris aux négociations de leur politique et non à la valeur d'une femme, Jeanne cédait, la mort dans l'âme; mais quelle poignante tristesse dans ce cri qu'elle jetait en se tournant du côté de la capitale : « Ah! que n'ai-je été tuée sous les murs de Paris! » En quittant La Chapelle, elle s'arrêta à Saint-Denis et déposa ses armes en l'antique abbaye au pied de l'image de la Vierge. Pour la première fois, la Libératrice reculait devant l'ennemi. Pour elle, l'avenir s'assombrissait. C'était comme le déclin commencé d'une belle journée et les signes avant-coureurs d'un orage qui approchait.

Le 13 de ce mois d'août 1429, Jeanne

quitta Saint-Denis à la suite du roi, qui se retirait précipitamment vers le Sud et ne s'arrêta qu'à Gien, retraite qui ressemblait à s'y méprendre, à une fuite honteuse. Installé à Gien, Charles VII y reprit ses habitudes de mollesse, laissant toute liberté aux Anglais de se fortifier dans les places qu'ils occupaient, et même, d'en reprendre de celles qu'ils avaient perdues. Entre autres, ils occupèrent de nouveau Saint-Denis et pillèrent l'Abbaye, emportant comme trophée, les armes de Jeanne d'Arc. Cette inaction pesait lourdement à la Pucelle. Pour occuper son activité, le roi l'envoya conquérir quelques-unes des villes dont la soumission n'avait pas été faite. Mais la pauvre Pucelle ne trouvait plus autour d'elle l'enthousiasme d'autrefois, ni les appuis sur lesquels elle avait l'habitude de compter sûrement.

C'est pour la dédommager peut-être que le roi par un acte solennel, en date du 29 décembre, l'ennoblissait « en considération, était-il dit, des louables et utiles services qu'elle avait rendus ». Et par une noble et généreuse dérogation aux usages, la noblesse se transmettait par les femmes. Le titre de noblesse comportait des armoiries, elles

furent composées de la façon la plus heureuse. Elles portaient; *d'azur, à deux fleurs de lys d'or et une épée en pal d'argent, à la garde d'or soutenant en pointe la couronne de France.* Blason symbolique dans lequel se trouve résumée la mission de Jeanne. Mais la noble jeune fille était trop modeste pour se parer de ce qui n'était pour elle qu'un vain titre, elle resta Jeanne la Pucelle.

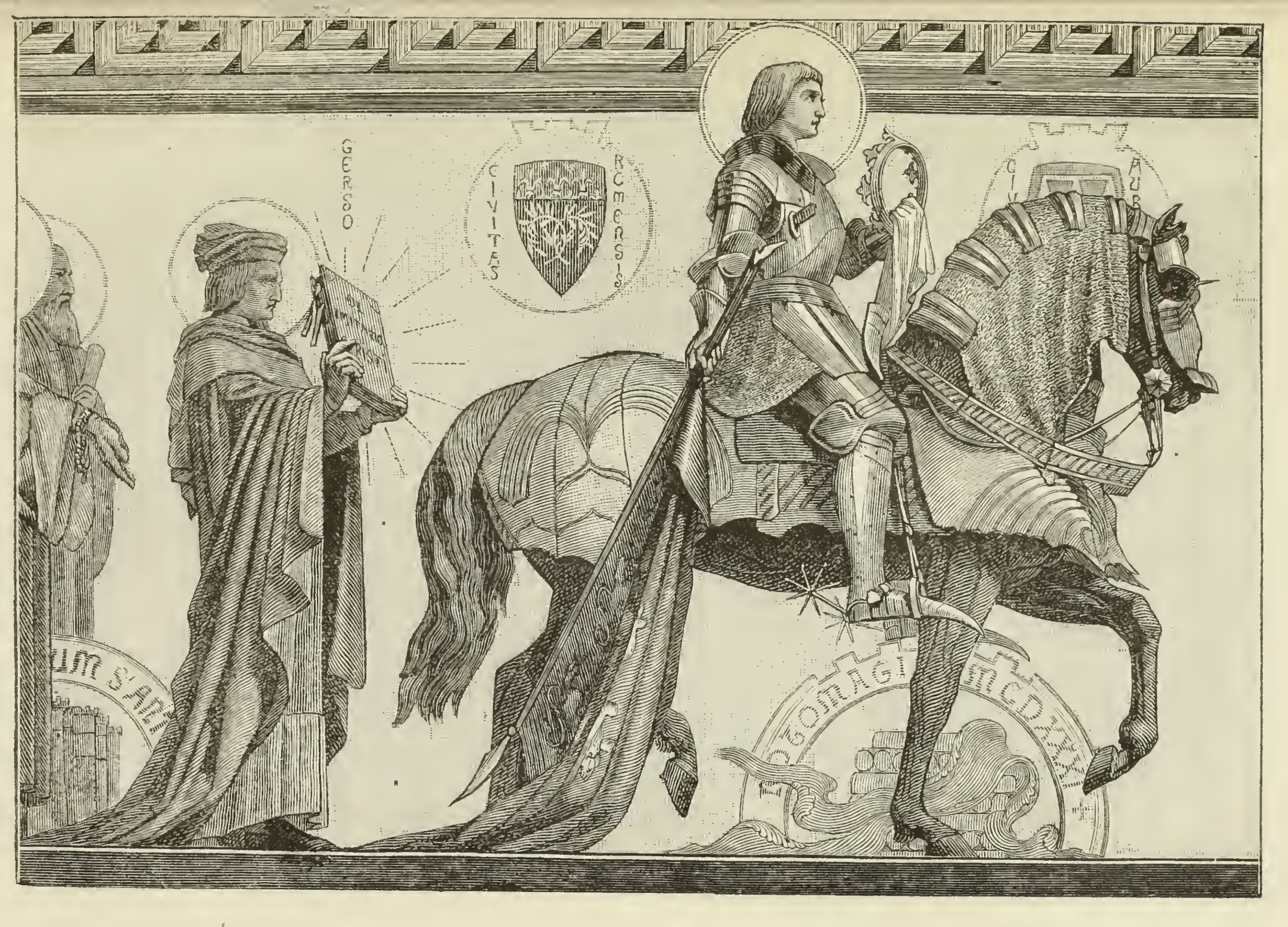
Son insuccès au siège de la Charité l'avait sinon découragée, au moins profondément abattue. Elle n'ignorait pas que là encore, la fâcheuse influence de ses ennemis à la cour, était la principale cause de cette humiliation. D'ailleurs, ces chevauchées intermittentes, insuffisamment préparées et mal secondées, ne suffisaient pas à son activité. Elles n'étaient qu'un faible aliment donné à sa passion des grandes choses; il fallut donc renoncer à cette dernière espérance. Dès lors, nous voyons la glorieuse libératrice d'hier errer de place en place, incertaine, désemparée, comme une âme qui a perdu sa voie, quelque chose qui n'était plus que l'ombre d'elle-même. De loin en loin, elle allait rejoindre le monarque indolent pour lui dire : « Sire, je ne durerai

guère plus d'un an : hâtez-vous de m'employer pour le bien de la patrie. » Mais Charles VII ne répondait rien : « Il y eut pour Jeanne, dit Henri Martin, depuis le retour de la Charité, quatre mois d'angoisse que les langues humaines ne sauraient exprimer. Sentir que l'on porte en soi le salut d'un peuple, que Dieu nous pousse et que les hommes nous enchaînent. » Ce fut à ce point que la jeune fille qui avait soif de repos et de tranquillité loin des intrigues de la cour, loua un appartement à Orléans, au milieu de ses « bons amis », qui eux du moins, lui avaient conservé leur confiance et leur persévérante admiration.

Cependant, il y avait quelque chose de changé en France. Le patriotisme s'agitait et une conspiration était ourdie au sein même de la capitale. Quant aux Anglais, ils se préparaient fiévreusement pour la saison prochaine (printemps 1430) à une campagne qui devait être définitive. Jeanne, qui suivait de près les événements, sentit s'éveiller son ardeur d'autrefois. Elle étouffait dans l'atmosphère alourdie d'une cour indolente et paresseuse. Une immense tristesse pesait sur son âme faite pour vibrer au contact des luttes libératrices.

Elle quitta donc le roi sans le prévenir et se mit à la tête d'une petite armée, charmée de l'avoir pour chef. Elle se dirigea hardiment, vers Paris où elle n'avait cessé de voir le salut de la France. Lagny fut enlevée d'assaut et Melun lui ouvrit spontanément ses portes (15 avril 1430). C'est là que les Voix de Jeanne lui annoncèrent pour la première fois qu'elle serait faite prisonnière. Jusque-là elle n'avait eu que des pressentiments; cette fois c'était la certitude. Elle en fut un moment épouvantée, et comme l'Agonisant du jardin des Oliviers, elle fit la prière : « S'il est possible, que ce calice s'éloigne de moi ! » Cette prophétie nous montre bien que la mission de l'humble fille de Domremy n'avait pas fini au sacre de Reims, puisque ses Voix lui parlaient encore.

Compiègne est une clef qui ouvre ou ferme la route de Paris. Charles VII avait commis la lourde faute de la céder au duc de Bourgogne, son ennemi, en gage des promesses fallacieuses, que celui-ci lui faisait. Toujours, cette naïve crédulité ! Mais les habitants de la ville, à la lettre, plus royalistes que le roi, avaient refusé de se rendre au duc parjure.



Jeanne à cheval (fresque de Lameire).



Celui-ci marcha donc sur la ville pour la prendre de force. Apprenant cette décision (23 mai 1430), Jeanne s'écria : « Je dois secours à cette bonne cité, si bien française », et elle se mit en route. Ici la trahison machinée par La Trémoille et Regnault de Chartres se manifesta clairement. On ne laissa à la Pucelle qu'un petit corps de troupe absolument disproportionné, 300 ou 400 combattants à peine.

Elle arriva à Compiègne, le 23 mai, au petit jour, et le soir même vers cinq heures, elle fit à l'improviste, une sortie que le gouverneur, Guillaume de Flavy s'était engagé à soutenir de l'artillerie des remparts. On sait ce qui arriva. Accablée par le nombre, mal soutenue, la Pucelle ne put résister. Foudroyante d'abord, cette sortie se change bientôt en panique. Les troupes se débandent et fuient vers la ville. Jeanne est à l'arrière-garde faisant face à l'ennemi et protégeant la retraite. Hélas! quand elle arriva au fossé, elle trouva le pont levé et la herse baissée. Harcelée par une bande de soudards, elle se défend vaillamment jusqu'au moment où l'un d'entre eux, un colosse, la saisissant par sa huque ou manteau jeté sur son armure, la

désarçonna. Renversée par terre et incapable de se relever, elle se défendait toujours. Quelqu'un lui cria : « Rendez-vous et baillez votre foi! » « J'ai juré et baillé ma foi à un autre que vous, répondit-elle, je lui tiendrai mon serment. »

Ainsi fut prise Jeanne la Pucelle, la terreur des ennemis, la libératrice de son pays. Mais comment fut-elle prise?

On lit dans un petit livre écrit au XVIe siècle, qu'un matin, à Compiègne, la Pucelle ayant fait dire la messe et communié dans l'église Saint-Jacques, se retira derrière un des piliers de l'église pour prier. Plusieurs gens et une centaine d'enfants, attirés par la curiosité, se tenaient là en silence, par respect pour sa prière. En se levant, elle leur dit : « Mes enfants et chers amis, je vous signifie qu'on m'a vendue et trahie et que bientôt je serai livrée à la mort. Ainsi, vous supplie que vous priez Dieu pour moi, car jamais je n'aurai plus de puissance de faire service au roi ni au royaume de France. » *Trahie et vendue!* le mot fut dit par la pauvre enfant et il a été répété par tous ceux qui se sont occupés de son histoire.



Jeanne est prise au siège de Compiègne, le 23 mai 1430.
(Bas-relief en bronze de Vital-Dubray ; statue de Jeanne d'Arc de la place du Martroi, à Orléans.)

Mais comment faut-il entendre ce mot malheureux de trahison?

La trahison n'est pas toujours, comme celle de Judas, une honteuse convention, ouvertement proposée et discutée en plein jour. C'est là, la manière grossière et maladroite. La trahison est, le plus souvent, un calcul hypocrite, lâchement dissimulé sous des apparences innocentes et désintéressées. Quand Jeanne engagea l'action avec l'ennemi, toutes les cloches de Compiègne se mirent à sonner; qui avait ordonné ces compromettantes sonneries? Alors que l'habile guerrière espérait surprendre l'ennemi par une attaque brusquée à une heure indue, elle le trouva sur ses gardes et prêt à une résistance victorieuse; qui l'avait prévenu? Quand la petite troupe, qui se repliait, rencontra les Bourguignons qui lui avaient coupé la retraite, comment se fit-il que la garnison, soutenue par l'artillerie des remparts, ne tenta pas une sortie pour dégager Jeanne et ses compagnons?

Autant de questions auxquelles le duc de la Trémoille n'aurait pas osé répondre. Quant au gouverneur, qui croyait bien servir ses maîtres et sauvegarder sa situation, il attei-

gnait deux buts d'un seul coup; en abaissant le pont-levis, il fermait la ville à l'ennemi et faisait disparaître un personnage que les jalousies de la cour ne supportaient plus. Tout ce qu'on peut dire à sa décharge, c'est qu'à cette heure critique entre toutes, il perdit la tête ou comprit mal son devoir.

Mais celui sur lequel pèsent les plus lourdes responsabilités, c'est Charles VII. « Durant l'espace d'un an, dit L. Petit de Julleville, entre le 24 mai 1430, date du jour où Jeanne d'Arc fut prise, et le 30 mai 1431, date du jour où elle fut brûlée, on ne trouve pas la moindre trace authentique d'une seule démarche militaire ou diplomatique, accomplie ou seulement tentée par Charles VII ou par quelqu'un des siens, pour arracher Jeanne au sort qui l'attendait, au supplice que ses ennemis s'étaient juré de lui faire subir. »

Et maintenant, que devenait la prisonnière de Compiègne tombée entre les mains des Français, traîtres à leur pays? L'archer qui l'avait désarçonnée, la remit entre les mains de son chef, le sire de Luxembourg, qui la fit conduire sous bonne escorte, au château de Beau-

lieu, près de Noyon, pendant qu'éclatait la joie triomphante des Bourguignons et des Anglais, et que les provinces restées fidèles prenaient le deuil. Si, à Paris, on chanta le *Te Deum,* à Orléans, la foule en sanglots, envahissait la cathédrale et remplissait l'air de ses lamentations. Ces deux notes sont comme les deux pôles de l'âme de la France à cette époque de son histoire.

On raconte que le duc de Bourgogne, ayant appris que la Pucelle avait été prise, accourut en toute hâte pour la voir. Que se passa-t-il entre lui et la jeune fille qui lui avait écrit la lettre touchante que nous avons citée plus haut, lettre écrite le jour même d'un sacre, dans laquelle elle le suppliait *à genoux, les mains jointes* de faire bonne paix et de s'accorder avec le roi, « en se pardonnant l'un à l'autre de bon cœur, entièrement, ainsi que doivent faire de loyaux chrétiens? » En la voyant, le prince félon eut-il pour la vaillante guerrière quelques-unes de ces paroles chevaleresques, qui sont un hommage rendu au courage malheureux; ou bien poussa-t-il la lâcheté jusqu'à insulter celle qui devait lui être deux fois sacrée, comme femme et comme prisonnière? Monstrelet, attaché à sa

personne à titre de chroniqueur et qui assista à l'entrevue, par un oubli peut-être calculé, n'a pas jugé opportun de nous en rien raconter. Ce silence en dit long.





VI

LE PROCÈS

JEANNE avait été faite prisonnière, le 24 mai 1430, elle resta entre les mains de Jean de Luxembourg, jusqu'au 30 décembre. Pendant tout ce temps, elle fut traînée de prison en prison, sept longs mois d'angoisses profondes et de douloureuses incertitudes, sept mois d'énervante oisiveté, imposée à cette âme ardente, passionnée pour la lutte. Mais ce qui achevait de l'accabler, c'était les noirs pressentiments qui hantaient son âme. A vingt ans, le cœur, le cœur d'une jeune fille surtout, se rattache facilement à la vie et renaît bien vite à l'espérance. Après tout, elle n'était qu'une prisonnière de guerre, susceptible

selon les lois du temps, d'être rachetée et rendue à la liberté. Ceux pour lesquels elle avait tant travaillé, ceux qu'elle avait sauvés, ne feraient-ils rien pour la sauver elle-même? Toutes ces pensées agitaient son âme et la faisaient passer par d'interminables alternatives de craintes et d'espérance.

Et cependant, le temps marchait, sans apporter aucun adoucissement à sa situation. Pas un mot, rien pour soutenir son courage! Les heures de sa captivité devenaient de plus en plus lourdes. Ses dernières illusions tombèrent les unes après les autres, et toutes ses espérances de salut s'évanouirent, comme les dernières lueurs d'un flambeau qui s'éteint. Elle n'en pouvait plus douter, elle était abandonnée de tous. L'ingratitude et l'oubli, c'est bien tout ce qui restait de son glorieux passé.

Tout en poursuivant leur œuvre de conquête en France, les Anglais ne perdaient pas de vue la prisonnière de Compiègne. Ils étaient tellement persuadés que le succès définitif de leurs armes restait incertain, tant que la Pucelle serait là, qu'il fallait à tout prix obtenir de la faire disparaître. Mais comment y réussir? Le moyen, le voici. Pour se laver de

la honte d'avoir été battus par une femme, ils accréditèrent habilement le bruit que Jeanne n'était qu'une magicienne, et que toutes ses victoires étaient dues à des maléfices et à des enchantements. Elle était l'instrument d'une puissance diabolique.

Les crimes de sorcellerie étaient fréquents à cette époque; et, comme ils dégénéraient souvent en perturbations sociales, les deux pouvoirs, civil et religieux, s'étaient fortement armés pour les combattre. L'Inquisition ou tribunal ecclésiastique, avait été établie pour rechercher et punir les hérétiques, si on n'avait pas pu les amener à rétracter leurs erreurs. Jeanne, accusée de sorcellerie, relevait donc de l'autorité ecclésiastique. Les Anglais n'en demandaient pas davantage et étaient sûrs de trouver, même en France, des juges pour condamner la Pucelle. Ils y mettraient le prix s'il le fallait. Calcul habile, mais abominable. Ils ne niaient pas leurs défaites, mais ils en affirmaient l'origine diabolique; pour eux, il s'agissait moins de châtier Jeanne, la guerrière victorieuse, que de la convaincre d'imposture. Quelle revanche en effet, pour la cause à demi perdue de l'envahisseur, si un tribunal officiel pouvait obtenir de l'accusée,

un solennel reniement de sa mission, et l'aveu d'une fourberie qui ridiculiserait à jamais, et l'aventurière, et Charles VII, qui s'en était servi pour triompher lâchement de ses ennemis! Mais aussi, quel revirement pour ce peuple resté fidèle au fils de ses rois, quand on lui dirait que cette Pucelle tant acclamée n'était qu'une vulgaire *sorcière, évocatrice des démons, schismatique et pleine d'erreurs contre la foi du Christ!*

Mais, pour atteindre ce but, il fallait deux choses. D'abord, qu'on leur livrât la prisonnière; et, ensuite, qu'un personnage ecclésiastique la réclamât, au nom de l'Église, pour lui faire son procès. Or, les circonstances les servaient admirablement bien. Cauchon, évêque de Beauvais, était là, lui, traître à son pays et devenu par ambition, l'âme damnée des Anglais. Il accepta joyeusement la mission d'obtenir que Jeanne serait livrée aux Anglais et il se chargerait du procès. Il se mit donc immédiatement à l'œuvre, et somma le duc de Luxembourg de lui livrer la prisonnière, comme ayant été prise sur le territoire de Beauvais, — ce qui était faux, Beauvais relevant du diocèse de Soissons — afin, disait-il, de lui faire son procès, « parce qu'elle est

suspecte d'avoir commis plusieurs crimes, comme sortilèges et invocation des démons ». Jean de Luxembourg, sceptique et peu touché des questions de diablerie, refusa net. Il était d'ailleurs arrêté par les supplications de sa femme et de sa tante, Jeanne de Luxembourg, qui le conjuraient de ne pas faire cela, au moins « par humanité ». Voyant que les motifs de foi orthodoxe avaient peu de prise sur le reître, Cauchon le somma une seconde fois, « de par le roi d'Angleterre ». Enfin, il en vint à proposer ouvertement un marché et offrit en échange de Jeanne, la rançon d'un prince de sang fixée à 10.000 francs, soit 400.000 francs de notre monnaie. Cauchon avait mesuré à sa taille l'âme du soldat blasonné. Il ne s'était pas trompé. Celui-ci, gagné par cette offre royale, livra Jeanne aux Anglais, qui s'en emparèrent comme d'une proie qu'ils avaient bien gagnée. Le 28 décembre, elle fut donc retirée du donjon de Crotoy où elle était enfermée et conduite à Rouen. On raconte qu'en franchissant la lourde porte du château qui se refermait sur elle, Jeanne « se mit à pleurer ». Cette prison était pour la pauvre enfant, « la cité douloureuse » de Dante, au-dessus de laquelle

était écrite cette parole : « Vous qui entrez ici, laissez l'espérance à la porte. »

Mais qu'était-ce donc que ce Cauchon bien digne du nom aux répugnantes sonorités qu'il porte? Il ne nous est pas indifférent de connaître en raccourci l'histoire de ce triste personnage.

Roturier ennobli par Charles VI, il fut recteur de l'Université de Paris. Esprit aventureux, il se jeta bientôt dans la politique; et dans la lutte entre Armagnacs et Bourguignons, s'inféoda au parti hostile à la royauté. Les choses allèrent si loin, qu'il dut abandonner sa charge et quitter Paris. Le duc de Bourgogne Jean sans Peur, devinant quel parti il pouvait tirer de cette âme ambitieuse et vénale, se l'attacha en qualité d'aumônier. Le premier service qu'il lui demanda fut de le disculper de l'assassinat du duc d'Orléans, massacré par les Bourguignons au pont de Montereau. L'avocat du duc fit si bien l'apologie du « tyrannicide » au Concile de Constance, que son maître lui obtint comme récompense, l'évêché de Beauvais. Mais, là encore, l'attitude du nouveau prélat devint à ce point insupportable, que les habitants restés fidèles au roi, le chassèrent honteusement de la ville.

Cauchon se retira à Rouen, dont le siège était vacant, avec l'espérance de s'y installer lui-même. Partout, infidèle à sa mission, partout perfide et sans pudeur, il ne lui manquait plus pour être l'image des traîtres de tous les temps et de tous les lieux, que d'aller dire comme Judas : « Que voulez-vous me donner et je vous livrerai l'innocence? »

Les Anglais ne perdirent pas de temps. Ayant acheté et payé assez cher la prisonnière de Compiègne, ils avaient hâte de la faire disparaître, tant la destinée de leur empire en France paraissait liée à la présence de celle qui leur barrait la route. D'ailleurs, Cauchon n'attendait qu'un signe pour commencer le fameux procès qu'il avait annoncé. Le 3 janvier 1431, le duc de Bedfort, régent du royaume en France pour le roi d'Angleterre, un enfant de dix ans, écrivait à l'ancien évêque de Beauvais, la lettre suivante :

« Nous, roi d'Angleterre et de France, par zèle pour l'Église et obéissance à ses ordres, ordonnons être jugée une certaine femme vulgairement appelée la Pucelle, a *ce requis par révérend père en Dieu,* l'évêque de Beauvais, et sur le conseil de notre chère fille aimée, l'Université de Paris. Toutefois, c'est notre

intention de revoir et reprendre Jeanne, si ainsi était qu'elle ne fut condamnée et atteinte des méfaits de blasphème, hérésie et sortilèges à elle imputées. »

Cette lettre n'était qu'une pure formalité convenue entre l'évêque Cauchon et le régent anglais. Il fallait *déclancher* honnêtement l'affaire et se donner le beau rôle aux yeux de l'opinion. D'ailleurs, dans tout le cours du procès, l'évêque cherchera toujours à donner aux mesures les plus vexatoires, un semblant de légalité, tant lui paraissait discutable la mission qu'il allait remplir. Il est assez naturel à la haine de se faire hypocrite. Le régent se retranchait donc derrière l'autorité de l'Église, qui n'avait pas été consultée, et sous celle plus vaine encore de l'Université, vendue à l'envahisseur. Mais retenons le dernier trait de la lettre. Si par impossible, Jeanne n'était pas condamnée par les juges ecclésiastiques, les Anglais se réservaient de la reprendre à leur compte. C'était bel et bien une sentence de mort prononcée à l'avance.

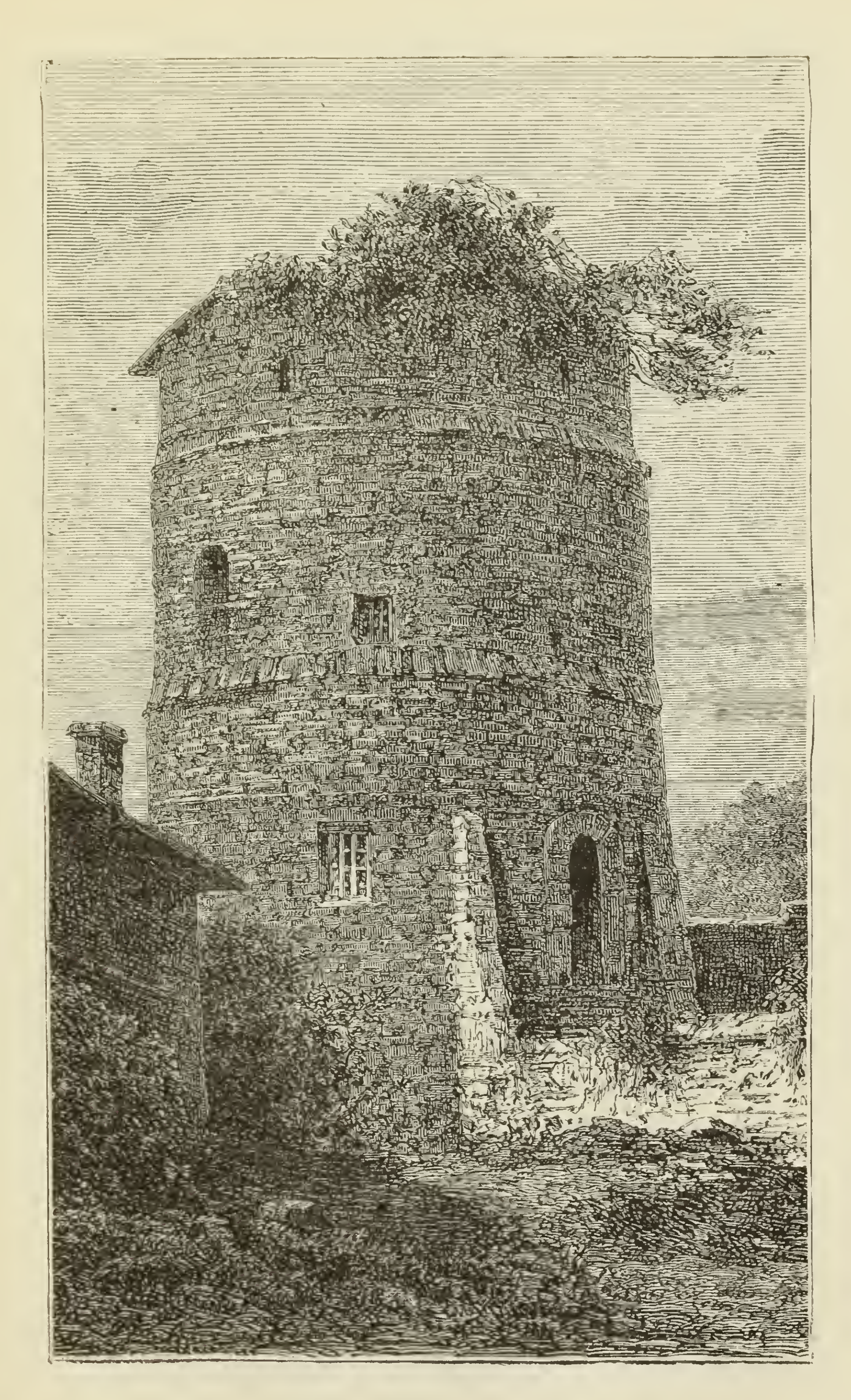
Le tribunal fut constitué le 9 janvier. Il comprenait cent treize personnages, tous,

choisis dans le clergé séculier et régulier. C'étaient, des évêques, des docteurs, des professeurs de l'Université, des érudits, tous, gens rompus aux subtilités du droit et familiarisés avec les roueries de la chicane. Mais tous appartenaient au parti des Anglais. Quand Jeanne connut la composition de ce tribunal, elle réclama sévèrement, demandant qu'il y eut au moins partie égale de juges français. On devine bien qu'on ne tint aucun compte de cette réclamation. Jamais plus formidable tribunal n'avait été érigé! Et pour juger, qui donc? une pauvre jeune fille qui n'avait pas vingt ans, sans instruction et sans appui, car, par un raffinement de cruauté, on ne lui donnait pas d'avocat. Elle y avait droit cependant, d'après la législation canonique, au moins, comme mineure. Quand elle réclama un avocat pour la défendre, l'odieux président lui dit sèchement : « Vous répondrez seule. »

La première condition requise pour un tribunal, c'est qu'il soit indépendant. Or, tous les juges qui siègent sont, pour la plupart des Normands, c'est-à-dire des Français devenus Anglais par la conquête ou provenant de villes soumises à l'envahisseur. Les

membres de l'Université de Paris ont tous la haine de la royauté et tiennent à se venger des déclarations favorables faites au roi. Les seuls dont on eût pu attendre quelque impartialité étaient les membres du clergé régulier : Capucins, Carmes, Augustins, Dominicains. Mais hélas! tous n'avaient qu'une préoccupation, ne pas attirer sur leur Ordre et leur maison, le ressentiment du duc de Bedfort. C'est que les officiers anglais assistaient aux audiences et surveillaient les moindres paroles, les moindres gestes pouvant paraître inspirés par l'indulgence. Un des juges, Jean Lemaître, ayant été surpris à faire quelques signes à Jeanne, fut rencontré par un de ces Anglais haineux : « Pourquoi, lui dit-il avec fureur, pourquoi soutiens-tu cette méchante en lui faisant tant de signes? Par la morbleu, vilain, si je m'aperçois que tu mettes peine de la délivrer et avertir à son profit, je te ferai jeter en Seine! »

D'ailleurs, tous étaient plus ou moins liés par la reconnaissance à ceux qui les payaient. D'après la comptabilité anglaise connue, les six membres de l'Université de Paris reçurent une gratification de 33.000 francs. Un certain Thomas de Courcelles reçut



Grosse tour de Rouen.

mille francs. Quant à Cauchon, le Trésor avoue pour lui une somme de 30.000, qui équivaudrait aujourd'hui à 100.000 francs. Et nous ne parlons pas ici des gratifications généreuses attribuées aux plus zélés, et des larges récompenses qu'on laissait entrevoir, sous forme d'emplois, de bénéfices, etc...

Dans les procès en matière de foi, le pouvoir civil était complètement écarté, comme incompétent ; l'accusé relevait donc de l'autorité de l'Église et ne pouvait être enfermé que dans les prisons ecclésiastiques. Il y avait même une prison spécialement réservée aux femmes qui se trouvaient ainsi confiées à la garde d'autres femmes agréées par l'autorité. Ces mesures de bon sens étaient réclamées par la défense, comme une première garantie. Jeanne le savait et demanda à être enfermée « en prison d'Église ». L'évêque de Beauvais ne tint aucun compte de cette prescription du droit, et laissa l'accusée entre les mains des Anglais, ses mortels ennemis. Les Anglais d'ailleurs, se seraient bien gardé de s'en dessaisir. Mais pour comble d'inhumaine vexation, ils confièrent la jeune fille à des soldats pris parmi ces ignobles soudards, que

la violence de leurs habitudes et la grossièreté de leur langage avaient fait surnom mer *Houspilleurs*. Quand la haine est poussée à ses dernières limites, elle devient barbare et féroce. Dans ces conditions, la malheureuse fut plus résolue que jamais à ne plus quitter ses vêtements masculins : « Quand ils me voient habillée en homme, disait-elle ingénuement, ils oublient que je suis une femme. » Pas toujours cependant. Elle eut plus d'une fois à se défendre contre les procédés outrageants de ses cyniques gardiens. Un jour, un d'entre eux ayant fait mine de se permettre une inconvenante liberté, Jeanne lui appliqua un si vigoureux soufflet qu'il n'eut plus la tentation de recommencer. Dans une autre circonstance, ce fut plus grave. Elle eut à faire à un des hauts personnages de la maison du gouverneur. Cette fois, Jeanne poussa des cris et appela au secours. L'affaire fit du bruit, à ce point que les dames du château firent renouveler sévèrement aux gardiens l'ordre d'avoir à respecter leur prisonnière.

Les conditions dans lesquelles Jeanne fut tenue dans la prison des Anglais, ont été

l'objet de recherches minutieuses par les historiens de l'héroïne. Bien qu'il n'en soit pas fait mention dans les archives du procès, il paraît assez prouvé aujourd'hui qu'elle fut enfermée pendant quelques jours dans une cage de fer, où la malheureuse devait forcément rester debout. Si, plus tard, elle fut soustraite à cette abominable torture, c'est sans doute par crainte de l'odieux qui allait en rejaillir sur ses bourreaux. La prison qu'on lui assigna, était située au deuxième étage d'une des tours du château de Rouen. On y avait accès par un escalier de huit marches. Elle était aux fers, sous la garde de cinq soldats, dont trois se tenaient dans la prison et deux à la porte. L'huissier Massieu, celui qui allait la prendre à la prison pour la conduire au tribunal, a dit dans sa déposition au procès de réhabilitation : « Je sais de certain que de nuit, elle était couchée, ferrée par les jambes, de deux paires de fers à chaîne, et attachée étroitement d'une chaîne traversante par les pieds de son lit, tenante à une grosse pièce de bois de longueur de cinq à six pieds, et fermant à clef, par quoi ne pouvait se mouvoir de la place. »

Avant d'entamer le procès, Cauchon posa

le cas à un groupe de Juristes soigneusement choisis, et tous furent d'avis qu'il y avait lieu à procédure. Il fut alors décidé qu'une enquête serait faite au pays de Jeanne. Le Bailli de Chaumont fut chargé de la diriger. C'était un partisan zélé des Anglais. Mais contrairement à ce qu'on aurait voulu, les témoignages des commissaires furent en tous points favorables. Un d'entre eux, résumait ses impressions par ce mot qui fut rapporté à l'évêque : « Je n'ai rien trouvé que je n'eusse voulus voir dans ma sœur. » On les traita d'Armagnacs, de mauvais Français, et finalement on leur supprima l'indemnité promise pour frais de voyage.

Ces préliminaires achevés, l'huissier Jean Massieu donna lecture à la prisonnière d'une sommation de comparaître le lendemain 21 février, à huit heures, dans la chapelle du château désignée comme salle d'audience. Jeanne répondit qu'elle comparaîtrait volontiers ; mais elle réclama de nouveau des juges du parti de la France. Réclamation bien inutile. Elle demanda en second lieu, qu'il lui fût permis d'entendre la messe avant l'audience. Cette supplique rapportée à l'évêque président fut refusée.

C'est donc le lendemain 21 février, que s'ouvrit le procès de Jeanne, il ne se termina que le 23 mai. Les six premières audiences furent publiques. Le tribunal ne fut jamais au complet; cependant il n'y eut pas à chacune d'elles, moins de cinquante ou soixante juges réunis pour ces solennelles assises. Sur la tenue de ce tribunal, on ne lira pas sans intérêt une page de Joseph Fabre, le premier des historiens modernes de Jeanne d'Arc, qui ait osé, croyons-nous, demander que la fête de la Libératrice devienne en France, une fête nationale.

« Le spectacle, dit Joseph Fabre, était touchant. D'un côté, cinquante docteurs, fouillant dans les subtilités de leur dogme pour y trouver de quoi dresser un bûcher à la libératrice de leur pays. De l'autre, une enfant de dix-neuf ans, ignorante, franche et sans peur.

« Les assesseurs l'interrogèrent, tantôt en termes doucereux, tantôt en termes violents. Jeanne répondait simplement, et ne s'intimidait ni ne se fâchait.

« Souvent, dans leur zèle, les docteurs parlaient tous à la fois. L'enfant souriait, et leur disait : « Beaux seigneurs, faites l'un après l'autre! »

« On espérait que Jeanne, laissée sans avocat et sans conseil, se perdrait elle-même. Mais la simple fille, avec son bon sens et sa bonne foi, déjouait les pièges de ses interrogateurs.

« Ils étaient là, alignés sur leurs bancs, tous ces doctes théologiens, faces sèches, regards obliques, cœurs froids. A quelque distance d'eux, se tenaient des officiers anglais, qui venaient voir si le procès marchait bien, et qui murmuraient à la moindre apparence de clémence.

« Jeanne était isolée sur un petit banc. Devant elle se dressait le siège élevé où trônait l'évêque de Beauvais. Au-dessous de ce siège, étaient assis les trois prêtres qui remplissaient les fonctions de secrétaires. »

C'est donc le 21 février que Jeanne parut pour la première fois devant ses juges, à huit heures du matin. Le tribunal s'était réuni dans la chapelle royale du château de Rouen. La prisonnière s'étant vu refuser honteusement la permission d'assister à la messe avant l'audience, pria Jean Massieu qui la conduisait de lui permettre de s'arrêter au moins quelques minutes devant la porte du sanctuaire, ce qui lui fut accordé. On put

voir alors la pauvre prisonnière, abandonnée de tous, se recueillir, le front baissé et faire passer toute son âme dans une prière silencieuse. Sa foi entrevoyait le Dieu de l'Eucharistie, à travers ces murailles qui lui étaient si impitoyablement fermées. Il me semble qu'il y a là un des traits les plus touchants de la piété de Jeanne. N'ayant plus rien à attendre des hommes, et livrée sans défense à des juges qui étaient moins des juges que des ennemis, la pauvre enfant se tournait d'instinct vers Celui qui disait à ses apôtres : « Lorsque vous serez livrés aux tribunaux, ne vous inquiétez pas de ce que vous leur répondrez ; il vous sera indiqué au moment même ce que vous aurez à leur répondre ». Mais cette suprême consolation elle-même ne lui fut pas toujours accordée, Cauchon ayant appris ce qui s'était passé, admonesta vertement l'huissier, et lui défendit de recommencer ; et pour s'assurer qu'il serait obéi, il apostait des hommes sur le chemin pour veiller à ce que la prisonnière n'eut pas même la liberté d'une dernière prière. Dans cette circonstance, l'évêque donnait sa mesure.

Les tribunaux ecclésiastiques, étant donné

la gravité de leur fonction, tenaient habituellement les audiences dans une église; Cauchon, scrupuleux observateur des formes, par calcul, s'était conformé à cet usage. N'ayant pas obtenu des Anglais l'autorisation de faire sortir Jeanne du château, c'est dans la chapelle de cette lourde forteresse que le tribunal devait se réunir. Quand la prisonnière fut arrivée, l'évêque ouvrit les débats par cette formule solennelle :

« Jeanne ici présente, nous évêque, désirant en ce procès remplir notre office, nous vous avertissons et requérons charitablement de vouloir bien dire pleine et entière vérité sur toutes les questions touchant la foi. » Invitée à prêter serment, Jeanne s'agenouilla et, les mains sur l'Évangile, s'exprima ainsi : « Je jure de dire la vérité sur les choses qui me seront demandées et que je saurai, concernant les matières de foi ». Dans cette formule, c'est bien à dessein que l'inspirée réduit son serment aux choses « concernant les matières de foi ». Dans tout le cours du procès, elle gardera le silence sur ses révélations, ajoutant souvent cette simple parole : « Cela n'est pas du procès ». L'évêque ayant insisté pour écarter cette réserve, Jeanne lui répondit

avec calme, mais fermeté : « Pour les révélations qui me sont venues de la part de Dieu, je n'en ai oncques rien dit ni parlé à personne, sinon à Charles, mon roi, et je n'en parlerai, dut-on me couper la tête. » L'évêque n'insista pas. Il dut s'apercevoir qu'il avait devant lui une femme de caractère et d'énergie. Ces préliminaires posés, la séance fut levée. Elle avait duré de huit heures à onze heures.

Les cinq audiences suivantes furent publiques comme la première. Elles eurent lieu les 23, 24, 27 février, 1er mars et 3 mars. Dans ces cinq audiences, l'interrogatoire roula exclusivement sur les premières années de Jeanne, ses visions, son départ pour la France, son arrivée à Chinon, son entrevue avec le roi. Le principal interrogateur, Jean Beaupère, épuisa toutes les ressources de son esprit subtil pour essayer de surprendre la prisonnière. Mais Jeanne déjoua ses ruses, et avec son ferme bon sens, évita tous les pièges. « Vous répondrez bien sur toutes choses comme vous l'avez juré, lui disait l'examinateur d'un ton doucereux. — Vous pourriez bien, lui répondit Jeanne, me demander telle chose dont je vous dirai la vérité, tandis que sur telle autre, je ne vous la dirai pas. — A

qui vous confessiez-vous? lui demanda Jean Beaupère. — A mon curé, ou à un autre, quand il n'était pas là. — Avez-vous communié à d'autre fête qu'à Pâques? — Passez outre. — Qui vous a conseillé de prendre l'habit d'homme? — De cela, je ne charge homme quelconque. — Pensez-vous être en état de grâce? — Question insidieuse. Si elle dit oui, c'est une témérité sacrilège. Si elle dit non, elle avoue son indignité. La question parut si indiscrète et si perfide qu'un des assesseurs osa dire tout haut : « L'accusée n'est pas tenue de répondre ». Cauchon furieux l'apostropha : « Taisez-vous! » dit-il à l'interrupteur. Jeanne, sans se laisser troubler, fit sans hésiter cette belle réponse qui déjouait la ruse de l'examinateur : « Si je n'y suis pas, que Dieu m'y mette, et si j'y suis, Dieu veuille m'y maintenir. » Il y eut un moment de silence. Ces fiers théologiens se regardèrent, honteux et confus. Jeanne ayant fait allusion à une vision qu'elle avait eue dans sa prison : « Que vous a dit cette Voix? » lui demanda-t-on... « Elle m'a dit de répondre hardiment, et que Dieu m'aiderait. » Puis se tournant vers l'évêque : « Vous dites que vous êtes mon juge : prenez garde à ce que vous

faites, parce qu'en vérité, je suis envoyée de Dieu, et vous vous mettez en grand danger. »

L'interrogatoire revint plusieurs fois sur la nature des visions. On multipliait à ce sujet les questions équivoques ou puériles : « Les saintes sont-elles vêtues de la même étoffe? — Je n'ai pas permission de vous le dire. — Saint Michel était-il nu ou vêtu ? — Pensez-vous que Dieu n'ait pas de quoi l'habiller? » Le bruit avait couru que l'épée qu'elle portait dans les batailles, était une épée enchantée; on aurait été heureux de saisir une parole qui pût accréditer cette sotte légende et compromettre la vaillante guerrière. Aux questions qui étaient posées sur cette épée, Jeanne répondit en racontant simplement l'histoire telle que nous l'avons rapportée plus haut, affirmant qu'aucune bénédiction n'avait été donnée à cette arme, et qu'elle n'avait aucune propriété magique. Même légende et mêmes questions au sujet de l'étendard. La réponse fut la même; il n'avait aucun caractère surnaturel : « Je le portais moi-même, quand je montais à l'assaut », et elle ajouta ingénument : « Je n'ai jamais tué personne. » Il aurait donc fallu apprendre à ces fameux docteurs en théologie qu'une

bénédiction ne communique aucun caractère équivoque à l'objet. Au moyen âge, l'Église bénissait, non seulement la bannière, mais encore l'armure et l'épée du chevalier. Ces formules de bénédiction se trouvent encore dans le rituel romain.

On revint de nouveau aux légendes et aux usages superstitieux du pays, et on questionna Jeanne sur « l'arbre des fées » et sur « le Bois chenu », toujours avec l'espérance de trouver un lien suspect entre ces faits et sa mission surnaturelle. Elle répondit simplement qu'elle avait bien entendu parler de fées, mais qu'elle n'en avait jamais vu et qu'elle n'y croyait pas. Quant au Bois chenu, elle s'y rendait avec les jeunes filles de son âge, mais il s'agissait de jeux naïfs et de rondes d'enfants qui n'avaient rien de superstitieux. Il fallut encore abandonner cette piste qui n'aboutissait à rien.

Mais il y avait un fait, patent, brutal, indiscutable : cet habit d'homme qu'elle s'obstinait à porter même en prison. Voilà qui était bien plus grave. Une femme porter un habit d'homme! On comprend que ce fait dut paraître détestable, « abominable », dans ces temps de mœurs austères, légèrement em-

preintes parfois de fanatisme, ou du moins de rigorisme religieux. Aujourd'hui, nous serions moins sévères. Nous ne verrions là qu'une originalité, qu'une extravagance mêlée peut-être d'un petit grain de folie. Cette tocade serait blamâble, mais ne nous paraîtrait pas suffisante pour mettre en branle tout l'appareil judiciaire et conduire la détraquée en cour d'assise. On ne voit pas bien Jeanne d'Arc, devenue chef de guerre, se mettre à la tête des troupes, en jupon de paysanne, à cette époque surtout de la chevalerie, où le prestige militaire tenait en grande partie à la richesse de l'équipement et à l'éclat des armures. D'ailleurs, la Pucelle s'en était suffisamment expliquée devant les examinateurs de Poitiers; et ceux-ci, voyant en ça une question de convenance et de moralité, jugèrent que, pour ce cas particulier, on pouvait passer outre. C'était du simple bon sens. Jeanne, comme nous l'avons déjà dit, avait un si grand souci de sa vertu qu'alors même qu'il lui était loisible de loger dans un appartement, elle voulut toujours avoir une femme dans sa chambre, et celle-ci partageait sa couche toutes les fois qu'elle le pouvait; et d'un autre côté, elle poussa si loin le souci méticu-

leux des plus strictes convenances, qu'elle porta toujours, même sous son armure, une tunique qui tombait jusqu'aux genoux. Les sculpteurs et les peintres qui nous donnent des effigies de Jeanne d'Arc, devraient bien se souvenir de ce détail historique.

Aucune des accusations portées contre Jeanne ne tenait debout, elle sortait victorieuse de ces longs et périlleux débats. Il en fut de même sur la question de ses visions, des Voix qu'elle entendait, de la mission qui lui était donnée par révélation. Sur ce point, elle ne fit jamais aucune concession. Si parfois, la question qui lui était posée touchait ses visions, elle répondait avec assurance : « Passez outre ! » Mais, avoir des visions n'est pas un crime qu'une législation quelconque puisse relever et châtier. Tout au plus jusqu'à plus ample information, peut-on voir dans la visionnaire une imagination qui s'égare, un esprit troublé qui prend des fantômes pour des réalités, une hallucinée, une déséquilibrée si l'on veut, mais il n'y a pas de criminel. Si les faits constatés paraissent d'ordre surnaturel, il est facile de distinguer, s'ils sont d'origine diabolique ou divine. Les juges de Rouen ne pouvaient pas s'y méprendre. Malheureuse-

ment pour Jeanne, leur opinion était faite et il manquait ainsi de la première condition d'impartialité que doit apporter un juge en entrant en fonction. Pour eux, Jeanne était une magicienne, une sorcière. Tout, dans sa vie était diabolique, le succès de ses armes n'avait pas d'autre explication, et ce qu'ils cherchaient, c'était moins la vérité, que des moyens d'étayer une opinion toute faite. Qu'y a-t-il d'étonnant? Ils ont laissé leur jugement se former au gré de leurs ressentiments, de leurs rancunes et de leurs haines. Ils sont prisonniers responsables de passions qu'ils n'ont pas su combattre.

Au lendemain de la sixième audience qui avait eu lieu le samedi 3 mars, coup de théâtre. L'évêque de Beauvais annonça aux juges que désormais, Jeanne serait interrogée dans sa prison, en présence seulement d'un petit nombre de juges qu'il se réservait de désigner. C'était son droit peut-être. Mais quelles raisons pouvait-il avoir de renoncer aux audiences publiques? Il avait pensé pouvoir accabler la faible enfant sous la masse imposante d'une centaine de juges, et ses calculs étaient faux. Le nombre engendre la

confusion; et le contraste entre cette faiblesse livrée sans défense à une telle puissance ennemie, n'était pas sans inspirer un peu de compassion à quelques-uns moins réfractaires que les autres. Et, si un courant de sympathie venait à s'établir, n'allait-il pas compromettre l'issue du procès? Les témoins, au procès de réhabilitation, reconnaissent que les plus grands clercs auraient été fort embarrassés de répondre aux questions qu'on posait à Jeanne. L'impression générale n'était pas mauvaise. Malgré la terreur qui régnait dans l'assemblée, des voix s'élevèrent plus d'une fois, pour protester contre les procédés de l'interrogatoire. Un jour, Jean de Chatillon osa dire qu'elle n'était pas tenue de répondre aux questions insidieuses. Comme il se faisait un grand tumulte, il ajouta : « Il faut bien que je décharge ma conscience. » L'évêque lui ordonna de se taire. Quand la réponse arrivait avec une clarté parfaite, des voix s'élevaient : « Vous dites bien, Jeanne! » Un Anglais, vaincu par tant de simplicité et de grandeur d'âme, dit un jour publiquement : « Vraiment, ce serait une bonne femme, si elle était Anglaise. » On comprend après cela que Cauchon en ait eu assez des séances

publiques, La Pucelle se défendait trop bien.

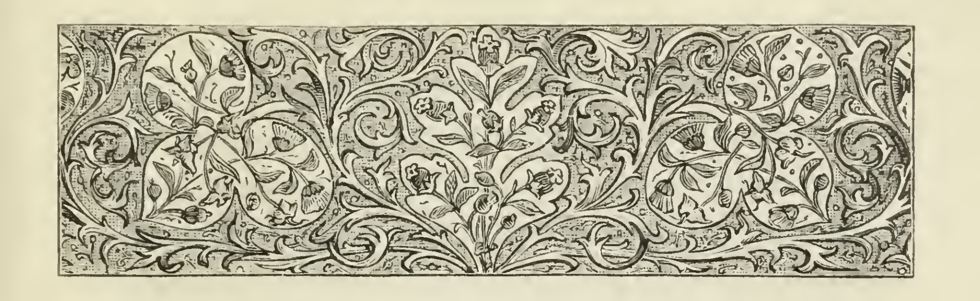
Il y eut dans la prison de Jeanne, neuf séances privées qui, d'ailleurs, n'amenèrent aucun résultat. Tout se borna à des retours sur des questions déjà examinées, à des redites fatigantes pour la prisonnière déjà épuisée par les audiences publiques. Malgré tout, elle répondit toujours avec calme et une sûreté de mémoire qui déconcertait les juges. Ils en restaient confondus.

C'est alors qu'un des assistants eut l'idée de poser une question qui, dans sa pensée, devait devenir une arme victorieuse. Sur un ton doucereux, il demanda à la jeune fille si elle se soumettait à l' « Église militante ». Ce mot que Jeanne entendait pour la première fois et qu'elle ne comprenait pas, la déconcerta. L'Église *militante*... c'était peut-être les juges qu'elle avait devant elle. Fixant alors son clair regard sur Cauchon et sans s'émouvoir, elle lui dit : « Je ne veux pas dire que je me soumets à votre jugement, parce que vous êtes mon ennemi. » On revint plusieurs fois sur cette question, toujours dans le but d'arracher à la prisonnière une réponse

de révolte contre l'Église, ce qui aurait été grave. On crut un instant y avoir réussi. Jeanne ne laissa point passer ce reproche : « Ah ! l'Église militante, répondit-elle, je voudrais lui porter honneur et révérence de tout mon pouvoir, mais il faut d'abord que je m'en rapporte à Notre Sire Dieu. »

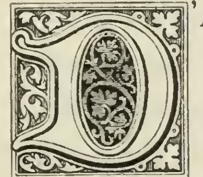
Cependant, il fallait en finir. Le promoteur fut chargé de rédiger un réquisitoire. Il le fit, en 70 articles. A la lecture qui en fut faite à Jeanne, elle ne cessa de protester. Mais on passa outre. Les 70 articles furent ramenés à 12. Ces douze articles que Jeanne ne connut jamais, furent la base de la sentence qui la condamnait. Et voilà comment se terminait cette instruction d'un procès qui est, après celui du Calvaire, le plus abominable monument de fourberie et de haine qu'on ait jamais rencontré.





VII

LE MARTYRE

'APRÈS le droit canonique, le prononcé de la sentence devait être précédé de deux formalités spéciales : l'*Exhortation charitable* et l'*Admonition publique*, dernières ressources laissées à l'accusé.

L'Exhortation charitable eut lieu le mercredi 2 mai, Jeanne écouta sans s'émouvoir. Et comme on lui demandait en terminant : « Si le pape était ici, lui seriez-vous soumise ? » Elle dit sans s'émouvoir : « Menez-moi devant lui et je lui répondrai. » Plus d'une fois déjà, elle en avait appelé au pape. On revint encore à la charge, et on la menaça de la torture. Sur quatorze conseillers, trois seulement

votèrent pour, Cauchon n'insista pas. Il dut reculer devant l'odieux d'une pareille mesure.

L'Exhortation charitable n'ayant donné aucun résultat, on procéda à l'Admonition publique. Cette lugubre cérémonie eut lieu le jeudi 24 mai, au cimetière de l'Abbaye de Saint-Ouen. Là, au milieu d'une immense foule, l'évêque Cauchon adjura solennellement Jeanne de reconnaître tout ce dont on l'accusait. Elle répondit : « Je n'ai rien à dire que ce que j'ai dit. J'en appelle au Pape. » Alors l'évêque lut la sentence d'excommunication. Jeanne écoutait les yeux levés vers le ciel. Un des juges, Guillaume Erard, lui criait : « Abjure, ou tu seras brûlée! » La foule, gagnée par l'émotion, lui criait de son côté : « Cédez! cédez! sauvez votre vie! » Jeanne, épuisée, anéantie par une longue détention, par les chaînes, par les violences; poussée à bout par ces clameurs, épouvantée aussi par l'imminence de l'horrible supplice, Jeanne, la pauvre enfant, céda. On lui présenta une formule dont elle ignora toujours le contenu et signa machinalement. Jeanne n'était plus condamnée qu'à la prison perpétuelle, au pain et à l'eau. Ramenée dans sa prison, le jour

même, elle quitta ses habits d'homme, pour revenir à ceux de son sexe. Cette solution de l'affaire n'était pas celle que les Anglais avaient voulue. Ils furent furieux, Jeanne leur échappait. Que leur importait une prison perpétuelle, c'est la mort qu'ils voulaient : « Tous ces hommes sont des traîtres, » disaient-ils, en parlant des juges. Les plus violents criaient aux conseillers quand ils les rencontraient : « Vous n'avez pas gagné votre argent. » Un des juges fit cette réponse féroce qu'on attribue justement à Cauchon : « Soyez tranquilles, nous la rattraperons. »

Après l'abjuration, Jeanne avait donc été ramenée dans sa prison. Le lendemain et le surlendemain, il n'y eut rien de particulier, mais le dimanche matin, la prisonnière fut vue de nouveau en habit d'homme. La chose fut immédiatement connue; et dès le lundi matin, Cauchon et quelques autres vinrent dans la prison afin de constater le délit, qui était pour eux un cas extrêmement grave. Que s'était-il passé? A la question que lui posa l'évêque : « Pourquoi avez-vous repris l'habit d'homme? » Jeanne aurait répondu d'après le procès-verbal : « Parce qu'il est plus con-

venable d'avoir l'habit d'homme, étant entre les hommes, que d'avoir l'habit de femme. » Cette raison, elle l'avait donnée bien souvent; mais, dans la circonstance, ne s'aggravait-elle pas de motifs plus sérieux que de coutume? Le procès-verbal ne dit pas tout, on peut le conjecturer d'après la déposition de l'huissier Manchon, qui avait fait office de greffier dans cette circonstance. Il raconta au procès de réhabilitation, que Jeanne avait répondu à l'évêque qu'elle avait repris l'habit d'homme « pour défendre sa pudeur ». Isambard de la Pierre qui assistait, lui aussi, à cette entrevue, raconte que quand il entra, « il la vit éplorée, son visage plein de larmes, défigurée et outragée de telle sorte qu'il en eut pitié. » H. Wallon, l'auteur de *Jeanne d'Arc*, qui cite ces détails, raconte ainsi la scène de la prison : « Le dimanche matin, Jeanne étant dans son lit, dit à ses gardiens : « Déferrez-moi, je me lèverai. » L'un d'eux s'approchant, lui retira ses habillements de femme, et il lui jeta ses habits d'homme, que l'on gardait (pourquoi?) dans un sac, en quelque coin de la prison. « Messieurs, leur dit Jeanne, vous savez bien qu'il m'est défendu; sans faute, je ne les prendrai pas. » Mais ils ne voulurent

point lui en donner d'autres et à la fin, forcée de se lever, elle dut prendre et garder, nonobstant ses protestations. » « Il n'est pas impossible, ajoute Wallon, en rappelant ces détails, que les Anglais n'ayant pu parvenir à leurs fins, aient résolu d'en finir avec elle de cette manière. »

La forme dubitative et hypothétique que revêt ici la phrase du scrupuleux historien de Jeanne d'Arc, devient une affirmation, quand on songe que, pour les ennemis acharnés de la Pucelle, tous les moyens étaient bons; il fallait se débarrasser d'elle. Que Jeanne, à partir de ce moment, ait été résolue à ne plus quitter le costume masculin; qu'elle l'ait dit à Cauchon; cette décision n'a rien qui puisse nous surprendre. L'épreuve était faite maintenant, qu'elle ne pouvait plus se trouver en sûreté au milieu des ignobles gardiens qu'on lui avait donnés. Et comme on lui objectait qu'elle avait juré de ne plus reprendre ce vêtement, elle répondit avec fermeté : « Je n'ai jamais entendu faire serment de ne pas le reprendre. »

Il n'était pas sans intérêt de connaître les détails de cette dernière scène, qui va motiver

la condamnation de Jeanne au bûcher. Il est bon de savoir à quelles tortures physiques et morales la pauvre enfant fut condamnée par des hommes qui, n'étant que des juges, se firent gratuitement d'impitoyables bourreaux.

Le lendemain de cette scène, Jeanne était déclarée *relapse,* c'est-à-dire *retombée* et devait être livrée « au bras séculier », ce qui voulait dire, dans le cas présent, aux Anglais. Tout était consommé. L'histoire allait inscrire un de ces forfaits qui restent la honte de ceux qui les ont voulus et accomplis. Le lendemain, mardi 30 mai, deux juges se présentèrent dans la prison pour notifier la sentence à la prisonnière et la préparer à la mort, pour le jour même. A cette nouvelle, la malheureuse enfant eut une crise de faiblesse. L'imminence de cette mort affreuse mit dans son âme de telles épouvantes qu'elle s'écria tout en larmes :

« Hélas! me traite-t-on si horriblement et cruellement, qu'il faille que mon corps net et entier, qui ne fut jamais corrompu, soit aujourd'hui consumé et réduit en cendres. Ha! ha! j'aimerais mieux être décapitée sept fois que d'être ainsi brûlée. Hélas! si j'eusse été en la prison ecclésiastique à laquelle je

m'étais soumise, et que j'eusse été gardée par des gens d'Église, non par mes ennemis et adversaires, il ne me serait pas si misérablement arrivé mal, comme il est. Oh! j'en appelle à Dieu, le grand juge, des grands torts et ingravances qu'on me fait! »

A ce moment, arrivait l'évêque Cauchon. A sa vue, Jeanne s'écria :

« Évêque, je meurs par vous! »

« Hélas! si vous m'eussiez mise en prison de cour d'Église et rendue entre les mains des concierges compétents et convenables, ceci ne fût pas advenu; pourquoi, j'en appelle de vous devant Dieu! »

Il fallait citer ici le texte intégral. Ces lamentations de l'Inspirée qui allait mourir victime de la plus atroce machination, elles ont retenti dans l'histoire et elles traverseront les siècles, comme l'écho vengeur d'une voix qui entrait dans l'immortalité. Et aussi, comme un avertissement à ceux qui ont entre les mains la redoutable puissance de juger les autres. Et peut-être obéissait-elle à un secret pressentiment, Jeanne, l'envoyée de Dieu, lorsqu'elle en appelait de Cauchon l'infâme, au « Grand juge », à celui qui dit l'Écriture sainte, « juge les justices elles-mêmes ».

Cependant, Jeanne s'était ressaisie. Elle essuya ses larmes et d'une voix très douce : « Où serai-je, ce soir? dit-elle à un des deux qui étaient venus la préparer à mourir. — N'avez-vous pas bonne espérance? lui dit le prêtre. — Si! si! reprit-elle. Dieu aidant, j'espère aller en paradis. » Alors, elle demanda à se confesser et à recevoir la sainte communion. Excommuniée, c'est-à-dire mise hors de l'Église, par l'inique sentence des juges, elle se trouvait indigne des sacrements. Le confesseur en référa à l'évêque Cauchon, qui répondit : « Oui! la communion et tout ce qu'elle voudra. » C'était, par cette inconséquence, se déjuger lui-même.

On avait pensé lui apporter la sainte communion, secrètement et sans appareil, le même confesseur s'indigna et envoya chercher des flambeaux, le surplis et l'étole. Les gens du château, attentifs à tout ce qui se passait, suivirent le cortège et se tinrent en dehors de la prison, priant et pleurant, tant était grande la place que la douce victime avait prise dans les sympathies de tous ceux qui n'étaient ni ses juges ni ses ennemis!

Il était 7 heures du matin, le dénouement suprême était fixé à 9 heures. Pendant



Supplice de Jeanne, le 30 mai 1431.
(Bas-relief en bronze de Vital-Dubray; statue de Jeanne d'Arc de la place du Martroi, à Orléans.)

tout le lugubre trajet, Jeanne resta dans le recueillement de sa prière, mais des larmes silencieuses coulaient de ses yeux. Un incident se produisit en cours de route. Nicolas Loyseleur, qui avait été chargé pendant l'instruction du procès, de jouer le rôle de faux confident pour lui arracher des aveux compromettants, fut pris tout à coup de remords si violents, qu'il se précipita du côté de la charrette pour demander pardon à Jeanne. Il fut brutalement repoussé par les Anglais et dut s'esquiver à la hâte; on lui aurait fait un mauvais parti!

Sur la place du Vieux-Marché, on avait dressé deux estrades, l'une pour les juges et une seconde pour les personnages de marque qui devaient assister au supplice. En face était le bûcher placé lui-même sur une élévation pour être vu de tous. Jeanne, assise au pied de ce funèbre monument, dut subir un long sermon, une dernière admonition de Cauchon et enfin, la lecture de la sentence. Ces barbares préliminaires durèrent plus d'une heure. Quand tout fut fini, Jeanne s'agenouilla pieusement, et s'adressant à tous, de quelque condition qu'ils fussent « tant d'un parti que de l'autre », demanda humblement pardon,

« requérant qu'on voulut bien prier pour elle, conjurant en particulier les prêtres qui étaient là, de lui faire l'aumône d'une messe, et pardonnant à tout le monde le mal qu'on lui avait fait ». Elle eut même des paroles de charité et d'indulgence pour le roi qui n'avait rien fait pour la sauver, protestant qu'il ne l'avait poussée en rien de ce qu'elle avait fait.

Abandonnée de tous, l'innocente victime se tourna vers Celui qui n'abandonne personne, et demanda une croix. Un Anglais lui en façonna à la hâte une avec deux morceaux de bois. Elle la prit et l'ayant baisée, elle la mit sur son cœur. Mais elle voulut encore au dernier moment avoir sous les yeux cette image du Crucifié avec lequel elle avait tant de ressemblance. On courut à l'église voisine et on apporta la croix de procession. Un religieux la tint élevée devant la martyre. Celle-ci la prit dans ses mains, l'étreignit amoureusement et demanda à ce qu'elle fût élevée sous ses yeux jusqu'au dernier moment. Jamais spectacle plus attendrissant! La foule, si souvent impatiente et cruelle dans ces circonstances tragiques, était devenue silencieuse et dans une sorte d'accablement. On pleurait.

Le cardinal anglais de Winchester pleurait. L'évêque Cauchon lui-même ne put résister à l'émotion, des larmes coulèrent de ses yeux, larmes stériles et méprisables sur les joues de cet homme qui, jusqu'à la fin, s'était montré si dur pour sa victime.

Les Anglais, seuls, furent impitoyables. Le temps paraissait long à leur haine, assoiffée de vengeance. Ils gourmandaient les prêtres et pressaient les bourreaux de faire leur office. Ceux-ci s'approchèrent et ayant fait monter Jeanne sur le bûcher, y mirent le feu. Quand elle vit la flamme s'élever, oublieuse d'elle-même, elle avertit le religieux qui tenait la croix, de s'éloigner. Ce dernier acte de charité accompli, elle reprit sa prière à demi-voix, invoquant ses saintes; et, comme pour affirmer une fois encore sa mission, elle dit de façon à être entendue de tous : « Non, mes Voix ne m'ont pas trompée! » On la vit alors lever les yeux au ciel. Elle poussa un dernier cri : Jésus! Sa tête s'inclina et disparut dans un tourbillon de fumée. Bientôt les flammes l'enveloppèrent comme d'un linceul glorieux; et pendant qu'elles dévoraient les restes mortels de l'Inspirée, elles faisaient à son âme une auréole d'immortalité.

Disons-le donc sans crainte d'exagération : sous les crépitements de la flamme du bûcher sacrilège, c'est l'âme de la France qui palpite, de la France indignée, mais triomphante. Les Anglais auront beau dire en poussant l'impudeur jusqu'à montrer son pauvre corps dévoré par le feu, que c'est bien elle, et qu'elle est bien morte, Jeanne est plus vivante que jamais et l'éclat de sa gloire future dépassera de beaucoup, les sinistres lueurs du brasier de Rouen. Car, c'est tout l'avenir de la France impérissable que la vierge de Lorraine portait sous sa rude cuirasse, et sa mort scellait pour toujours les destinées de notre pays, destinées faites, comme elle, d'amour, de grâce et d'invincible puissance.

C'était le 30 mai 1431, veille de la Fête-Dieu. Jeanne n'avait guère plus de 19 ans; exactement, 19 ans, trois mois et 24 jours.



Monnaie frappée en France par les Anglais :
« Agnel » ou « Mouton d'Or » d'Henri V.



VIII

LA SAINTE

Maintenant nous pouvons écrire ce mot en toutes lettres et le prononcer avec vénération, Jeanne d'Arc est une sainte. Deux actes solennels vont intervenir pour consacrer la sainteté de la Libératrice, le procès qui réhabilita sa mémoire et la canonisation. Mais, ce qui nous frappe tout d'abord, c'est ce long silence qui s'était fait sur Jeanne d'Arc, un des personnages les plus merveilleux de notre histoire. Ce n'est, en effet, qu'en 1450, dix-neuf ans après la mort de Jeanne, qu'on commença à s'émouvoir à la pensée que la Libératrice pouvait bien avoir été condamnée faussement. C'est en 1450 que le roi

Charles VII, paraît s'éveiller d'un long sommeil et semble découvrir tout à coup que celle à laquelle il devait sa couronne, avait été brûlée dix-neuf ans plus tôt, en 1431.

Mais, ce silence qui a paru si étonnant et si regrettable, s'explique très bien et n'a rien d'injurieux pour la mémoire de Jeanne d'Arc. Les foules sont essentiellement inconstantes et mobiles. Elles ne réfléchissent pas. Elles subissent leurs impressions qui peuvent être alternativement et sans transition, sympathiques ou haineuses. Le secret de les gouverner n'est pas de les convaincre, mais de les entraîner. Bossuet a parlé quelque part de la puissance d'un mot qu'on jette à la foule et qui suffit pour la conduire. Rappelons-nous que, dans l'histoire évangélique, une semaine à peine sépara le dimanche des Rameaux du Vendredi saint. Les mêmes voix, qui cinq jours auparavant, avaient acclamé le Messie comme l'envoyé de Dieu et le salut du peuple, demandaient sa mort avec des cris féroces.

On avait dit à ce peuple crédule que Jeanne n'était qu'une magicienne, c'était assez dans ces temps où l'on vivait sous la

terreur des maléfices et des enchantements. La malheureuse, condamnée au supplice du feu réservé aux sorciers par la plus haute autorité du temps, celle de l'Église, était donc perdue dans l'esprit du plus grand nombre. Ceux qui lui étaient restés fidèles, se trouvaient condamnés au silence par la peur des Anglais dont on savait le rôle joué dans cette affaire. Nul d'ailleurs, n'aurait osé blâmer la conduite des juges. Un religieux des Frères prêcheurs s'étant permis de dire qu'on avait mal fait de condamner la Pucelle, fut mis en accusation par Cauchon et le vice-inquisiteur. Il se rétracta bien vite très humblement, et s'estima heureux d'en être quitte avec une année de prison au pain et à l'eau.

Quant aux intellectuels et à ceux qui réfléchissent, on ne négligea rien pour leur faire une opinion. Huit jours après le supplice de Jeanne, les Anglais firent rédiger un acte solennel de l'apologie du crime ; et cet acte qui n'est qu'un tissu de mensonges et un monument d'hypocrisie, fut publié et envoyé à l'empereur, aux rois, aux ducs et autres princes de la catholicité. L'Université de Paris, personnellement engagée dans l'affaire,

envoya un long mémoire au pape et aux cardinaux pour affirmer la légitimité de la condamnation. La cour de Rome elle-même y fut prise, ou du moins n'osa pas se prononcer. Plus tard, elle cherchera la vérité et la trouvera.

Malgré tout, les juges n'avaient pas la conscience tranquille. Ils se sentaient si peu rassurés, qu'ils se firent délivrer des lettres de garantie par l'Angleterre qui les mettaient à couvert contre toute poursuite possible du pape ou d'un concile.

Mais la Justice éternelle semble avoir voulu se charger elle-même du châtiment des plus grands coupables. Coïncidence ou intervention mystérieuse et providentielle, Cauchon qui avait été transféré au modeste diocèse de Lisieux, mourut de mort subite entre les mains de son barbier. D'Estivet, le féroce promoteur du procès, fut trouvé asphyxié dans un égout. Le religieux Nicolas Mydi, qui dans le sermon prononcé au cimetière de Saint-Ouen, avait traité Jeanne de « membre gangrené », fut frappé de la honteuse maladie de la lèpre. Nicolas Loyseleur, le faux confident, mourut de mort subite. Quant au duc de Bedfort, il expirait

quatre ans après dans ce même château de Rouen où il avait fait enfermer Jeanne prisonnière. Un peu plus tard, le cardinal anglais de Winchester qui avait tenu à affirmer la justice de la condamnation, en assistant au supplice, mourut dans un accès de folie furieuse. Laissons passer la justice de Dieu!

Les Anglais eux-mêmes, comme nation, n'échapperont pas. En 1436, ils abandonneront Paris pour ne plus y revenir. Moins de vingt ans plus tard, en 1450, ils auront perdu toutes leurs possessions en France. Il ne leur restera plus que Calais d'où ils seront définitivement chassés en 1558. Le but définitif de la mission de Jeanne avait été de « bouter les Anglais hors de France », elle l'avait dit vingt fois. L'humble fille envoyée de Dieu, leur avait porté avant de mourir un coup dont ils ne s'étaient jamais relevés. Et ce n'était pas assez de ce châtiment déjà grand pour leur orgueil. Ces Anglais en demandant la condamnation et la mort de Jeanne se posaient en défenseurs de la foi catholique. Juste, un siècle plus tard, les descendants de ces ardents soutiens des intérêts religieux, entreprendront contre cette même

foi catholique une persécution qui couvrira leur pays de ruines et de sang. La guerre meurtrière des *deux Roses* et les boucheries de la Réforme seront la réponse d'une justice plus haute que la leur, à l'immolation de l'innocente victime. Laissons passer la justice de Dieu!

Nous avons dit plus haut que c'est en 1450, le 15 février, que le roi Charles VII ordonna une enquête sur le procès de Rouen, désirant « savoir la vérité du dit procès et la manière dont il avait été déduit ». Mais il n'avait pas même le mérite de l'initiative; il répondait à des instances de la ville de Rouen, qui ne s'était pas encore consolée de la honte infligée à leur cité.

Une première enquête fut ouverte par l'Université de Paris, qui entendit les quatre dominicains, Isambard de la Pierre, Martin Ladvenu, Jean Toutmouillé et Guillaume Duval, témoins du supplice de Jeanne. Puis, après eux, le notaire Guillaume Manchon, l'huissier Jean Massieu et l'assesseur Jean Beaupère, le principal interrogateur de Jeanne. L'année suivante, le cardinal d'Estouville, archevêque de Rouen en ouvrit une seconde.

Ces deux premières enquêtes pouvaient créer des inconvénients en ce qu'elles engageaient l'autorité du roi, il parut préférable de faire intervenir la famille de Jeanne et d'agir en son nom.

La mère, les frères et les autres parents de Jeanne adressèrent donc une supplique au pape, lui demandant l'autorisation « d'attaquer, comme devant être frappé de nullité le procès de condamnation qui avait eu lieu à Rouen ». Le pape régnant était Calixte II. Dans un rescrit daté du 11 juin 1455, il faisait droit à la requête et ordonnait la révision du procès. Le tribunal fut immédiatement constitué et les dix juges choisis approuvés par l'autorité pontificale. La séance d'ouverture eut lieu en grande pompe à Notre-Dame de Paris, le 7 novembre 1455. C'est là que se passa la scène extrêmement touchante et souvent rappelée.

La vieille basilique était remplie d'une foule immense, dominée par la grande idée d'une réparation impatiemment attendue. Les juges siégeaient, graves, immobiles. Tout à coup, les portes de la cathédrale s'ouvrirent, et on vit s'avancer lentement une femme courbée par les années et plus encore sous le poids

d'un grand deuil. Un groupe de dames l'accompagnaient en la soutenant. Arrivée au seuil du sanctuaire, la femme âgée et vêtue de deuil, s'agenouilla. Elle tenait en main le rescrit du pape et une demande de réhabilitation de la martyre de Rouen. Cette femme était la mère de la Pucelle. Elle avait survécu à son mari mort de chagrin à la nouvelle du supplice de sa fille, elle avait survécu assez pour demander justice. Les dames qui l'accompagnaient, étaient d'Orléans, la ville qui depuis plusieurs années, donnait une douce et réconfortante hospitalité à la mère de l'héroïne. Elles avaient tenu à honneur de l'accompagner à Paris et de joindre leurs supplications à celle de la pauvre mère.

Isabelle Romée eut assez de force, malgré l'émotion qui faillit plus d'une fois étouffer sa voix, pour lire elle-même la supplique rédigée à l'avance. Les juges écoutèrent cette lecture; puis, ayant reconnu l'authenticité du rescrit pontifical, déclarèrent ouvert le procès en révision.

Les travaux commencèrent dès le lendemain. Des commissaires d'information furent envoyés partout où Jeanne avait passé et interrogèrent tous ceux qui l'avaient connue.

Plus de cent vingt témoins de tous les pays furent entendus, en même temps que les juges invitaient les contradicteurs, s'il en existait, à se présenter. Aucune voix ne se fit entendre pour disculper les juges de Rouen. Les parents mêmes de Cauchon, évêque de Beauvais, déclarèrent se désintéresser du sort qui l'attendait. L'instruction dura huit mois. Rien ne fut épargné pour faire la vérité sur ce tragique événement. Quand l'instruction fut terminée, les dépositions furent réunies et groupées dans un volumineux mémoire, qui fut lu dans l'assemblée générale de clôture.

Cette réunion solennelle eut lieu dans la grande salle de l'archevêché de Rouen le 7 juillet 1456, un mercredi; c'était un mercredi que vingt-cinq ans auparavant Jeanne avait été brûlée. Là, étaient de nouveau réunis, Isabelle Romée la mère de Jeanne, ses frères et tous ceux qui avaient pris une part active au procès. La foule remplissait les vastes proportions de la Cathédrale. Le document qui annulait la procédure de la condamnation, fut lu par l'archevêque de Rouen, Jean Jouvenel des Ursins.

Le jugement déclarait calomnieuses les

accusations formulées contre elle et illégale la procédure suivie.

Il relevait Jeanne et ses parents de toute suite flétrissante, les suites flétrissantes d'une criminelle condamnation.

Il ordonnait que les douze articles, dressés par les accusateurs de Jeanne, seraient lacérés publiquement, au lieu même où Jeanne avait été brûlée.

Enfin, la sentence arrêtait les dispositions suivantes :

1° Le jugement de réhabilitation sera solennellement publié dans la ville de Rouen;

2° Il sera fait deux processions expiatoires : la première au cimetière de Saint-Ouen, où s'est passée la scène de la fausse abjuration; la seconde, à la place du Vieux-Marché, où, par une horrible exécution, les flammes ont étouffé et brûlé la Pucelle;

3° Il y aura une prédication publique dans les deux endroits;

4° Il sera placé une croix, au lieu de l'exécution, en souvenir expiatoire et perpétuel;

5° Il sera fait dans toutes les églises du royaume une notable publication du jugement intervenu, afin qu'on s'en souvienne dans les âges futurs.

Le procès en révision fermait en quelque sorte une ère lointaine de réparation. Au lendemain des solennités expiatrices de Rouen, il semble qu'une nouvelle période de silence, d'oubli, commence pour Jeanne d'Arc. Non pas qu'elle n'ait plus trouvé personne pour faire son apologie et chanter son œuvre de délivrance, ils sont nombreux dans tous les pays, les écrivains et les artistes qui ont glorifié l'héroïne. Mais ces hommages ne s'adressaient qu'aux intellectuels, aux curieux, la grande masse, celle qui ne lit pas, qui ne connaît pas les créations artistiques, le gros public ignorait Jeanne d'Arc ou n'en avait que de vagues connaissances, analogues à celles qu'on a des êtres entrés dans la légende. Les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles laissent la Libératrice dans une demi-obscurité.

Ne cherchons pas à expliquer ce silence ou ce voile jeté sur cette belle figure. Peut-être faudrait-il pour le comprendre, supposer ici l'application de certaines grandes lois mystérieuses qui règlent autrement que nous, l'opportunité des événements. Ce n'est pas tomber dans la rêverie ou s'abandonner naïvement aux inspirations d'un mysticisme exagéré que d'admettre des relations cachées

entre les faits et les temps où ils se produisent. Si la douce figure de Jeanne a attendu si longtemps pour sortir de cette demi-obscurité dont j'ai parlé, c'est qu'il y avait là des raisons mystérieuses d'opportunité. Quoi qu'il en soit, ce n'est guère qu'au XIXe siècle que la figure de Jeanne d'Arc a vraiment rayonné sur le monde, et il nous était réservé, à nous, les fils de ce vingtième siècle, de la voir resplendir dans tout l'éclat de son apothéose.





IX

DANS LA GLOIRE

A révision du procès de Rouen, l'avait déclaré nul; et ce jugement, en réhabilitant la mémoire de Jeanne, la déclarait innocente des crimes dont on l'avait accusée; mais elle ne tranchait pas la question de la sainteté intégrale de l'Inspirée. Il fallait une nouvelle et solennelle intervention de l'autorité de l'Église.

Ce n'est vraiment que vers la fin du XIXe siècle, qu'un grand courant d'opinion se dessina en faveur de Jeanne. Les esprits, qui avaient paru indifférents jusque-là, devinrent sympathiques et impatients de voir cette belle figure de la Libératrice prendre une place plus

grande encore dans l'admiration et la piété de tous. Dans le monde des lettres, des voix autorisées se firent entendre et on les écouta, charmé de voir des hommes que rien ne semblait désigner pour cette mission se mettre à la tête du mouvement en faveur de Jeanne la sainte. Casimir Delavigne, dans ses *Messéniennes,* Paul Déroulède, dans ses *Chants du soldat*, Jules Barbier dans un long drame qui fut applaudi partout. Puis, plus récemment, le P. V. Delaporte, Charles Grandmougin, l'Académicien Jean Aicard, et le chanteur, le barde breton, Botrel. Chez quelques-uns de ces auteurs laïques, on est étonné de lire des paroles qui auraient paru bien osées, même sous la plume d'écrivains d'Église. Alexandre Dumas disait : « Jeanne a été en quelque sorte le Christ de la France, et elle a racheté les crimes de notre nation, comme Jésus a racheté les péchés du monde ! Venue de Dieu, elle retourna à Dieu. Seulement, elle y remonta avec la palme du martyre. » Un peu avant lui, Henri Martin avait appelé Jeanne le « Messie de la France ». Michelet, qui n'est pas suspect de cléricalisme, a écrit cette phrase : « L'avenir n'y contredira pas, selon la Religion, selon la Patrie, Jeanne d'Arc est

une sainte. » Il est vraiment remarquable que tous ceux qui ont étudié sérieusement Jeanne d'Arc, à quelque opinion qu'ils appartiennent, ont eu le sentiment de la sainteté ou même de la « divinité » selon le mot hardi d'un auteur anglais, James Dormester. Voici ses paroles : « Nulle part en Europe, la *divinité* de Jeanne d'Arc n'a été plus profondément sentie ou plus fermement proclamée que par les descendants de ceux qui l'ont brûlée vive. »

Au reste, Jeanne connut de son vivant ces témoignages d'une vénération enthousiaste. Elle en était embarrassée, confuse, et s'en défendait comme elle pouvait. Pierre de Versailles, abbé de Talmont, fut un jour témoin de ces hommages exagérés. Les bonnes gens couraient après elle, et la foule la pressait de si près que son cheval n'avançait plus. Tous voulaient lui baiser les mains et les pieds : « Vous ne devriez pas permettre cela, » lui dit le grave théologien scandalisé. « En vérité, répondit Jeanne, je ne saurais me garder de telles effusions, si Dieu lui-même ne me gardait. » Les juges de Rouen les lui reprochèrent sévèrement. Dans son réquisitoire haineux, le promoteur d'Estivet lui rappela qu'on plaçait dans les églises des images de la

Pucelle et qu'on portait avec confiance des médailles à son effigie. Ces allégations sont vraies. La grande vie de Jeanne d'Arc, éditée par Didot, donne la reproduction de quelques-uns de ces plombs retrouvés. Ils sont également cités dans l'ouvrage de Pascal-Étienne Périnaïck. Mais, au lieu d'en faire un crime à l'humble vierge de Domremy, ils auraient dû reconnaître là un témoignage en sa faveur. Tous ces documents ont été versés au dossier du procès de béatification. Ce qui paraîtra plus important encore, c'est que dès les commencements, il y eut à Domremy même, une chapelle bâtie sous le vocable de Jeanne d'Arc. La basilique actuelle a été construite sur l'emplacement de cette chapelle.

Dans certains documents du XVIIe siècle, Jeanne porte le titre assurément prématuré de Bienheureuse. On a cité bien souvent les témoignages rendus à sa sainteté, le jour de sa mort, par ceux-là même qui la faisaient mourir. Tous étaient bouleversés. Le secrétaire du roi, Jean Tressart, ne put s'empêcher de dire : « Nous sommes perdus, nous avons brûlé une sainte ! » Un soldat anglais qui avait juré d'ajouter lui-même un fagot au bûcher, comme pour affirmer qu'il prenait une part

personnelle à la mort de Jeanne, perdit connaissance au moment où il allait exécuter son dessein. On dut le porter dans une auberge voisine. Un autre soldat anglais affirma qu'il avait vu l'âme de la martyre s'élever dans les airs sous la forme d'une colombe. Le P. Ayroles, dans son grand ouvrage sur Jeanne d'Arc, cite ce fait en donnant le texte du vieux manuscrit où il est lu. Un autre prodige absolument authentique, c'est le cœur de la suppliciée qui fut trouvé intact dans le brasier. Le bourreau, attribuant ce fait à une combustion incomplète, le rejeta dans le feu et activa la flamme. Il versa même dessus de l'huile et du soufre. Tout fut inutile, le cœur fut de nouveau retrouvé intact. Ce fait est rapporté dans le procès de réhabilitation et fut confirmé par le bourreau lui-même qui était un des survivants de l'horrible drame. Il ajouta qu'il resta tellement épouvanté qu'il s'enfuit au couvent des Dominicains en s'écriant : « Jamais je n'obtiendrai le pardon de Dieu car j'ai brûlé une sainte femme. » L'huissier Jean Massieu, celui qui la conduisait au tribunal, fut lui aussi tellement bouleversé qu'il acheta, dit-il, un missel, afin de mieux prier pour elle.

Tout cela ne laissait pas d'inquiéter les Anglais eux-mêmes. N'y avait-il pas à craindre que de nouvelles manifestations religieuses se produisissent autour du peu qui restait de la Pucelle. On consulta le cardinal de Winchester, qui n'hésita pas : « Jetez tout à la Seine », dit-il en parlant du cœur et des cendres du bûcher. Ce qui fut fait le soir même de ce 30 mai, à 5 heures du soir, par le bourreau Tirache, aidé de plusieurs hommes.

Tous ces souvenirs s'étaient perpétués et revenaient surtout à la mémoire à chacune des cérémonies annuelles célébrées à Orléans. Ce fut au lendemain d'une de ces belles journées que Mgr Dupanloup, ayant réuni les évêques présents, leur fit signer une adresse au Souverain Pontife en lui demandant pour Jeanne les honneurs de la Béatification. Léon XIII, alors régnant, accueillit favorablement la supplique, et le 27 janvier, il signait le décret d'introduction de la cause. Un second décret dans le même sens, fut donné par Pie X, le 6 janvier 1904.

Le décret de Béatification fut solennellement proclamé le dimanche 18 avril 1909. Mgr Touchet, digne successeur de Mgr Dupanloup et continuateur de son œuvre, y avait

activement travaillé. L'auguste cérémonie eut lieu à l'église Saint-Pierre de Rome. Une foule immense avait envahi la basilique décorée comme aux plus grands jours. Une tribune avait été réservée aux membres de la famille de Jeanne, à l'aristocratie romaine et au corps diplomatique au grand complet. Il ne manquait que la France à cette fête organisée pour glorifier une enfant de la France. Soixante-cinq archevêques ou évêques français étaient là. Un prélat archiviste de Saint-Pierre donna lecture au nom du Souverain Pontife du décret de Béatification. Cette lecture achevée, le voile qui cachait l'image de la Bienheureuse, tomba et on put voir Jeanne debout dans son armure de guerre et tenant en main son étendard, qui ce jour-là encore, était à l'honneur. En même temps la vaste basilique s'illumina de mille feux. L'immense assemblée était littéralement transportée par l'émotion. Comme au jour du sacre, les larmes coulaient de tous les yeux. Et quelle ivresse quand la voix sonore de Mgr Touchet entonna le *Te Deum*, l'hymne triomphal et guerrier qui n'avait jamais été plus de circonstance que ce jour-là. Quand le cantique d'action de grâces fut achevé, l'évêque d'Orléans, pour la première

fois, récita l'oraison propre pour Jeanne d'Arc, cette pieuse prière qui a désormais sa place marquée dans notre liturgie.

O Dieu, qui avez suscité miraculeusement la bienheureuse vierge Jeanne, pour défendre la foi et la patrie, accordez, nous vous en prions, par son intercession, que votre Église, triomphante des embûches de ses ennemis, jouisse d'une paix perpétuelle. Par Notre-Seigneur, Jésus-Christ, qui vit et règne dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Par une dérogation manifeste aux usages reçus, notre Jeanne d'Arc, seulement Bienheureuse, a eu un office spécialement composé pour elle.

A cinq heures du soir de cette inoubliable journée, le Pape descendait dans la basilique porté sur la *Sedia* et venait s'agenouiller devant l'image de Jeanne d'Arc. Le lendemain, le Souverain Pontife recevait en audience les évêques français qui venaient le remercier. Le Pape répondit en français en rappelant que Jeanne avait fidèlement servi ces deux grandes choses : la Religion et la Patrie. Puis, tous les Français accourus à Rome pour les fêtes, furent admis à défiler devant le Pape. Ce fut dans cette circonstance

que Pie X, prenant dans sa main les plis du drapeau français qui passait devant lui, le baisa respectueusement.

Il va sans dire que les fêtes de la Béatification eurent un écho merveilleux en France. Les solennités furent surtout magnifiques, à Orléans, à Rouen, à Chinon, partout où Jeanne avait passé et laissé quelque chose de son âme.

Décret de Béatification de Jeanne d'Arc.

Dieu qui, comme dit l'Apôtre, *appelle ce qui n'est pas comme ce qui est,* de même que jadis, il avait choisi, dans ses desseins, Débora et Judith pour confondre les puissants, suscita, au commencement du xv[e] siècle Jeanne d'Arc, pour relever les destinées de sa patrie presque ruinée par la guerre acharnée entre Français et Anglais, et en même temps pour revendiquer la liberté et la gloire de la religion affligée.

Elle naquit en Lorraine le 6 février 1412, de parents qui étaient d'une condition médiocre, mais remarquables par leur piété traditionnelle. Dès le premier âge, formée aux bonnes mœurs, elle se distingua par toutes les vertus chrétiennes, principalement par l'angélique chasteté de sa vie. Encore petite fille, *craignant Dieu dans la simplicité et l'innocence de son cœur*, elle aidait de ses mains aux travaux champêtres de ses parents ; à la maison, *ses doigts prenaient le fuseau;* aux

champs, elle accompagnait son père, et quelquefois menait volontiers la charrue. Cependant la pieuse enfant croissait tous les jours en céleste faveur.

Quand elle eut atteint sa dix-septième année, elle connut par une vision d'En-Haut qu'elle devait aller trouver Charles, Dauphin de France, afin de lui révéler un secret qu'elle avait reçu de Dieu. La bonne et simple fille, appuyée sur la seule obéissance, et enflammée d'une admirable charité, *mit* aussitôt *la main aux grandes entreprises;* ayant quitté pays et parents et traversé les innombrables dangers dont la route était semée, elle parut devant le roi dans la ville de Chinon; et, remplie d'une âme franche et virile, elle lui découvrit, et à lui seul, ce qu'elle avait appris du ciel. Elle ajouta qu'elle était envoyée de Dieu pour délivrer Orléans assiégé; puis conduire le prince à Reims, où Jésus-Christ étant proclamé suprême Roi de France, Charles recevrait en son lieu et place le sacre et les insignes de la royauté. Le roi s'émerveilla en entendant ces choses; mais pour agir avec plus de prudence et de sûreté dans une affaire si importante, il envoya Jeanne à Poitiers pour l'y faire examiner par une commission d'hommes très illustres qu'il y avait réuni. On y remarquait l'archevêque de Reims, chancelier du royaume, les évêques de Poitiers et de Maguelone, d'illustres docteurs tant du clergé séculier que du clergé régulier, qui tous, peu après, renvoyèrent la Pucelle avec une éclatante attestation où ils rendaient hom-

mage au Roi de sa foi, de sa piété, de sa virginité, de sa simplicité, et reconnaissaient sa mission divine.

Alors on vit, à l'admiration de tous, cette jeune fille qui ne savait l'usage ni du bouclier ni du casque, monter à cheval, brandir d'une main l'épée, porter dans l'autre un étendard, où était figurée l'image du Rédempteur, se jeter à travers les fatigues et les dangers de la guerre et s'élancer intrépide au milieu des ennemis. On a peine à croire à tout ce qu'elle mit d'audace dans l'action, de patience à supporter les insultes et les railleries de ses ennemis; à tout ce qu'elle offrit à Dieu de larmes, de jeûnes et de prières pour obtenir la délivrance d'Orléans; puis, après d'autres triomphes des armes françaises, quand elle eut rétabli et assuré le droit du royaume, pour écarter de l'avenir avec l'aide de Dieu, tous les dangers qui menaçaient la paix et la prospérité publiques ou pouvaient ébranler la religion des aïeux.

On voyait Jeanne toujours accompagnée de son confesseur, prendre tous les moyens pour écarter de l'armée tout ce qui pouvait corrompre les mœurs et exciter au mal, et recourir à de saints prêtres pour favoriser la piété des soldats. Mais le plus puissant moyen, c'était l'exemple donné par la Pucelle, qui montrait quelque chose d'angélique dans l'exercice de toutes les vertus et principalement dans la charité dont elle était enflammée envers Dieu et envers le prochain. Cette charité fut si grande envers les ennemis mêmes, que non seulement Jeanne ne blessa

jamais personne ou de l'épée ou de la lance, mais même on la vit avec admiration relever les ennemis blessés qu'elle voyait étendus à terre, les secourir et les soigner.

Enfin, en se portant de toutes parts comme un capitaine actif, elle délivra du siège la cité d'Orléans et rendit la paix aux habitants effrayés; il faut, en outre, attribuer à Jeanne le retour à l'obéissance du Roi de toute la contrée qu'arrose la Loire, du territoire de Troyes et de la cité de Reims, où le Dauphin Charles fut enfin sacré solennellement.

Pour tant et de si grands bienfaits, par la volonté de Dieu qui voulait éprouver sa servante, toutes sortes de souffrances furent infligées à la Pucelle. Abandonnée ou trahie par les siens mêmes, elle tombe aux mains très cruelles d'ennemis qui la vendent à prix d'or; chargée de chaînes, et tourmentée dans sa prison jour et nuit de mille manières, elle est enfin, par un crime suprême, comme infectée d'hérésie, et relapse, en vertu de l'inique sentence de juges, qui pactisaient avec le concile schismatique de Bâle, consumée par le feu.

Fortifiée par la sainte Eucharistie, elle tint, au milieu des flammes, ses yeux attachés sur la croix et répétant sans cesse le nom de Jésus, elle conquit la mort précieuse des justes; cette mort signalée par des prodiges célestes, d'après la renommée, excita à tel point l'admiration des assistants, que ses ennemis en furent épouvantés.

Plusieurs s'en retournèrent de cet horrible

spectacle en se frappant la poitrine; le bourreau lui-même déclara publiquement l'innocence de la Pucelle qu'il avait fait périr. Les hommes rentrèrent en eux-mêmes, et sur le lieu du supplice on commença de vénérer la sainteté de Jeanne. Et c'est pour empêcher que le peuple ne voulût garder ses reliques, que ses cendres et son cœur, restés intacts au milieu des flammes et d'où le sang coulait encore, furent ensemble jetés par les ennemis dans la rivière.

Charles VII étant rentré en possession de son royaume, et les affaires publiques étant rétablies en France, le Pape Calixte III, sur la requête de la mère et des frères de Jeanne elle-même, institua des juges apostoliques pour la révision du procès en vertu duquel la Pucelle avait été condamnée au feu; ces juges, après avoir entendu cent vingt témoins de tout âge et de toute condition, rendirent une sentence, le 7 juillet 1456, par laquelle le premier jugement était cassé et l'innocence de la Pucelle déclarée.

La renommée de sa sainteté s'étant affirmée sans interruption pendant quatre siècles, il est arrivé enfin qu'à notre époque, l'enquête ordinaire, sur cette renommée de sainteté et de vertus, a été faite dans la curie ecclésiastique d'Orléans. Cette enquête régulièrement accomplie ayant été transmise à la Sacrée Congrégation des Rites, N. T. S. P. le Pape Léon XIII a daigné concéder que le doute touchant la signature de la commission d'introduction de la cause de la servante de Dieu fut posé comme il vient de l'être dans

la réunion ordinaire de la même congrégation.

En conséquence sur les instances du Révérendissime évêque d'Orléans, et du Révérendissime P. Arthur Captier, supérieur général de la Compagnie de Saint-Sulpice, postulateur de la Cause et étant prises en considération les lettres postulatoires d'un grand nombre d'Eminentissimes et Révérendissimes cardinaux de la sainte Église Romaine et d'Évêques, non seulement de France, mais encore d'autres pays divers, et très éloignés, lettres auxquelles un grand nombre de membres considérables du clergé et pour ainsi dire le monde catholique tout entier ont adhéré, dans la séance ordinaire de la Sacrée Congrégation des Rites, tenue le jour sous-indiqué, au Vatican, a été proposé à la discussion par l'Eminentissime et Révérendissime Cardinal Lucide-Marie Parocchi, évêque d'Albano, et Rapporteur de la cause, le doute suivant, savoir : *La commission d'introduction de la cause dans le cas et pour l'effet dont il s'agit, doit-elle être signée?*

Et la même Sacrée Congrégation, toutes choses étant mûrement pesées, et après avoir entendu le R. P. Augustin Caprara, promoteur de la Sainte Foi, a jugé devoir répondre : *La commission doit être signée, s'il plaît à Sa Sainteté,* le 27 janvier 1894.

Rapport ayant été fait de toutes ces choses à N. T. S. P. le Pape Léon XIII, par moi soussigné cardinal préfet de la même Sacré Congrégation, Sa Sainteté ratifiant le rescrit de la Sacrée

Congrégation a daigné signer de sa propre main la commission d'introduction de la cause de la vénérable servante de Dieu, Jeanne d'Arc, vierge, le même jour, du même mois de la même année.

CAJETAN, cardinal ALOISI-MASELLA.
préfet de la Sacrée Congrégation des Rites.

VINCENT NUSSI.
secrétaire de la Sacrée Congrégation des Rites.

Il n'en reste pas moins vrai, nous dira-t-on encore, que Jeanne d'Arc a été condamnée par l'Église. Eh bien! c'est par la réfutation de cette sottise que nous terminerons ce travail.

On l'a dit vingt fois : les juges de Rouen, pour être des gens d'Église, n'étaient pas l'Église; ils n'en étaient qu'une odieuse parodie.

M. Andrew, l'auteur anglais, cité plus haut, a écrit cette phrase : « L'impudence avec laquelle Pierre Cauchon couvre du nom de l'Église les prêtres de son parti, n'est pas la moindre de ses fautes. » Traîtres à leur pays, infidèles à leur mission, ces renégats, après s'être vendus à l'envahisseur, se faisaient les lâches instruments de ceux qui avaient à se

venger de la honte d'avoir été battus par une femme. Ils n'étaient pas l'Église : Jeanne le sentait si bien que, plus d'une fois, et jusque sur son bûcher, la victime jeta le cri de son âme révoltée : « J'en appelle à l'Église! » et Cauchon lui répondait : « Le roi (d'Angleterre) m'a ordonné de faire votre procès, je le ferai. » C'est aussi le roi d'Angleterre qui payait et faisait surveiller les juges. C'est donc au nom de l'Angleterre qu'il instrumente et nous nous souvenons que c'est le duc de Bedfort, le régent du royaume qui lui avait donné son mandat. Mais ce mandat était nul, Jeanne ne relevait que de l'autorité ecclésiastique. D'ailleurs, sous des apparences de légalité, ce juge retors trouvera le moyen de violer habilement toutes les lois canoniques concernant ces sortes de procédures, si bien que lorsque les délégués du Pontife romain viendront examiner la conduite de ce faux juge, ils ne relèveront pas moins de dix-sept preuves d'abus de pouvoir constituant chacun un cas de nullité, et ils ne comptaient plus les actes de barbarie à l'égard de la victime.

Jeanne ne refusait pas d'être jugée; « mais donnez-moi, disait-elle, égal nombre de juges de mon parti ». Elle disait encore : « Menez-

moi en prison d'Église; je préfère mourir que de rester dans l'état où vous m'avez mise. » Dans une autre circonstance, elle disait à ses juges : « Que toutes mes œuvres, que tous mes dits soient envoyés à Rome, vers Notre Saint-Père le Pape. »

Jeanne appartient donc à l'Église par l'authenticité de sa mission et les miracles accomplis au cours de cette mission. Elle lui appartient par sa passion et le mystérieux holocauste qui la termina et qui lui donne tant de points de ressemblance avec le Rédempteur. Elle lui appartient par l'hommage des siècles qui ont devancé sa sentence, c'est-à-dire, par la voix du peuple qui, de son vivant, s'inclinait devant elle et lui aurait presque élevé des autels, par la voix de tous ceux qui ont étudié sans parti pris sa merveilleuse existence. Jeanne n'a pas été condamnée par l'Église. Cette Église qu'elle invoquait comme le dernier asile donné à sa mémoire, cette Église n'est intervenue que pour condamner les juges qui avaient voulu l'avilir, et lui faire un triomphe réparateur. Et, tandis que passait l'inexorable justice, la douce et pure martyre du Vieux-Marché de Rouen montait, réhabilitée et glorieuse, saluée non seulement par

tous les peuples capables de comprendre et de sentir ce qui est grand, mais encore, invoquée par l'Église universelle dont elle est l'éternel honneur!

« Telle fut la vie de Jeanne d'Arc, l'inspirée, l'héroïne, la sainte. Le peuple, pour l'encadrer parmi les plus sublimes et les plus touchantes figures de l'histoire, n'a pas besoin d'accepter les imaginations enthousiastes de la multitude ni les explications d'un autre temps. La patrie opprimée souffle son âme sur une jeune fille; sa passion pour la liberté de son pays lui fait le don des miracles, don qui est fait à toutes les grandes passions désintéressées.

S'élançant des rangs du peuple, retenue par ses proches, mais entraînée par son dévouement; accueillie par la politique, déployée comme un drapeau par les chefs et par les combattants d'une cause perdue; victorieuse des ennemis et déifiée par le vulgaire; abandonnée du roi et des hommes, odieuse aux usurpateurs, vendue par l'ambition, jugée par des lâches, condamnée par ses frères, sacrifiée en holocauste aux étrangers, Jeanne disparaît comme un météore dans un sacrifice, qui paraît aux uns une expiation, mais aux autres une assomption dans la mort.

Tout semble miracle dans cette vie. Et cependant, le miracle, ce n'est ni ses Voix, ni sa vision, ni son signe, ni son étendard, ni son épée, c'est elle-même, c'est la force de son sentiment

national. Son triomphe atteste l'énergie de sa vertu. Sa mission n'a été que l'explosion de sa foi patriotique. Elle en vit, elle en meurt; elle s'élève à la victoire et au ciel, sur la double flamme de son enthousiasme et de son bûcher. Ange, femme, vierge, soldat et martyre, elle est l'image de la France, popularisée par la beauté, sauvée par l'épée, survivant au martyre et immortalisée par la sainteté de sa mission. » (Lamartine.)

Il m'en a coûté, certes, de faire ressortir sévèrement, le rôle indigne que l'Angleterre joua dans le procès et la condamnation de Jeanne d'Arc. Il le fallait, malgré les bonnes relations qui existent aujourd'hui entre nos deux pays. Faisons aussi larges qu'on voudra, la part des circonstances. Il y a dans la vie des peuples, comme dans celle des individus, des heures critiques, qui semblent porter avec elles une sorte de fatalité. Les Anglais du quinzième siècle croyaient de bonne foi, avoir des droits à la couronne de France, et des succès inespérés semblaient leur donner raison. Tout à coup, une femme, une petite paysanne se lève et leur barre la route. C'est plus qu'un danger, c'est une injure faite à l'orgueil national d'un grand pays, Jeanne, faite prisonnière, est devenue impuissante.

Ce n'est pas assez pour les vainqueurs d'un moment, il faut qu'elle meure et ils la font condamner pour des crimes imaginaires, étrangers d'ailleurs, aux lois de la guerre. Voilà le crime des Anglais d'autrefois.

Les Anglais d'aujourd'hui ont loyalement reconnu leur faute et ont été des premiers à faire amende honorable à la Pucelle. Les femmes d'Angleterre semblent avoir voulu marcher en tête de ce beau mouvement. En 1879, mistress Charles publia : *Jeanne la Pucelle, libératrice de l'Angleterre et de la France.* L'auteur fait dire à un de ses personnages : « Je suis sûr que Jeanne était envoyée de Dieu, comme je suis sûr que je respire! Oui, envoyée aussi, pour retirer l'Angleterre du pillage, de la rapine et de la mauvaise voie où elle s'était engagée. » En 1903, lady Amabel Kerr écrivait une *Vie de Jeanne d'Arc,* en laquelle, il est dit : « Pieuse Véronique, elle essuie les taches de sang et de boue dont sa nation avait souillé la sainte Pucelle. » Rudyard Kipling a dit : « Nous avons péché en faisant mettre à mort la Pucelle, mais c'est son esprit qui s'est levé pour sauver la France et pour unir nos deux patries plus étroitement, en nous montrant

l'ardente ferveur de sa vie. N'oubliez pas que, à Rouen, nos archers pleurèrent. » Dans son livre, *La Pucelle de France*, M. Andrew Lang se fait l'apologiste convaincu de notre Jeanne d'Arc. Il constate simplement les faits et il les admire. Il se moque agréablement de ceux qui voudraient les expliquer naturellement; et s'il s'aperçoit qu'au nom de la science, ils cherchent à masquer un des rayons de l'auréole qui couronne le front de l'héroïne, vite, il démasque la perfidie et fait briller cette auréole de tout son éclat. Il ne se prête pas à la laïcisation de Jeanne d'Arc; il la proclame orthodoxe selon l'esprit de l'Église.

Dans un ouvrage qui vient de paraître, nous lisons cette phrase qui sert d'introduction à une longue citation d'un auteur moderne anglais :

« On pourra s'étonner de trouver ici la signature du célèbre humoriste, Mark Twain. C'est à dessein que nous donnons cet extrait. Cet auteur dont les plaisanteries paradoxales sont connues du monde entier, a rencontré, pour parler de Jeanne d'Arc des accents d'une sincérité et d'une émotion qui vont par-

fois jusqu'à l'éloquence. Bien qu'appartenant à la religion réformée, Mark Twain en glorifiant l'héroïne française, n'hésite pas à reconnaître sa mission divine, et son hommage s'affirme comme un véritable culte. Nous devons à l'obligeance du *Mercure de France* de pouvoir publier ces lignes. »

J'emprunte seulement ces quelques lignes à la citation annoncée, elles suffiront :

« La plus profonde analyse ne suffit pas à nous faire comprendre l'âme de Jeanne d'Arc; mais sans la comprendre, il est bon de l'aimer avec étonnement et de l'étudier avec révérence... Jeanne d'Arc est la merveille des siècles. Lorsque nous réfléchissons à son origine, à son milieu, à son sexe, à son âge, nous sommes obligés de reconnaître qu'elle demeurera certainement la merveille des siècles... Elle est sortie toute équipée de son humble milieu et de son obscur village. Elle n'a rien vu, rien lu, rien entendu; c'est cela qui nous stupéfie. Car, enfin, on ne peut nier qu'elle n'ait été un grand capitaine ni que son esprit n'ait eu de merveilleuses ressources devant les fourbes et savantes questions de ses juges et de ses bourreaux. Dans l'histoire du monde, Jeanne demeure donc

seule comme une personnalité unique et inégale (1). »

« Je viens de parmi ceux qui brûlèrent Jeanne d'Arc, au temple de sa mémoire inscrire l'aveu du crime de mes pères et déposer aux pieds de la sainte image l'offrande tardive d'une réparation de justice. » (Mgr Gilles, évêque d'Edimbourg.)

Enfin, rappelons qu'au mois de mai 1905, M. Clarke, député d'Hastings, à la tête d'une délégation de ses compatriotes, vint à Rouen s'associer aux fêtes de Jeanne d'Arc, où il prit loyalement la parole, pour faire amende honorable à celle dont l'Angleterre avait été le bourreau.

Après la guerre de 1870, un groupe important de sénateurs et de députés soumit au Parlement un projet de loi, tendant à établir, comme Fête nationale, la fête de Jeanne d'Arc. Ce serait peut-être le moyen de faire cesser toutes nos divisions. Je ne sais ce qu'il en sera de cette pensée. Mais il nous semble qu'on peut demander mieux. Que la fête de la Libératrice soit la fête ou une des fêtes nationales de tous les peuples qui ont conservé, avec le culte sacré du patriotisme, la fidélité

(1) *Jeanne d'Arc*, SIRVEN, Paris.

à l'immuable droit et à l'éternelle justice!

Maintenant que Jeanne d'Arc a pris dans notre culte religieux la place que lui ont mérité l'héroïsme de ses vertus et la grandeur de son martyre, notre âme peut s'ouvrir à de nouvelles et fortifiantes espérances. Jeanne s'arma contre les ennemis de son pays et le sauva en les chassant au delà de ses frontières. Mais les grandes missions confiées par Dieu à ses saints, ne finissent pas avec leur vie terrestre; ils restent dans leur glorieuse éternité ce qu'ils ont été ici-bas; ils continuent, plus puissants et plus aimés, l'œuvre toujours inachevée. Jeanne est donc encore pour nous la libératrice d'autrefois.

De nouveaux ennemis, plus nombreux et plus perfides, ont succédé à ceux qu'elle eut à combattre; et ceux-là, ils s'attaquent, non plus à l'intégrité du territoire, mais à nos vieilles traditions d'honneur et de loyauté, à ces vertus de race, qui faisaient la dignité des foyers, la noblesse et la grandeur de la France rendue glorieuse par dix-neuf siècles de christianisme.

O Jeanne, restez la vaillante, la victorieuse, la libératrice des temps anciens. Votre armure des grandes batailles n'était que le magnifique

symbole d'une puissance que Dieu nous réservait pour des temps nouveaux. Reprenez plus efficace que jamais, cette tâche que Dieu vous avait confiée; et que ce patriotisme ardent qui soulevait votre âme, devienne, transfiguré dans la gloire, le puissant inspirateur de notre amour pour la France! Que vos deux mains étendues sur nos cités et sur nos campagnes, sur nos berceaux et sur nos tombes, soient l'invisible, mais infatigable protection que nous attendons de vous. Nous vous le demandons par la noble et enthousiaste sincérité des foules qui vous acclamaient et vous saluaient comme l'envoyée de Dieu.

Sainte Jeanne d'Arc, priez pour nous!



Les Anges en prière, de Gozzoli, xve siècle.

TABLE DES GRAVURES

TABLE DES MATIÈRES

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS.

OUVRAGES DU P. LAURENT

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE

Le Matin de la Vie, couronné par l'Académie.

Les Missions de la Nouvelle-Calédonie (*épuisé*).

Sainte Jeanne d'Arc, ouvrage illustré.

La Famille, Conférences données à l'église de Notre-Dame de France, à Londres.

Les Voix de la Prière.

Le Virginal, Mois de Marie.

Mater amabilis, petit mois de Marie, tiré de Saint François de Sales.

L'Adoration du Saint-Sacrement, relié, tranches dorées.

Le Soir de la Vie.

L'Aurore de l'Éternité.

Nos Deuils et nos Consolations, nouvelle édition.

Les Larmes consolées.

Le Memento, livre de Souvenir et de Prière pour les Morts, nouvelle et 14e édition. Élégante reliure, tranches noires.

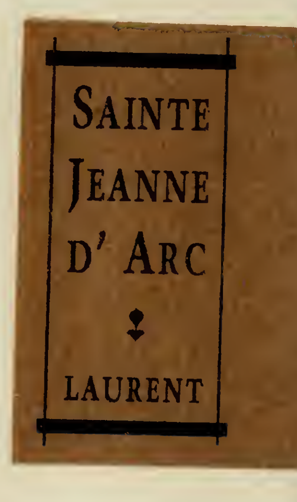
L'ÉCHO DU PURGATOIRE

Revue mensuelle, consacrée au culte du souvenir et à la prière pour les morts.

On s'abonne à la librairie HATON, 59, boulevard Raspail, Paris, 4 fr. par an.

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Paris.

HATON, ÉDITEUR, 59, BOUL. RASPAIL, PARIS


SAINTE
JEANNE
D' ARC
LAURENT

DATE DUE

DEC 18 1998

MAR 28 2001

APR 30 1992

APR 20 1994

APR 11 1994

NOV 14 1995

OCT 30 1996

DEMCO 38-297

